

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple -Un But -Une Foi
REGION DE DIOURBEL
DEPARTEMENT DE BAMBEY
ARRONDISSEMENT DE NGOYE

**PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT
DE LA
COMMUNAUTE RURALE DE
NGOYE
2010 - 2015**

Rapport final

Décembre 2009

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATION

ACEP	: Agence de Caisse d'Epargne et de crédit
ADSL	: Asymmetric Digital Subscriber Line
AEMV	: Alimentation en Eau Multi villages
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AHDIS	: Action Humaine pour le Développement Intégré et Social
AHDN	: Association des Handicapés pour le Développement de Ngoye
ANCAR	: Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ARD	: Agence Régionale de Développement
ASc	: Agent de Santé communautaire
ASC	: Association Sportive et Culturelle
ASCOM	: Assistant Communautaire
ASER	: Agence Sénégalaise de l'Electrification Rurale
ASPRODEB	: Association des Producteurs pour le Développement à la Base
ASUFOR	: Association des Usagers des Forage
CADL	: Centre d'Appui au Développement Local
CPJ	: Capacité de production journalière
CCF	: Christian Children Fund
CCC	: Cadre Communautaire de Concertation
CDEPS	: Conseil Départemental pour l'Education Populaire et Sportive
CEM	: Collège d'Enseignement Moyen
CFEE	: Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CLCA	: Caisse Locale de Crédit Agricole
CLCOP	: Cadre Local de concertation d'Organisation de Producteur
CLJ	: Conseil Local de la Jeunesse
CMS	: Crédit Mutuelle du Sénégal
CNCAS	: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CODEC	: Collectif des Directeurs d'Ecole
CPN	: Consultation Pré-natale
CR	: Communauté Rurale
CREPA	: Centre de Ressources Educationnelles et Polyvalents pour Adultes
CVD	: Centre Villageois de Développement
DADL	: Direction d'Appui au Développement Local
DIRFEL	: Directoire des Femmes en Elevage
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EMAP	: Etude et Management de Projet
EQT2	: Enseignement de Qualité pour Tous 2 ^{ème} phase
FM	: Fréquence Moyenne
GERME	: Gérer Mieux son Entreprise
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	: Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GPF	: Groupement de Promotion Féminine
IDEN	: Inspection Départementale de l'Education Nationale
IGN	: Institut de Géographie National
IMF	: Institutions de Micro Finance

IPCE	:	
IST	:	Infections sexuellement Transmissibles
ODCAV	:	Organisation Départementale de Coordination des Activités de Vacance
UNACOIS	:	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
LOASP	:	Loi d’Orientation Agro Sylvo Pastorale
MDE	:	Maison des éleveurs
MARP	:	Méthode Active de Recherche et de planification Participative
MC	:	Maître Contractuel
MEC	:	Mutuelle d’Epargne et de Crédit
MECGFA	:	Mutuelle d’Epargne et de Crédit des Groupements Féminins Associés
MPE	:	Micro et Petite Entreprise
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
ODCAV	:	Organisme Départemental de Coordination des Activités de Vacances
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ORCAV	:	Organisme Régional de Coordination des Activités de Vacances
PAGF	:	Projet Agro forestier
PAGT	:	Plan d’Aménagement et de gestion terroir
PAI	:	Plan Annuel d’Investissement
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PC	:	Plan de Communication
PCR	:	Président de Conseil Rural
PELCP	:	Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté
PEPAM	:	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PLCP	:	Projet de Lutte Contre la Pauvreté
PLD	:	Plan Local Développement
PLHA	:	Plan Local d’Hydraulique et d’Assainissement
PNDL	:	Programme National de Développement Local
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRC	:	Plan de renforcement de Capacités
PRDI	:	Plan Régional de Développement Intégré
PV	:	Procès Verbal
RBC	:	Réhabilitation à Base Communautaire
RDV	:	Radio Dunya Vision
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
REGEFOR	:	Projet de Régénération et de Gestion des Forages
RNA	:	Régénération Naturelle Assistée
RTS	:	Radio Télévision Sénégalaise
SENELEC	:	Société Sénégalaise de l’Electricité
SONATEL	:	Société Nationale de Télécommunication
SRSD	:	Service Régional des Statistiques et de la Démographie
TIC	:	Technologies de l’Information et de la Communication
UE	:	Union Européenne
URAPD	:	Union Régionale des Associations Paysannes de la région de

Diourbel
USA : United States of América
VE : Volontaire de l'Education
WILDAF : Women Institution for Law and Development in Africa (Femme,
Droit et Développement en Afrique

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation de la communauté rurale	19
Carte 2 : Répartition de la population de la communauté par taille	24
Carte 3 : Zonage de la communauté rurale	27
Carte 4 : Répartition des infrastructures scolaires	45
Carte 5 : Répartition des infrastructures hydrauliques	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la pluviométrie dans l'Arrondissement de Ngoye	21
Tableau 2: Caractéristiques des aquifères	21
Tableau 3 : Normes eau potable OMS et UE/Fra	22
Tableau 4 : Analyse des phénomènes migratoires	26
Tableau 5 : Typologie et valeur agronomique des sols dans la communauté rurale	28
Tableau 6 : Evolution des superficies, productions et rendements agricoles de l'arrondissement de Ngoye	30
Tableau 7 : Prix de ventes des produits agricoles	31
Tableau 8 : Effectifs estimés du cheptel de la communauté rurale de Ngoye	32
Tableau 9 : Matériel d'allègement des travaux	43
Tableau 10 : Statistiques sur la petite enfance	46
Tableau 11 : Evolution des infrastructures scolaires de la communauté rurale	47
Tableau 12 : Evolution des effectifs dans l'élémentaire	48
Tableau 13 : taux d'abandon 2008	48
Tableau 14 : Situation des infrastructures dans les écoles	49
Tableau 15 : Niveau d'équipement en mobilier scolaire en 2008	50
Tableau 16 : Composition du corps enseignant	50
Tableau 17 : ratios manuels /élève dans l'élémentaire	51
Tableau 18 : Localisation des cantines scolaires	51
Tableau 19 : situation de la première cohorte de l'EQT2	54
Tableau 20 : situation sanitaire de la communauté rural par rapport aux normes de l'OMS	55
Tableau 21 : Répartition du personnel médical dans la Communauté rurale en 2009	55
Tableau 22 : Situation de la vaccination en 2009 selon l'antigène	56
Tableau 23 : Répartition des enfants selon l'état nutritionnel en 2008	56
Tableau 24 : Répartition du nombre de consultations prénatales selon le CPN en 2009	56
Tableau 25 : Répartition du nombre de consultants et de consultations primaires curatives 2008	57
Tableau 26 : Répartition du nombre d'accouchements et d'avortements dans les maternités en 2009	57
Tableau 27 : Situation du paludisme	57
Tableau 28 : Répartition du nombre de suspects selon le type de maladie par en 2009	57
Tableau 29 : Répartition des puits hydrauliques	59
Tableau 30 : Situation des forages de la communauté rurale	60
Tableau 31 : Répartition des bois de villages dans la communauté rurale	62
Tableau 32 : Liste des principales mares de la communauté rurale	63
Tableau 33 : Evolution de la part des investissements dans le budget entre 2003 et 2009	67
Tableau 34 : Situation d'exécution des dépenses en 2008	67

Tableau 35 : Etat d'exécution des recettes en 2008	68
Tableau 36 : Budget Prévisionnel 2009.....	69
Tableau 37 : Liste des partenaires de la communauté rurale	79
Tableau 38 : Synthèse du diagnostic participatif.....	81
Tableau 39 : Diagnostic institutionnel	92
Tableau 40 : Priorisation par secteur	94
Tableau 41 : Plan d'actions et d'investissement	103
Tableau 42 : Plan d'action du CCC	110

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Barre de la démonographie de la Communauté Rurale de Ngoye.....	23
Graphique 2 : Evolution des ménages de 2005 à2008	23
Graphique 3 : Répartition ethnique de la population	25
Graphique 4 : Répartition du cheptel de l'Arrondissement de Ngoye	32
Graphique 5 : Situation de l'éclairage dans la communauté rurale	41
Graphique 6 : Evolution du taux brut de scolarisation	49
Graphique 7 : Répartition des puits traditionnels par zone.....	59
Graphique 8 : Situation du réseau d'adduction d'eau	61
Graphique 9 : Evolution du budget du conseil rural de 2003 à 2009	67
Graphique 10 : Répartition des conseillers par village	70
Graphique 11 : Répartition ethnique des conseillers	71
Graphique 12 : Répartition des conseillers par tranche d'âge.....	71
Graphique 13 : Répartition des conseillers par sexe	72
Graphique 14 : Nombre de mandat des conseillers.....	72
Graphique 15 : Niveau d'instruction des conseillers.....	73
Graphique 16 : Répartition des conseillers selon leur profession	73
Graphique 17 : Appartenance politique des conseillers.....	74

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Atelier de lancement du PLD	12
Photo 2 : Atelier de formation des relais de l'arrondissement de Ngoye	13
Photo 3 : outils de diagnostic participatif.....	14
Photo 4 : site de travail des potiers	35
Photo 5 : antennes orange (cassée) et tigo à Peyé Ngoye.....	37
Photo 6 : Corvées des femmes	43
Photo 7 : établissement préscolaire de Ngodjilème et garderie de Peyé Ngoye (abri provisoire)	46
Photo 8 : matériel destiné à la garderie de Pèye Ngoye	46
Photo 9 : Abri provisoire et salle de classe dégradée.....	50
Photo 10 : CEM de Ngoye non clôturé ; puit pour l'approvisionnement en eau.....	53
Photo 11 : Type d'habitat	65

SOMMAIRE

1	Contexte.....	9
2	Objectifs.....	10
3	Approche méthodologique	11
	Etape 1 : La collecte des données secondaires : le pré diagnostic.....	11
	Etape 2 : Le pré zonage	11
	Etape 3 : L’atelier de sensibilisation.....	11
	Etape 4 : La formation en diagnostic participatif	12
	Etape 5 : Mise en œuvre du diagnostic participatif	13
	Etape 6 : La restitution validation du diagnostic participatif.....	15
	Etape 7 : Planification stratégique et opérationnelle	16
	Etape 8 : Traitement de l’information et cartographie.....	16
	Etape 9 : Restitution/Validation des éléments constitutifs du PLD.....	16
	Etape 10 : Rédaction du PLD	16
4	Présentation de la Communauté rurale	17
4.1	Historique	17
4.2	Cadre éco-géographique	18
4.3	Caractéristiques Physiques	18
4.3.1	Limites administratives.....	18
4.3.2	Relief et types de sol.....	19
4.3.3	Climat	20
4.3.4	Pluviométrie.....	20
4.3.5	Ressources en eau	21
4.3.5.1	Hydrographie	21
4.3.5.2	Hydrologie	21
4.4	Milieu humain.....	22
4.4.1	Evolution démographique.....	22
4.4.2	Evolution des ménages	23
4.4.3	Répartition spatiale de la population	24
4.4.4	Composition de la population.....	24
4.4.5	Mouvement migratoire	25
4.5	Zonage de la communauté rural	26
5	Analyse diagnostique.....	28
5.1	Analyse des différents secteurs par axe stratégique du DSRP	28
5.1.1	Création de richesse et croissance pro pauvre	28
5.1.1.1	Agriculture.....	28
5.1.1.2	Elevage	31
5.1.1.3	Promotion de l’Emploi non agricole	34
5.1.1.4	Artisanat.....	35
5.1.1.5	Commerce.....	36
5.1.1.6	Tourisme.....	36
5.1.1.7	Technologies de l’Information et de la Communication (TIC).....	36
5.1.1.8	Sport, jeunesse et loisirs	37
5.1.1.9	Culture	39
5.1.1.10	Transports Mobilité	39
5.1.1.11	Énergie.....	40

5.1.1.12	Micro Finance et développement communautaire.....	41
5.1.1.13	Secteur privé	42
5.1.1.14	Equité et genre	42
5.1.1.15	Emploi	44
5.1.1.16	Dialogue social	44
5.1.1.17	Implication des émigrés	44
5.1.2	Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base.....	45
5.1.2.1	Éducation /formation	45
5.1.2.2	Santé	54
5.1.2.3	Eau potable et assainissement.....	58
5.1.2.4	Ressources naturelles et Environnement	61
5.1.2.5	Habitat et cadre de vie	64
5.1.3	Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes.....	65
5.1.3.1	Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes	65
5.1.3.2	Protection sociale et suivi des groupes vulnérables.....	66
5.1.4	Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif	67
5.1.4.1	Bonne gouvernance économique.....	67
5.1.4.2	Développement local et décentralisation	70
5.2	Synthèse du diagnostic	81
6	Perspectives et enjeux de développement	94
6.1	Axes prioritaires de développement	94
6.1.1	Priorisation par secteur	94
6.1.2	Définition des options de développement	95
6.1.3	Axes de développement.....	101
6.2	Programme d'actions et d'investissement	102
6.3	Stratégie de mise en œuvre.....	108
6.3.1	Les moyens de mise en œuvre	108
6.3.2	Les instruments de mise en œuvre.....	108
6.3.3	Les structures et institutions impliquées.....	109
6.3.3.1	Le Cadre Local de Concertation des Organisations Paysannes (CLCOP)	109
6.3.3.2	Le Cadre Communautaire de concertation (CCC)	109
6.3.4	L'horizon temporel du Plan.....	111
6.3.5	Le mécanisme de suivi-évaluation	111
7	Conclusion et recommandations.....	112
7.1	Conclusion	112
7.2	Recommandations	112
8	ANNEXES.....	114
	Annexe 1 : Composition du Cadre de Concertation Communautaire (CCC) de Ngoye	114
	Annexe 2 : Textes régissant le Cadre Communautaire Concertation (CCC)	115
	Annexe 3 : Données démographiques	118
	Annexe 4 : Données sur l'éducation.....	119
	Annexe 5 : Liste des OCB de la Communauté rurale.....	121
	Annexe 6 : Liste des membres du conseil rural.....	125

1 Contexte

L'environnement international est marqué par un intérêt grandissant sur les problèmes de décentralisation. L'adage qui dit que l'administration devrait se rapprocher de ses administrés est partout reconnu et constitue aujourd'hui la règle qui accompagne une démocratisation à travers le monde et l'Afrique en particulier.

La planification locale a toujours accompagné les efforts de l'ensemble des acteurs du développement à la base. L'Etat, les collectivités locales, les ONG, etc. ont fait de la planification locale un outil aujourd'hui incontournable en matière de développement local. En effet, il est heureux de constater que la quasi-totalité des actions de développement au niveau local figurent en bonne place dans un document de planification.

Le code des collectivités locales le stipule bien dans son article 3 alinéas 2 et 3 : *“ Toute personne physique ou morale peut faire au président du conseil régional, au maire et au président du conseil rural, toutes propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social de la collectivité locale concernée et à l'amélioration du fonctionnement des institutions.”*

Les collectivités locales (région, commune, communauté rurale) ont pour mission générale la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions du développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique.

Leurs missions spécifiques procèdent des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales et comprennent 9 domaines : le domaine national, l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la santé, la population et l'action sociale ; la jeunesse, le sport et les loisirs ; la culture ; l'éducation ; la planification, l'aménagement, l'urbanisme et habitat

Ainsi, la réforme de 1996, traduit une volonté du gouvernement sénégalais de conférer aux collectivités locales décentralisées une pleine capacité d'action et de décision.

L'esprit des textes de loi régissant le transfert de compétences aux collectivités locales dispose que la communauté rurale, la commune et la région élaborent leurs plans de développement avec le concours de l'Etat.

Toutefois on constate que c'est la fonction de planification locale qui a été transférée mais pas le service de planification, ce qui limite les capacités des collectivités locales en matière de planification.

L'élaboration du plan local de développement se justifie par rapport aux éléments de contexte qui montrent le faible niveau de desserte des populations en matière d'équipements et d'infrastructures sociaux de base. Par ailleurs, elle s'inscrit dans le cadre de la décentralisation car le processus de décentralisation amorcée au Sénégal a eu un tournant décisif dans les années 1990 du fait que les collectivités locales ont acquis de nouvelles compétences relatives à la gestion de leurs propres budgets et d'autres nouvelles compétences qui leur sont transférées. La responsabilisation des collectivités locales, leur confère la possibilité de réaliser les objectifs de développement local à

travers l'élaboration de programmes d'actions spécifiques en tenant compte des objectifs et orientations retenus en matière de planification et d'aménagement du territoire au niveau local.

Pour assurer de manière efficiente les prérogatives qui lui sont dévolues, le Conseil Rural doit s'appuyer sur l'ensemble des populations locales pour leur participation au processus global de développement de la communauté rurale pour la prise en compte de leurs réelles préoccupations. Il existe dans ce domaine un vide organisationnel qui a été comblé par la mise en place d'une structure dénommée Cadre Communautaire de Concertation pour favoriser cette participation. Toutes les couches des populations sont représentées dans cette instance. Elle constitue un cadre d'implication et de participation des populations au côté du Conseil Rural pour la réalisation des actions de développement.

Par ailleurs, le développement se pose en termes de moyens financiers, mais aussi de visions articulées autour d'un instrument de planification local permettant d'identifier les besoins des populations, d'évaluer les moyens à mettre en œuvre et de programmer l'exécution des actions à réaliser. Le présent PLD est un instrument de pilotage et de mise en œuvre des programmes et projets de développement local pour le compte de la communauté rurale.

2 Objectifs

L'objectif global était de créer les cadres et instruments de planification permettant à la communauté rurale d'infléchir les tendances lourdes observées qui ont trait à la baisse des revenus, au faible accès aux services sociaux de base et aux tendances baissières des ressources naturelles et de l'environnement d'une part. D'autre part, il s'agissait de permettre à la communauté rurale de hiérarchiser les investissements et actions en rapport avec ses possibilités de financement à court terme, de mettre en place un plan de communication et un plan de renforcement des capacités.

Le PLD élaboré en 2000 à cet effet n'étant plus d'actualité, il était opportun, de le reformuler et de l'actualiser pour en faire un outil performant servant de document de référence à l'intention des acteurs et partenaires de la collectivité au cours des six prochaines années. A cet effet, le cabinet devait, sous la supervision de l'ARD et en étroite collaboration avec les services technique déconcentrés, aider le conseil rural à :

- mettre en place un cadre communautaire de concertation (CCC) suffisamment représentatif ;
- actualiser les informations existantes ;
- actualiser le bilan diagnostic ;
- définir les orientations stratégiques de développement ;
- identifier et élaborer un programme d'actions à court et moyen terme dont le contenu épouse les priorités des populations et des moyens mobilisables ;
- identifier un dispositif rendant possible l'exécution et le suivi évaluation des projets prioritaires identifiés.

3 Approche méthodologique

La méthodologie adoptée pour la réalisation de ce PLD est une combinaison entre la collecte de données secondaires, les études de diagnostic et de synthèse, et les opérations de restitution/validation faites avec les populations à la base et les autorités locales, notamment le conseil rural.

Les différentes étapes suivies ont été les suivantes :

Etape 1 : La collecte des données secondaires : le pré diagnostic

L'élaboration du pré diagnostic s'est appuyée sur la collecte documentaire et cartographique. Cette collecte s'est faite à trois niveaux : niveau national, régional et local. A Dakar, la documentation a été recherchée auprès de certaines institutions étatiques et a porté essentiellement sur les services sociaux de base et notamment sur les programmes projetés ou en cours de réalisation au niveau de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation entre autres.

Les études sociologique et historique menées dans cette zone ont constitué des éléments très importants dans la documentation collectée. Il en est de même de la documentation concernant l'évolution écologique de la zone, ainsi que des aspects relevant du milieu physique. L'affinement de cette documentation s'est fait à Diourbel, Bambey et Ngoye auprès des services techniques déconcentrés.

Quant à la documentation cartographique, elle est constituée par les cartes IGN de la zone et des cartes thématiques. Le traitement de toute cette documentation a abouti à une synthèse donnant les tendances générales du développement de la zone d'étude.

Etape 2 : Le pré zonage

Les informations recueillies lors du pré diagnostic sur le zonage qui a été effectué dans le cadre de l'intervention du PNUD dans la communauté rurale à travers le Sous Programme III (SP3) du Programme Elargi de Lutte Contre le Pauvreté (PELCP) ont servi de base de travail.

Etape 3 : L'atelier de sensibilisation

Il a réuni, dans la journée du 18 juin 2009 à Ngoye, chef lieu de communauté rurale, le Sous-préfet, des membres du Conseil Rural, des chefs de village, l'équipe de supervision de l'ARD, l'infirmier chef de poste, des représentants des OCB et d'autres personnes ressources (cf. feuille de présence). L'objectif était de sensibiliser la population bénéficiaire pour une appropriation de la démarche à suivre et des projets à réaliser. L'atelier a aussi permis :

- Le partage de la méthodologie
- La validation du pré zonage
- L'identification des animateurs relais qui devaient par la suite être impliqués dans le processus



Photo 1 : Atelier de lancement du PLD

Etape 4 : La formation en diagnostic participatif

Les relais choisis, au nombre de huit, ont été initiés en diagnostic participatif lors d'une session conjointe organisée à Ngoye le 21 juin 2009 pour tous les relais de l'arrondissement ainsi que l'équipe d'appui du CADL. Les différents modules dispensés au cours de cette formation ont porté sur :

- la définition du PLD
- la méthodologie d'élaboration du PLD
- les outils de diagnostic participatif exemple de la MARP :
 - Le **profil historique**
 - la **carte**
 - la **carte du terroir**
 - le **diagramme de Venn**
 - le **diagramme des flux**
 - l'**interview semi structurée**
 - l'**arbre à problèmes**
 - le **diagramme de priorisation**

Suite à cette initiation, les relais ont été intégrés dans les équipes du cabinet pour mettre en pratique et affiner les connaissances acquises.



Photo 2 : Atelier de formation des relais de l'arrondissement de Ngoye

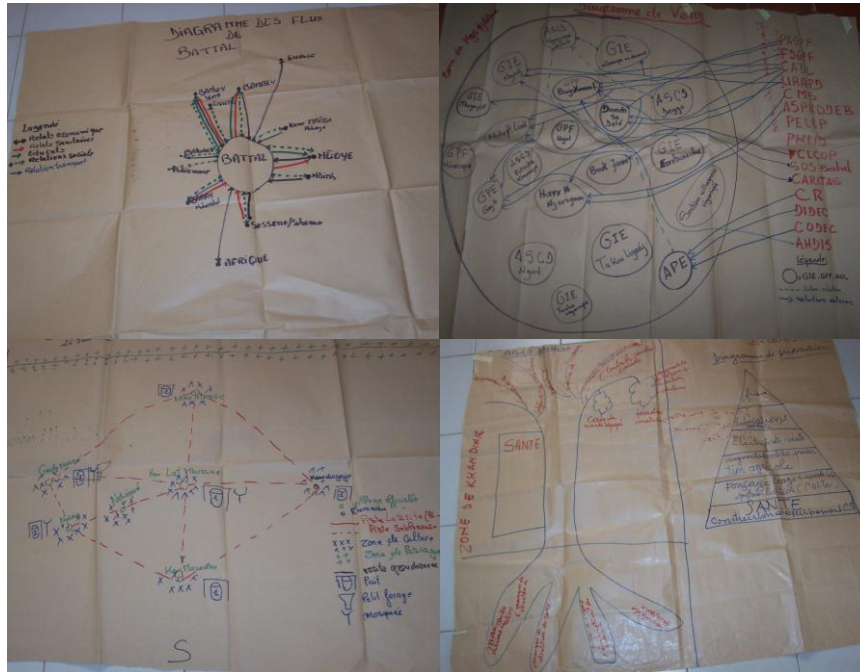
Etape 5 : Mise en œuvre du diagnostic participatif

La phase de diagnostic participatif représente une partie déterminante du processus d'élaboration du PLD. En effet, une analyse rétrospective et très fouillée des différentes composantes du milieu a été effectuée dans le but d'identifier les ressources et potentialités dont disposent la Communauté rurale, mais aussi les contraintes des différents systèmes de production et les mécanismes d'adaptation des villageois face aux problèmes de subsistance. Le diagnostic a été élaboré à partir de collecte d'informations de types quantitatif et qualitatif respectivement à partir des fiches d'enquêtes et des outils de diagnostic participatif en l'occurrence la MARP. Pour ce faire, l'approche suivante a été privilégiée :

- **Les enquêtes qualitatives**

Les enquêtes qualitatives qui se sont faites de manière participative, ont permis de comprendre l'évolution des systèmes de production, de faire ressortir les grandes problématiques et de les analyser. Ce diagnostic concerté a été le cadre de référence d'où sont sorties des propositions d'actions contribuant à résoudre les problèmes identifiés et à mieux exploiter les potentialités existantes, dans un cadre interactif et itératif, où la restitution permanente des informations à la population a permis de les confirmer, de les infirmer ou de les compléter.

Les enquêtes ont été menées sous forme d'assemblées villageoises, de focus-groups et d'interviews de personnes-ressources. Les outils de diagnostic MARP les plus pertinents pour recueillir les informations ont été utilisés. Ces outils sont pour la plupart des représentations graphiques maîtrisées par la population rurale.



Un diagnostic **institutionnel** a permis de cerner le système et les acteurs :

- le conseil rural (Composition et fonctionnement, les finances locales)
- les organisations communautaires de base (Groupements d'intérêt économique, groupements de promotion des femmes, autres formes d'organisations)
- les chefs de villages
- le CADL
- les services techniques départementaux et régionaux
- les autres acteurs (systèmes financiers décentralisés, ONG, programmes et projets)

- **Activités Génératrices de Revenus (AGR) :** chargé de proposer des microprojets porteurs et d'en identifier les sources de financement possibles.
- **Formation et communication** qui, dans le cadre de l'élaboration du Plan de Formation de la CR, appuie le Conseil rural dans l'identification des besoins en formation aussi bien les élus que les autres acteurs locaux de développement, notamment les Organisations Communautaires de Base (OCB).

▪ **Les enquêtes quantitatives**

Les enquêtes de terrain réalisées pour l'élaboration du PLD ont ainsi porté sur l'étude :

1. du milieu physique (les potentialités physiques existantes en terme de sol, végétation, hydrographie, les problèmes de dégradation de l'environnement, les actions entreprises sur la situation écologique et les résultats) ;
2. du milieu humain (les caractéristiques démographiques et socio démographiques, l'évolution des établissements humains) ;
3. des activités économiques, (les activités de production d'une manière générale et notamment les systèmes de production agricoles ainsi que les grandes contraintes entravant le développement de ces activités, les productions, les circuits de commercialisation, les appuis financiers et institutionnels des activités; l'étude des chocs et des tendances relatifs aux activités) ;
4. des infrastructures et équipements existants (le niveau d'équipement de la Communauté rurale, la distribution spatiale des services sociaux de base et l'accès aux équipements) ;
5. de la dynamique organisationnelle (la mouvance associative, ses diverses composantes, ses moyens, réalisations ainsi que ses contraintes) ;
6. des institutions locales (le Conseil Rural : son organisation, son fonctionnement, ses ressources financières et ses contraintes, les institutions administratives, les sociétés d'encadrement, les institutions financières locales).

Ceci a permis d'identifier les atouts et potentialités de la zone mais aussi les contraintes et les menaces au développement local de manière générale. Le diagnostic a pris aussi en compte un certain nombre de thématiques transversales et de questions émergentes telles que le foncier, le genre et la bonne gouvernance.

L'ensemble de ces études a permis d'analyser les systèmes de production, les pratiques environnementales, les échanges et les flux économiques, les dynamiques organisationnelles, le fonctionnement du Conseil Rural, les finances locales entre autres. L'élaboration du PLD étant un processus de diagnostic, de synthèse et de propositions d'orientations, les résultats d'analyse des données ont fait l'objet de synthèse en vue d'identifier les différentes problématiques de la Communauté rurale. Ces dernières se sont articulées autour de la synthèse des potentialités et contraintes et ont permis d'en faire ressortir les causes et manifestations les plus marquantes au niveau des différents secteurs pour chaque zone.

Etape 6 : La restitution validation du diagnostic participatif

Les données collectées à différents niveaux lors du diagnostic ont fait l'objet de restitution ayant regroupé les acteurs concernés au siège de la communauté rural pour validation.

Etape 7 : Planification stratégique et opérationnelle

A partir de cette étape, les orientations stratégiques de développement ont été dégagées pour l'élaboration de la nouvelle image de la Communauté rurale. Cette image s'appuie sur la valorisation des potentialités et ressources locales, la résolution des contraintes, la réponse aux principales problématiques identifiées. L'établissement des actions prioritaires qui découlent des objectifs stratégiques a permis de faire la planification stratégique sur les six ans impartis au PLD et ainsi d'aboutir à la planification opérationnelle, le PAI.

Etape 8 : Traitement de l'information et cartographie

Les informations issues des enquêtes ont été saisies et traitées à l'aide de logiciels appropriés (MapInfo 7.5 ; Excel ; Word). Les résultats sont présentés sous forme de graphiques, tableaux et cartes.

Etape 9 : Restitution/Validation des éléments constitutifs du PLD

Elle s'est faite à deux niveaux, d'une part avec le CCC et d'autre part avec le Conseil rural. En effet, les résultats du diagnostic ont été présentés au CCC afin d'avoir un avis sur le contenu du PLD et ceci en rapport avec les besoins des populations locales. La validation des résultats du PLD qui comporte les principales problématiques ainsi que les orientations stratégiques de développement de la Communauté rurale s'est faite ensuite au niveau du Conseil rural. Ces séances ont enregistré la participation des acteurs locaux concernés.

Etape 10 : Rédaction du PLD

Après la validation des informations collectées par les populations, le rapport provisoire du PLD a été rédigé et soumis au commanditaire pour observations.

4 Présentation de la Communauté rurale

4.1 Historique

Chef lieu de canton depuis le temps colonial, Ngoye est devenu chef lieu de l'arrondissement dont dépendent les communautés rurales de Ndondol, de Ndangalma et de Thiakhar et qui porte son nom depuis l'accession du Sénégal à l'indépendance en 1960.

En effet, d'après le **chef du CADL de Ngoye**, la Communauté Rurale de Ngoye faisait partie de l'ancien royaume du Goye dont le territoire couvrait les actuelles Communautés Rurales de Ndangalma et de Ngoye sur ses parties centre et Ouest, sans les deux zones de terroirs de Keur Lat Mbissine et de Gourgourène qui faisaient partie de la partie Ouest du royaume du Mbayar.

Les premiers gouvernants étaient des rois du Goye. Au nombre de 13, ils se sont succédés par ordre comme suit : Djim Tinghil Nguette, Samoul Sylla, Sakhoudia Dieng, Samba Niane Ndiaye, Samba Niane Ndao (qui était le neveu de Samba Niane Ndiaye), Diatta Mangara, Al Amine NDao, Amady Yumel Ndao, Sakoura Badiane, Méissa Thioro Fall, Amary Ngoné Fall.

A leur arrivée, les colons ont combattu les rois et instauré les Cantons, avec à leur tête des Chefs de Cantons. La succession des chefs de canton s'est faite ainsi : Thié Yacine Thioukh Fall, Malick Coumba Fall, Thié Yacine Thioukh Fall qui est revenu pour un second mandat, Yougo Faly Guèye et, en 1905, le vénéré Aliou Sylla qui avait la cour royale appelée « Pèye » qui veut dire selon certaines sources le lieu du jugement. Le roi chef de canton Aliou Sylla a régné pendant 55 ans (de 1905 à 1960). Il a été le 5^{ème} et dernier Chef de Canton en 1960 année de l'indépendance du Sénégal qui a vu la création des Arrondissements. Les Chefs d'Arrondissement de Ngoye ont été par ordre : Macodou Sall, Abdou Kader Fall, Sidy Ndiaye, Magaye Gaye, Bakhaou Fall, Dony Woula Ndiaye et enfin Baba Dieng, le dernier Chef d'Arrondissement.

En 1976, date d'entrée en vigueur de la réforme administrative, territoriale et locale, Ngoye est devenue une collectivité locale au même titre que les douze (12) autres collectivités locales du département de Bambey. Le premier Sous-préfet a été Mamadou Sall, ancien Gouverneur de Dakar. Par la suite, il y a eu Malick Ndiaye, Babacar Djigueul, Cheikh Tidiane Gaye, Ibrahima Fodé Diouf, Massamba Fall, Massamba Mbodji, Balla Bocar Diako, Soulèyman Gangué, Daour Dieng du 10/12/ 1998 au 16/09/2005, Amadou Faye du 16/09/2005 au 18/08/2009 et Ibrahima Barry est l'actuel sous-préfet depuis le 18/08/2009.

Ainsi, depuis l'approfondissement de la décentralisation, Ngoye est une collectivité locale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui s'administre librement par des conseillers élus au suffrage universel. Les PCR qui se sont succédés sont par ordre : Jean Pierre Sall de 1976 à 1981, Mamadou Soudou Gueye qui a fait deux (02) mandats de 1981 à 1995, Ousmane Ndiaye de 1995 à Décembre 2001. Il y a eu la Délégation Spéciale jusqu'en Juin 2002. De juin 2002 à Mars 2009, il y a eu Lamine Seck et Ely Fall depuis Mars 2009.

4.2 *Cadre éco-géographique*

La Communauté Rurale de Ngoye, située dans l'ancien royaume du Baol, fait partie du bassin arachidier. Elle n'a aucune façade maritime et la principale activité demeure l'agriculture avec la pratique de la culture attelée qui est défavorable au développement de la végétation naturelle. En outre, l'insuffisance des terres de culture du fait de l'explosion rapide de la démographie a engendré une exploitation abusive qui a contribué à l'appauvrissement du sol au même titre que :

- l'insuffisance de la pluviométrie (l'isohyète de la zone de la Communauté Rurale est située entre 500 à 600mm /an)
- la pauvreté de la Communauté Rurale en ressources forestières (espèces naturelles en voie de disparition)
- l'exploitation abusive des ressources naturelles existantes par les éleveurs et pour l'utilisation domestique
- les techniques agricoles destructrices du sol devenu un sol Dior sableux, ayant une faible capacité de rétention d'eau.

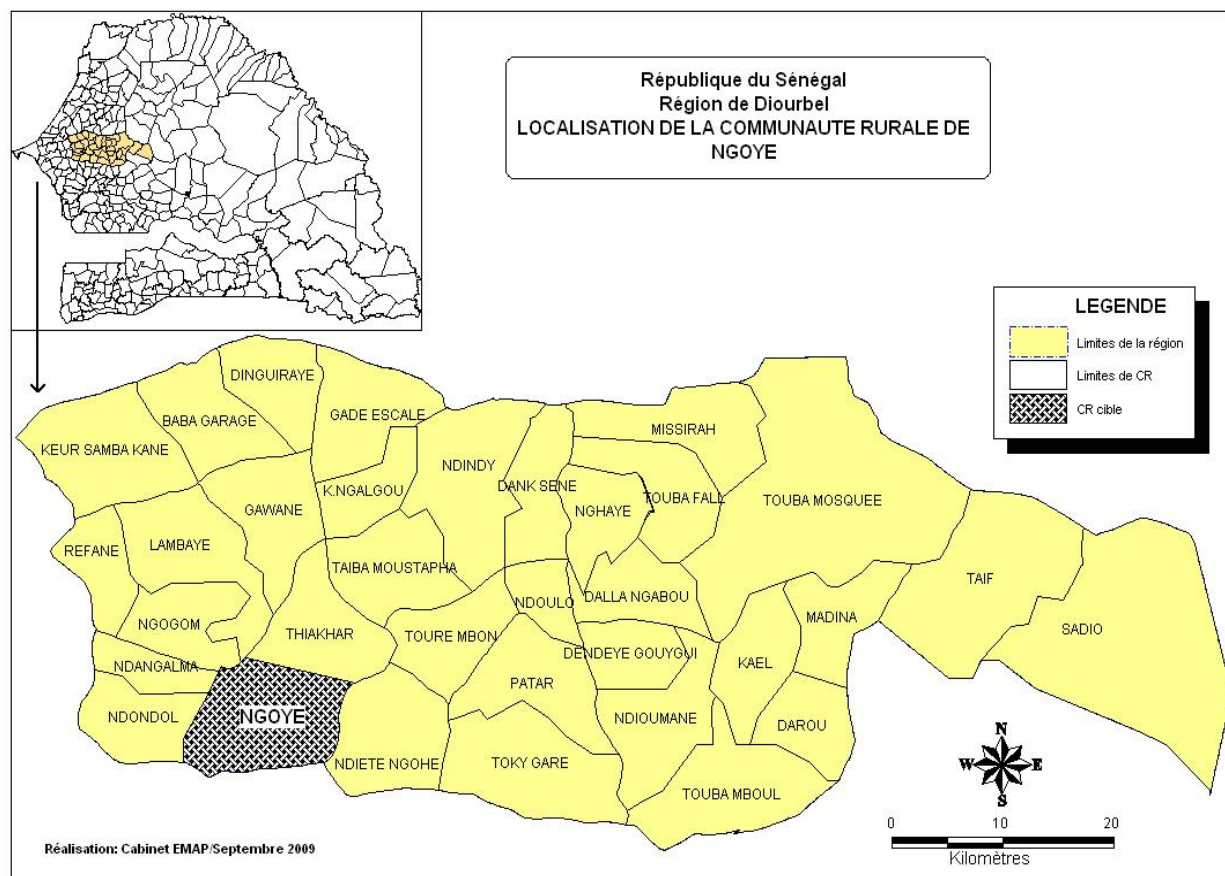
4.3 *Caractéristiques Physiques*

4.3.1 **Limites administratives**

La Communauté Rurale de Ngoye dépend administrativement de l'Arrondissement du même nom dont elle est le chef-lieu. Elle est située dans la partie Sud-Est de l'arrondissement de Ngoye qui est au Sud du département de Bambey situé dans la Région de Diourbel (cf. carte 1). Elle est longée dans toute sa partie Nord par la Nationale 3 Dakar – Touba et la voie ferrée Dakar – Bamako qui constituent une limite avec la Communauté Rurale de Thiakhar. Elle est limitée

- à l'**Est** par la Communauté Rural de Ngohé, Arrondissement de Ndoulo, département de Diourbel ;
- à l'**Ouest** par la communauté Rural de Ndoudol (Sud-Ouest) et par la communauté Rural de Dangalma (au Nord-Ouest) ;
- au **Nord** par la commune de Bambey et par la communauté Rural de Thiakhar (au Nord-est) du même Arrondissement,
- au **Sud-Est** par les communautés Rurales de Patar et de Ngayokhéme dans le département de Fatick, au **Sud-ouest** par la Communauté Rurale de Fissel Mbadane du département de Mbour, région de Thiès.

Carte 1 : Situation de la communauté rurale



Le village de Ngoye, chef lieu de la Communauté Rurale, est situé à 07 km au Sud de Bambey, chef lieu de département, sur la piste latéritique reliant Bambey à Fatick et est accessible en toute saison.

La Communauté Rurale de Ngoye couvre une **superficie totale** de 213 km² et représente 44,37% de la superficie de l'Arrondissement de Ngoye dont elle dépend (qui est de 480 km²) et 12,17% de la superficie totale du département de Bambey qui est de 1749 km².

Elle a une **superficie cultivable** de 18150 ha, avec un relief caractérisé par une plaine, parcourue par de nombreux petits marigots et parsemée de marres tous ensablés et en voie de disparition.

4.3.2 Relief et types de sol

La Communauté Rurale de Ngoye a trois (03) types de sols qui sont répartis comme suit :

- Les sols **ferrugineux tropicaux (Dior)**, qui représentent 55 % de la superficie cultivable et localisés au centre de la communauté rurale, ont une capacité de rétention d'eau très faible, vu leur texture friable légère. Constitués de sable pauvre, ils nécessitent

toujours un apport très important de fumure organique et minérale lors de son utilisation en agriculture. Essentiellement favorables à la culture de l'arachide, du niébé, du mil, du manioc, de la pastèque et du « bissap » s'ils sont bien amendés, ils ne sont pas propices à la culture de maïs.

- Les sols **bruns hydromorphes (Deck)** représentant 28 % de la superficie cultivable. Sols à caractère argileux et lourd, ils se situent dans la partie Sud de la bande frontalière à la région de Fatick avec quelques traces dans la partie Nord-Ouest de la Communauté Rurale. Le sol deck est reconnu par sa couleur grise, avec une capacité élevée de rétention d'eau. Il est favorable à la pratique du maraîchage et de la culture du maïs.
- Les sols **ferrugineux tropicaux rouges ou lithosols (Deck-Dior)** occupent 17 % de la superficie cultivable de la communauté rurale. Ils sont à cheval entre le sol Dior et le sol Deck et sont favorables à la culture du sorgho, du gombo, de la tomate, du maïs et des agrumes, avec un apport moins important en fumure organique ou minérale est nécessaire.

4.3.3 Climat

La Communauté Rurale de Ngoye est située dans la zone soudano-sahélienne avec une alternance de deux (02) saisons :

- la saison pluvieuse ou hivernage qui dure quatre (04) à cinq (05) mois ;
- la saison sèche qui elle aussi dure sept (07) à huit (08) mois

Les températures moyennes annuelles sont d'environ 30 °c avec un minimum moyen de 20 °c et un maximum moyen de 35°c.

L'Alizé Continentale, qui souffle du mois de Janvier en mis Mars du Nord au Sud, apporte de la fraîcheur et peut entraîner des températures pouvant aller jusqu'à 20°C ou 25°C.

L'harmattan, qui souffle de Mars à Avril de l'Est vers l'Ouest est un vent chaud et sec qui provoque des températures atteignant 40° C.

La mousson qui souffle de l'Ouest à l'Est à partir de la deuxième quinzaine du mois de Mai jusqu'en en Octobre est un vent doux, tiède, humide et apporte de la pluie. Il est à noter aussi que l'influence de l'alizé maritime sur la zone est relativement faible.

4.3.4 Pluviométrie

La Communauté Rurale abrite la station pluviométrie de l'Arrondissement de Ngoye. Elle est dans l'isohyète 400 – 500 mm. Depuis une dizaine d'année, les premières gouttes de pluie s'écrasent sur le sol au mois de juin et les dernières au mois d'octobre (sauf exceptionnellement en 2006 où l'hivernage est allé jusqu'au mois de Novembre).

Tableau 1 : Evolution de la pluviométrie dans l'Arrondissement de Ngoye

Années	Cumul de l'Année	Nbre de Jours de pluie	Moyenne journalière	Date 1 ^{ère} pluie	Date dernière pluie	Date du maximum	Hauteur Maximale
1999	409,8 mm	43	9,5 mm/j	-	-	-	-
2000	660,7 mm	27	24,4 mm/j	-	-	-	-
2001	560,5 mm	30	18,6 mm/j	-	-	-	-
2002	390,9 mm	25	15,6 mm/j	16/06	26/10	19/08	47,5 mm
2003	471,4 mm	30	15,7 mm/j	08/06	24/10	17/08	63,8 mm
2004	465,3 mm	27	17,2 mm/j	03/06	06/10	26/07	84,5 mm
2005	773,0 mm	36	21,4 mm/j	05/06	23/10	11/08	71,0 mm
2006	589,9 mm	40	14,7 mm/J	02/06	10/11	11/08	67,0 mm
2007	439,1 mm	30	18,0 mm/j	13/06	07/10	12/08	81,2 mm
2008	776,3 mm	43	16,7 mm/j	13/06	20/10	25/08	102,5 mm

Source : CADL Ngoye, 2009

4.3.5 Ressources en eau

4.3.5.1 Hydrographie

La Communauté rurale de Ngoye ne dispose d'aucune ressource permanente en eau de surface. Des mares et cours d'eau temporaires se forment en saison des pluies au niveau des dépressions et sont utilisées pour l'abreuvement du bétail. Ces mares s'épuisent rapidement du fait de l'importance de l'évapotranspiration, de l'infiltration (texture friable du sol) et de l'abreuvement du bétail.

4.3.5.2 Hydrologie

L'analyse des ressources en eau souterraine faite dans le PLHA de 2007 à partir d'un échantillon de 3 ouvrages tiré de la base de données PROGRES de la DGPRES montre que deux forages captent la nappe éocène à une profondeur moyenne de 36 m et la nappe maastrichtienne captée par un seul forage n'a pu être caractérisée.

Le tableau résume les caractéristiques physico-chimiques.

Tableau 2: Caractéristiques des aquifères

Aquifère	Profondeur équipée	Résidu Sec	Cl	F	Fe
Eocène	35,67	992	183,7	1,8	2,7
Maastrichtien	nd	nd	nd	nd	nd

Source : PLHA de Ngoye, 2007

Dans le PLHA, l'analyse de l'hydrogéologie de la Communauté Rural a été faite en tenant compte des données disponibles au nord de la région de Diourbel (notamment le département de Tivaouane). En effet, les aquifères qui se situent dans cette partie de la région de Thiès sont rencontrées au niveau de la région de Diourbel. Les tendances par rapport à la qualité de l'eau montrent une dégradation progressive du nord au sud, sur une bande de près de 70 km partant de la limite est de la région de Thiès à Diourbel. La CR de Ngoye se situe dans cette zone.

Cette partie du territoire, où on rencontre plusieurs aquifères (paléocène éocène, maastrichtien), se caractérise par une minéralisation importante de la nappe maastrichtienne (entre 1000 et 1500 mg/l) et un taux de fluorures dépassant 2 mg/l.

Tableau 3 : Normes eau potable OMS et UE/Fra

Paramètres	Unité	Normes OMS	Normes UE/FRA	Eocène	Maastrichtien
Chlorures	CL- °F	35	25 mg/l	183,7	Nd
Fluorures	F- mg/l		1,5	1,8	Nd
Fer	Fe2+ mg/l	0,3	50	2,7	Nd
Résidu sec à 100 ° C	mg/l	1000	1500	992	Nd

Source : PLHA de Ngoye, 2007

A partir de ces observations, on peut conclure que les ressources en eau souterraine de la Communauté Rural ne présentent pas les caractéristiques d'une eau potable. Les valeurs de chlorure et de fluorures dépasseraient nettement les limites préconisées par les normes OMS et UE/Fra. Seule la nappe éocène présente une qualité jugée acceptable.

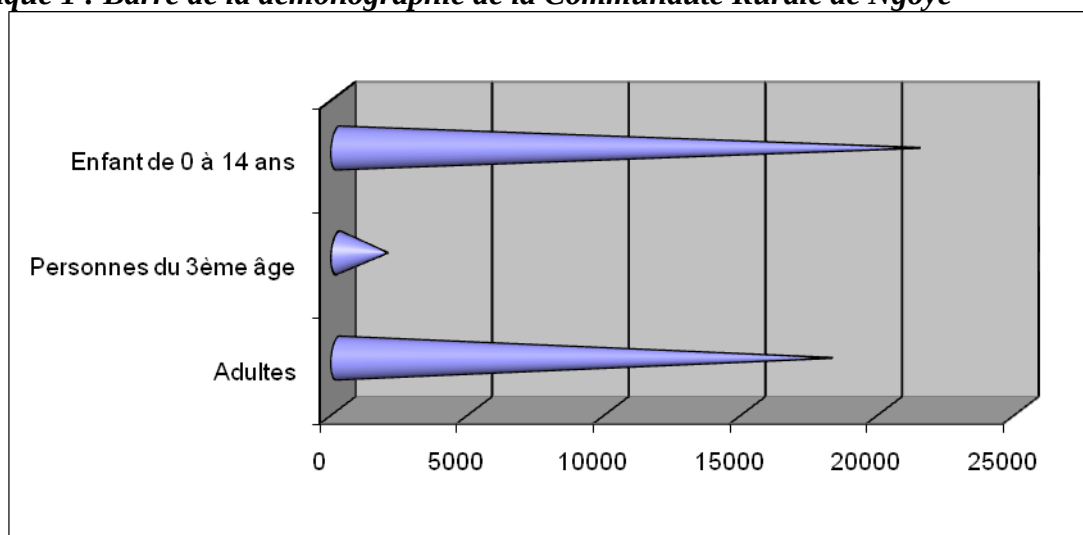
La nappe phréatique est fréquemment exploitée dans tous les villages pour l'approvisionnement en eau à usage domestique. Cette nappe dispose d'une eau de qualité jugée meilleure par les populations. La présence des puits constitue une alternative devant la salinité des ressources profondes. Les eaux de la nappe phréatique sont destinées en priorité à la consommation humaine (boisson, cuisine notamment).

4.4 Milieu humain

4.4.1 Evolution démographique

Estimée à **31 811 habitants** (dont 16 684 femmes) lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2002, la population de la Communauté Rurale de Ngoye a atteint en 2008 la taille de **41 453 habitants** selon le recensement administratif (cf. annexe 3). Le taux d'accroissement moyen annuel correspondant est de 3,3%, provenant essentiellement du solde naturel. Ce taux est du même ordre que celui relevé dans le Département de Bambey par le Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Diourbel dans la situation économique et sociale de la région faite en 2007 et plus faible que celui de la région qui est de 11,7%. La population active (29 017 habitants d'après de CADL de Ngoye) représente 70 % de la population totale.

Graphique 1 : Barre de la démonographie de la Communauté Rurale de Ngoye



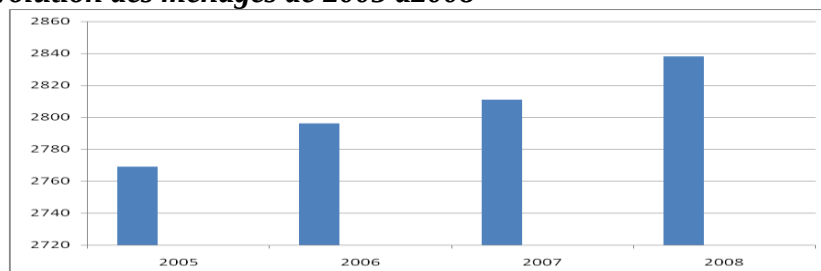
Source : Recensement administratif 2008

Ces données montrent que la population de la communauté rurale est relativement jeune, 51% ayant moins de 14 ans. Le rapport de masculinité est de 96,9 hommes pour 100 femmes, du même ordre que le niveau national (96,7 hommes pour 100 femmes) et plus élevé que le niveau régional qui est de 88 hommes pour 100 femmes (selon le SRSD de Diourbel).

4.4.2 Evolution des ménages

Le nombre de ménages de la Communauté Rurale de Ngoye est passé de 2769 en 2005 à 2838 en 2008, soit une progression de 2,5%, très faible par rapport à celle des ménages des Communautés Rurales des régions centres. Cela peut s'expliquer par les départs importants des familles vers la ville sainte de Touba, dont l'évolution de la démographie est très galopante au détriment des autres Communautés Rurales de la région de Diourbel. Par ailleurs, il faut noter des départs en masse de familles vers les régions de Kaolack, Kafrine, Tamba...etc. à la recherche des terres de culture, vu l'insuffisance et la pauvreté des terres de la Communauté Rurale qui est constituée à 70 % d'agriculteurs et éleveurs.

Graphique 2 : Evolution des ménages de 2005 à 2008

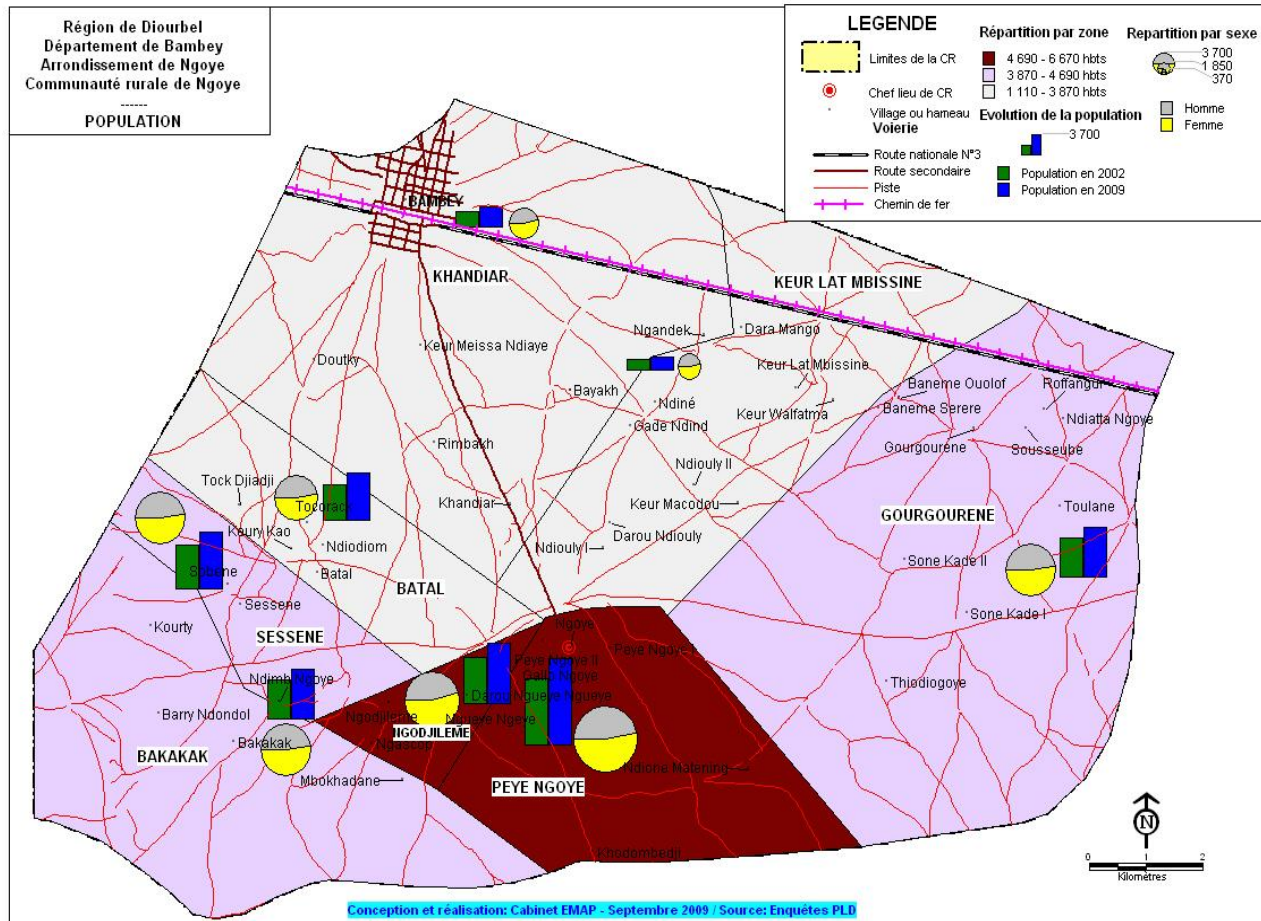


Source : CADL de Ngoye, 2009

4.4.3 Répartition spatiale de la population

La population de la communauté rurale est répartie dans 51 villages officiels (dont 16 ont plus de 1000 habitants) et 53 hameaux (cf. annexe 3) sur une superficie totale de 213 km², soit une densité moyenne de **194,61 habitants/km²** contre 181 habitants/km² pour le département de Bambey et 221 habitants/km² pour la région de Diourbel qui est la plus densément peuplée du pays.

Carte 2 : Répartition de la population de la communauté par taille

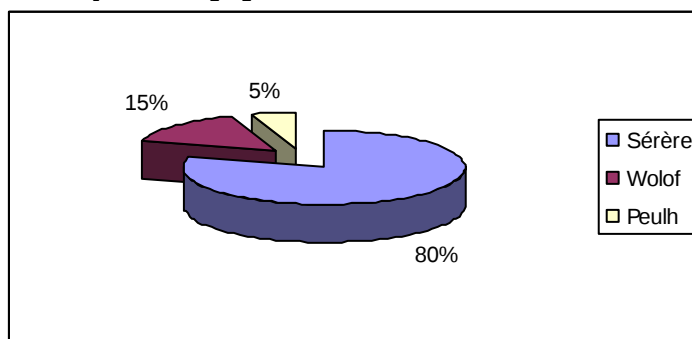


4.4.4 Composition de la population

◆ Répartition Ethnique

Dans la Communauté Rurale de Ngoye, le Sérère est l'ethnie et la langue dominante. Le graphique ci-dessous indique la répartition ethnique de la population de la communauté rurale.

Graphique 3 : Répartition ethnique de la population



Source : CADL Ngoye, 2009

♦ Répartition religieuse

La population est à majorité musulmane à 95 % contre 5% de chrétiens rencontrés plus dans les zones de Batal, Ngodjilème, Ndimb, Mbokhodane, Ndiatta Ngoye et Sessène.

Au sein de la communauté musulmane, il y a des confréries dont le Mouridisme occupe la frange la plus importante de la population avec 75 % des musulmans, suivi respectivement de la Tidiana et de la khadria.

Toutefois, les populations vivent en étroite collaboration sans distinction de religion, ni de confrérie. Les relations familiales priment sur les relations socioculturelles. Les trois ethnies dominantes vivent ensemble, au niveau des villages et même au niveau des concessions sans aucune distinction de race ni de religion. Les relations de mariage entre familles de différentes appartenances a crée une cohésion au niveau des populations de la Communauté Rurale.

♦ Répartition socioprofessionnelle

Les agriculteurs représentent la frange la plus importante de la population. La communauté rurale compte également des éleveurs, des commerçants et des artisans avec l'installation d'ateliers de menuiserie métallique, ébéniste et de couture grâce à l'électrification du village de Ngoye. Toutefois, aucune catégorie socioprofessionnelle ne pratique exclusivement une seule activité. Les éleveurs pratiquent une agriculture de subsistance et les agriculteurs pratiquent l'élevage à vocation agricole (parcage des animaux).

4.4.5 Mouvement migratoire

♦ L'exode rural

Il est très important dans la Communauté Rurale de Ngoye. Les catégories de personnes qui vont en exode sont surtout les jeunes (garçons et filles) mais aussi les femmes adultes. La cause principale de ce mouvement est d'ordre économique du fait du manque d'activités génératrices de revenus pour subvenir aux besoins des familles. Ces populations quittent en général juste après les travaux champêtres pour ne revenir, pour la plupart, qu'en début d'hivernage pour ensuite repartir à la fin des travaux, ce qui fait que pendant la saison sèche, tous les villages de la Communauté Rurale sont presque vides ; il ne reste que les vieilles personnes et les enfants, généralement des élèves. Les principales destinations sont : Dakar, Thiès, Kaolack, Touba, Ziguinchor, Bakel, Matam, Kayar,

Joal...etc. Depuis 2003, avec le développement de l'éducation et l'implantation du CEM (Collège d'Enseignement Moyen) de la Communauté Rurale à Ngoye et du CUR (Centre Universitaire Régional) de Bambey, le déplacement des jeunes s'effectue uniquement pendant les grandes vacances, pour la recherche de moyens pour la prise en charge des dépenses scolaires.

♦ L'émigration

L'émigration n'est pas très développée dans la Communauté contrairement à l'exode rural. Cette émigration se caractérise par trois (03) principales destinations : l'émigration vers la France et d'autres pays de l'Europe (Italie, Espagne, Belgique), l'émigration vers les USA et enfin l'émigration vers les autres pays de l'Afrique. Pour cette troisième catégorie, elle ne constitue qu'une étape permettant à l'émigré de rejoindre l'Europe ou les USA. L'émigration ne concerne que les jeunes hommes, âgés de 25 à 35 ans.

Tout comme l'exode rural, l'émigration a des causes économiques qui peuvent être ainsi résumées :

- pauvreté des sols entraînant la baisse des rendements agricoles ;
- manque et difficultés de trouver de l'emploi au niveau local ;
- manque d'activités génératrices de revenus.

Tableau 4 : Analyse des phénomènes migratoires

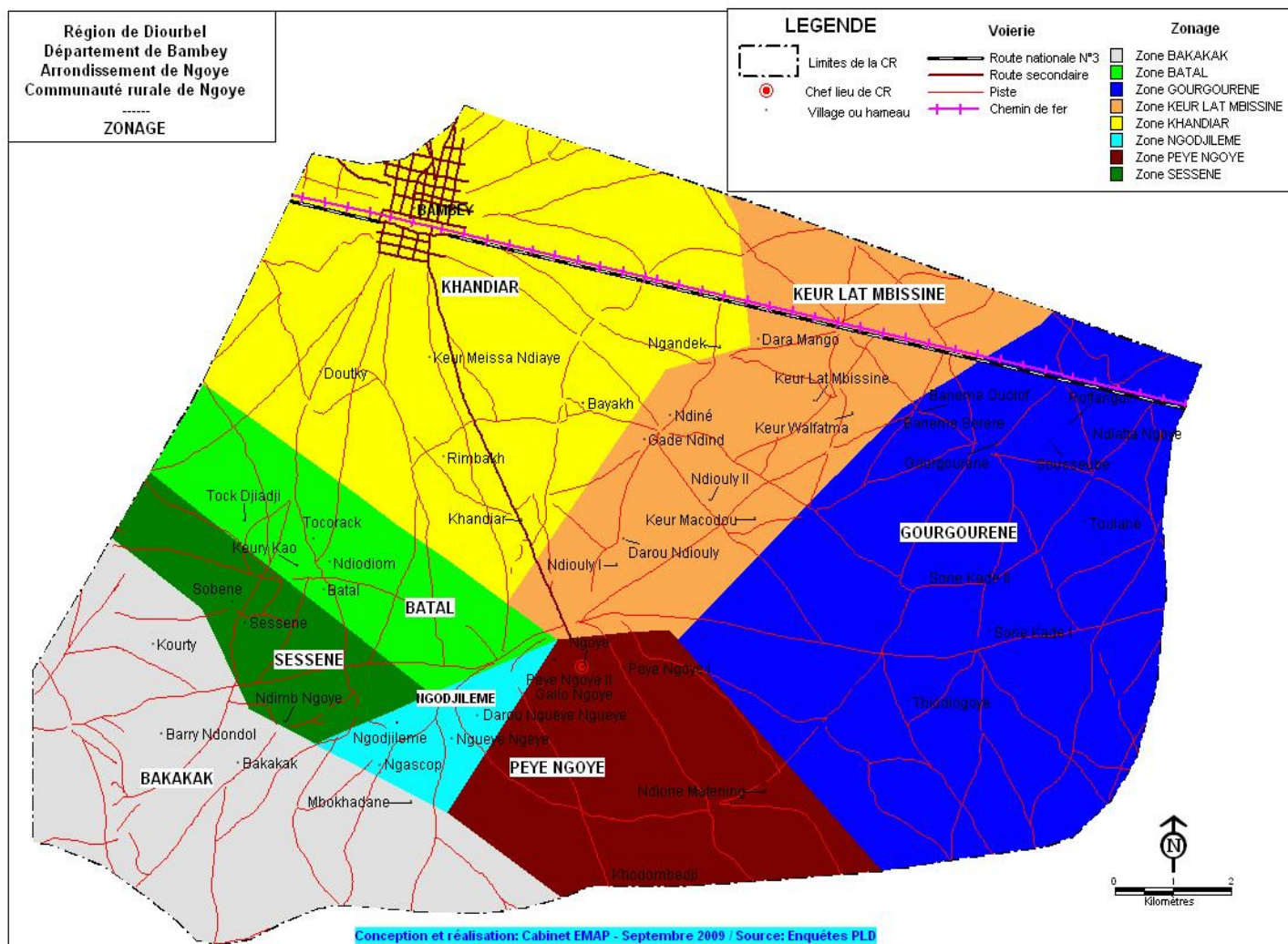
Mouvements nationaux	Déplacements internes	Migrations internationales
Dakar, Thiès, Kaolack, Touba, Ziguinchor, Bakel, Matam, Kayar, Joal Commerce, employés de maison, petits boulots	Communauté Rurale mouvements saisonniers transhumance commerce	Sous régionale : Guinée, Mali, Mauritanie, etc. Afrique centrale et du Sud : Gabon, Cote d'Ivoire, Afrique du Sud Autres destinations : USA, Europe Commerce, main d'œuvre

Ces mouvements migratoires génèrent des revenus qui font vivre la communauté Rurale.

4.5 Zonage de la communauté rurale

Dans le cadre de l'intervention du PNUD dans la communauté rurale à travers le Sous Programme III (SP3) du Programme Elargi de Lutte Contre le Pauvreté (PELCP), l'espace communautaire de Ngoye a été découpé en huit (8) terroirs villageois comprenant chacun un certain nombre de villages parmi lesquels un village centre où est fixé le siège du terroir villageois est choisi. Cette répartition a été maintenue avec un léger réaménagement effectué par les populations lors de l'atelier de lancement du présent document. Le tableau ci-dessous indique le nombre de villages officiels de chaque zone, ainsi que les hameaux rattachés à ces villages.

Carte 3 : Zonage de la communauté rurale



5 Analyse diagnostique

5.1 Analyse des différents secteurs par axe stratégique du DSRP

5.1.1 Création de richesse et croissance pro pauvre

5.1.1.1 Agriculture

L'activité principale des populations est l'agriculture qui est pratiquée selon un système de type **traditionnelle, extensive** et sous pluies, avec une pratique accessoire de culture de contre saison dans les zones de Batal et Gourgourène. C'est une agriculture de subsistance essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins alimentaires. En effet, à l'exception de l'arachide commercialisée au niveau des huileries ou comme semences, les autres cultures sont vivrières et servent à l'autoconsommation des ménages. L'arachide procure aux ménages l'essentiel de leurs revenus monétaires.

♦ Les facteurs de production

Deux facteurs essentiels conditionnent la pratique de l'agriculture dans la communauté rurale :

Des facteurs naturels :

- ☞ **Les précipitations** : l'agriculture dans la communauté rurale, est en grande partie pluviale, et est fortement dépendante de l'importance des pluies et subsidiairement des forages alimentant les périmètres maraîchers.
- ☞ **La terre** : les terres cultivables de la communauté rurale de Ngoye se caractérisent par leur insuffisance notable. En effet, la superficie théorique disponible par actif est de 0,6 ha dont 0,5 ha cultivés en moyenne, d'où l'absence de la jachère dans toute la communauté rurale. Les sols sont de type Deck-Dior pour certaines zones de cuvette et de bas-fonds et Dior pour la majorité. Ils sont généralement pauvres, lessivés du fait de leur utilisation continue, par la monoculture en général mais aussi de l'érosion éolienne.

Tableau 5 : Typologie et valeur agronomique des sols dans la communauté rurale

Type de sols	Localisation	Etendue (%)	Valeur agronomique	Spéculations	Rendement
Sol Dior	Zone centre	11 715 ha (55%)	Faible	Mil souna, arachide, niébé	Faible
Sol Deck	Zone sud	5964 ha (28%)	Bonne	Mil / sorgho, arachide/ niébé	Bon
Sol Dior-Deck	Toute la CR	3 621 ha (17%)	Moyenne	Arachide / mil, sorgho/niébé	Moyen
Sols incultes	Mares / habitats	3099 ha			
Superficies Cultivables	18 150 ha				
Superficies Cultivées	15375 ha				

Sources : PLD de Ngoye 2000 ; CADL de Ngoye, 2009

Des facteurs anthropiques :

- ☞ **l'accès à la terre** : deux lois régissent le partage des terres : le **droit de hache** qui donne la primauté aux premiers occupants d'une part et la **loi sur le domaine national** d'autre part qui

attribue la gestion au conseil rural. La majeure partie des habitants de la communauté rurale ignore jusqu'ici cette loi. Ainsi, c'est le mode traditionnel de gestion des terres qui continue. Il en résulte un partage inégal en faveur des descendants des premiers occupants qui détiennent l'essentiel des terres qu'ils peuvent ainsi prêter ou gager (même si cette pratique n'est pas légale).

Cette dualité n'est pas bien gérée et il n'est pas rare de voir des conflits fonciers atterrir sur la table des autorités administratives et locales. En effet, certains agriculteurs à qui il a été prêté des terres pendant de longues années consécutives refusent souvent de les restituer se réfugiant sous le couvert de la loi sur le domaine national. C'est ainsi que par abus de langage, l'expression Wolof « **domaine na ko** » est souvent servie par les emprunteurs à ceux qui veulent récupérer les terres prêtées, leur signifiant que c'est devenu leur propriété du fait de la loi sur le domaine national qui en confère la propriété à l'Etat et par conséquent à aucun individu.

- ☞ **l'équipement** : Il est essentiellement constitué de petits outils traditionnels (râteaux, hilaires, haches pour les cultures sous pluie et arrosoirs, pulvérisateurs, brouettes, pelles, râteaux et binettes pour les cultures de contre saison), d'accessoires à traction animale (semoirs super « ECO », houes occidentales, houe sine « 9 », charrettes...) et des animaux de trait (ânes et chevaux).

L'essentiel de cet équipement est vétuste, archaïque et rudimentaire. Il ne résiste que grâce aux artisans locaux qui en assurent l'entretien et la fourniture de pièces de rechange généralement modelées sur place. En effet, la politique de renouvellement initié par l'Etat est encore très timide avec un quota de matériel subventionné très en deçà des besoins des producteurs de la communauté rurale. Il s'y ajoute l'insuffisance des animaux de trait qui constitue un facteur bloquant pour la zone où la pratique de la culture attelée est de mise.

- ☞ **les intrants** : C'est le second **facteur limitant** de l'agriculture après l'eau.

- les producteurs sont tous confrontés à des **difficultés d'accès à des semences** de qualité en quantité suffisante (baisse de la production agricole, insuffisance de magasins de stockage, manque de formation en technique de conservation, semences sélectionnées onéreuses...). Ils éprouvent d'énormes difficultés pour avoir des semences, particulièrement les semences d'arachide dont la mise en place tardivement et la cherté sont décriées par les agriculteurs, de même que leur qualité souvent défectueuse ;
- **La fumure organique** qui constituait naguère la base de l'enrichissement des sols **a presque disparu** du fait de la transhumance du bétail et de la pression démographique. **L'engrais chimique** est difficilement accessible, le seul point de vente dans la communauté rurale, le secco de Peye Ngoye ne recevant qu'une très faible quantité d'engrais subventionné. En plus, le **coût** est jugé trop **élevé** pour les agriculteurs ;
- les **produits phytosanitaires fabriqués dans les mêmes conditions** que l'engrais chimique sont aussi insuffisants et difficilement accessibles (il n'existe aucun point de vente spécialisé dans ce domaine dans toute la communauté rurale).

- ☞ **la main d'œuvre agricole** : elle est essentiellement locale et familiale avec une participation plus active des femmes et des enfants à cause du flux important de l'exode rural des jeunes et

de certains adultes. Cependant il n'y a que quelques rares exploitations qui font recours à la main d'œuvre étrangère.

◆ Les spéculations

Elles sont essentiellement constituées des produits de l'agriculture pluviale, le maraîchage étant faiblement pratiqué dans la communauté rurale du fait de l'insuffisance et de la mauvaise qualité de l'eau. L'arboriculture est aussi inexistante dans la communauté rurale.

Les **cultures sous pluie** concernent principalement l'arachide, le mil souna, le sorgho et la pastèque, auxquelles sont généralement associés le niébé, l'oseille et le gombo.

L'arachide, qui constitue la seule **culture de rente** de la communauté rurale, occupe une faible superficie. La production est presque entièrement commercialisée, ce qui procure aux agriculteurs des revenus substantiels. Par contre les céréales, principalement le mil, occupent une place très importante dans l'espace agricole et la production, relativement importante, est pour l'essentiel destinée à l'autoconsommation. Le mil reste en effet l'aliment de base de la majorité de la population et les semences sont accessibles et produites localement par les populations elles-mêmes contrairement aux autres types de cultures principalement l'arachide.

Cependant, avec la forte pression démographique et la baisse de la pluviométrie on assiste à une baisse continue de la fertilité des terres entraînant la chute des rendements.

Tableau 6 : Evolution des superficies, productions et rendements agricoles de l'arrondissement de Ngoye

Années	Arachide			Mil			Sorgho		
	Sup (ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup (ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup (ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)
2004	12958	9071	700	45494	29571	650	11763	88,22	750
2005	7547,1	2038,7	400	41025,5	27397,26	600	2177	104,58	375
2006	4865	2495,5	500	24319	19455,2	800	2837	1134,8	400
2007	5096	1375,92	270	25986	12343,35	475	3135	940,5	300
2008	12641	3414,8	670	32840,7	14285,7	600	4963,9	1489,5	475

Source : CADL de Ngoye, 2009

Les cultures de **contre saison** sont : l'oignon, le chou, le piment, l'aubergine, la tomate, la laitue, le navet, la betterave et le gombo. Elles sont pratiquées principalement au niveau des périmètres maraîchers dont 3 sont situés à Batal (l'un étant actuellement non fonctionnel pour cause de manque d'eau) et 1 à Thiodiogoye, dans la zone de Gourgourène. Le maraîchage n'est pas très développé dans la communauté rurale du fait de la pauvreté des sols et de l'insuffisance de l'eau pour l'irrigation. En effet, il n'y a pas de ressources pérennes en eau de surface et l'irrigation se fait à partir des forages qui sont très sollicités (consommation humaine et abreuvement du bétail) et dont les caractéristiques physiques ne sont pas favorables à l'agriculture. Il s'y ajoute le manque du petit matériel moderne d'exploitation maraîchère ; (l'arrosage au niveau des périmètres maraîchers se fait toujours par aspersion à l'aide d'arrosoirs) et de traitement des parasites et autres ravageurs ennemis des cultures, de même que les produits phytosanitaires adéquats.

◆ La commercialisation

La commercialisation des produits agricoles se fait généralement dans les marchés hebdomadaires (loumas). Les principaux lieux de commercialisation sont les loumas de Ngoye (lundi), Patar, (Samedi) Bambey (lundi), Mbafaye (**Mercredi**).

Avec le désengagement de l'Etat dans la commercialisation de l'arachide, et donc la suppression des points de collecte des coopératives, les agriculteurs sont laissés à la merci des intermédiaires et spéculateurs, ce qui fait qu'ils sont souvent obligés de vendre leurs productions à de vils prix.

Tableau 7 : Prix de ventes des produits agricoles

Spéculations	Prix moyen
Mil	225F/kg
Niébé	125 F/kg
Arachide	150 F à 300 F/kg
Bissap	1500F à 2500 F la bassine

Source : Enquête effectuée au louma de Ngoye en août 2009

5.1.1.2 Elevage

L'élevage qui constitue la seconde activité économique de la localité est très important malgré une forte accélération de l'occupation des zones jadis laissées aux animaux. Les éleveurs les plus passionnés sont les Sérères qui entretiennent d'importants troupeaux dont le fumier fertilise systématiquement les champs. Il faut noter la présence dans la communauté rurale de plusieurs organisations, plus ou moins actives, qui interviennent dans le domaine de l'élevage. La maison des éleveurs (MDE) constitue la structure fédérative à côté de laquelle s'active le Directoire des femmes en élevage (DIFEL) et quelques GIE, avec une forte participation des femmes.

◆ Type d'élevage

Il est basé sur un système traditionnel, extensif et sédentaire. Dans cette forme d'élevage sédentaire, le bétail pâture librement en saison sèche sur l'ensemble du terroir villageois et est conduit en hivernage, sous la surveillance des bergers dans les secteurs maintenus temporairement en jachère dans d'autres localités. Cette transhumance du fait du manque de zones de pâturage et de fourrage est pratiquée à partir de mars - avril par une très grande partie des troupeaux.

Il y a aussi quelques expériences en embouche bovine et ovine menées généralement par les femmes.

Le cheptel de la communauté rurale est constitué de bovins, ovins, asins, porcins (principalement dans les villages de Ndimb, Batal, Séssène, Mbokhodane et Ngodjiléne) et de la volaille. Le tableau suivant donne les détails de sa composition.

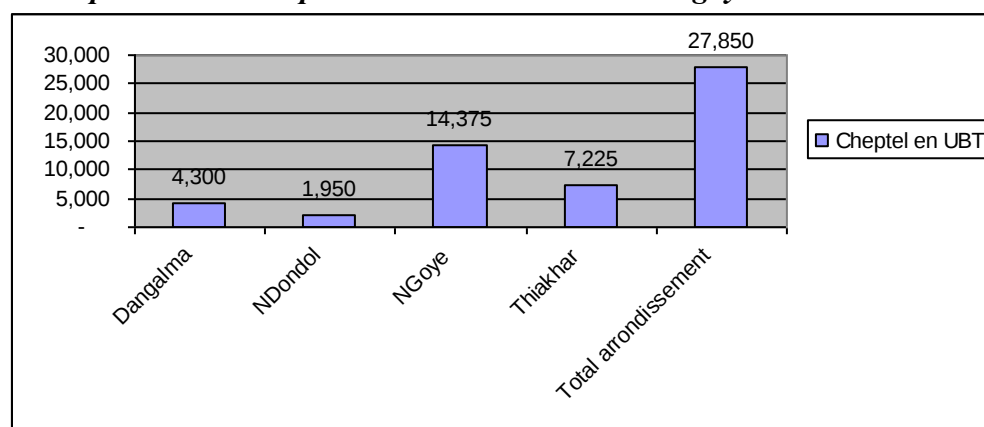
Tableau 8 : Effectifs estimés du cheptel de la communauté rurale de Ngoye

Bovins	Ovins	caprins	Equins	Asins	Volaille
9000	11000	7500	2000	1200	14000

Source : PLHA de Ngoye, 2007

La Communauté Rurale de Ngoye concentre 52% du cheptel (en UBT) de l'arrondissement, 21% du cheptel du département de Bambey et 6% du cheptel de la région. Au niveau régional, cet inventaire place la CR de Ngoye au 2^{ème} rang en termes d'importance du cheptel après la Communauté Rurale de Touba Mosquée.

Graphique 4 : Répartition du cheptel de l'Arrondissement de Ngoye



Source : PLHA de Ngoye, 2007

Toutefois le **vol du bétail** demeure le plus grand frein au développement du secteur dans la communauté rurale. L'insuffisance des moyens financiers est aussi déplorée par les éleveurs qui ont des difficultés d'accès au crédit auprès des institutions financières.

L'élevage connaît une timide modernisation à travers le **programme d'insémination artificielle** introduit dans l'arrondissement à faible échelle. En 2008, selon les données recueillies auprès du CADL de Ngoye, seulement 202 vaches ont été inséminées dans l'arrondissement dont **38 dans la communauté rurale de Ngoye avec un taux de réussite de 40 %**. Cette situation est due à la **faible adhésion** des éleveurs de la Communauté rurale au programme d'amélioration génétique, mais aussi à l'**inadéquation des calendriers** (Août- Septembre) d'insémination artificielle avec les flux de la transhumance.

Le climat constituant un frein à la pratique de l'aviculture moderne, la volaille est développée dans certains carrés avec des espèces locales.

Les chevaux et les ânes sont plus utilisés dans l'agriculture et le déplacement de la population.

♦ **Abreuvement du bétail**

L'abreuvement du bétail pose problème dans la communauté rurale de Ngoye du fait du manque d'équipements pastoraux combiné au surnombre du cheptel au niveau local. L'abreuvement se fait à partir des forages et des mares dont la capacité de rétention d'eau dépasse rarement 5 mois.

Il n'existe aucun abreuvoir fonctionnel dans la communauté rural. Par ailleurs, l'accès au forage pastoral de Peye Ngoye est difficile du fait du mauvais emplacement (obstruction de voies de passage par les habitations et les cultures agricoles). Le même problème est observé pour l'accès en hivernage aux principales mares dont l'ensablement et la réduction progressive de l'espace constituent les principales contraintes.

♦ **Alimentation du bétail**

Elle se fait essentiellement à partir du **fourrage herbacé** provenant des pâturages naturels. Cependant, l'absence d'aménagement de parcours et de pâturage rend difficiles l'accès à l'alimentation du bétail dont les mouvements sont gérés par le mode d'occupation des espaces ruraux (champs agricole, habitation, etc.). En effet, il existe une réserve de 1000 ha qui a été délimitée à Ndiémane (dans la communauté rurale de Ndongol) pour les communautés rurales de Ngoye, Ndongol et Dangalma. Mais, cet espace est actuellement presque entièrement utilisé pour l'agriculture. Il en est de même pour les parcours qui mènent aux zones de pâturages et d'abreuvement dont le plus important est celui qui va de Diourbel à Mbour et passant par la communauté rurale.

Les difficultés de subvenir aux besoins en alimentation du bétail sont accentuées par la collecte à des fins commerciaux du fourrage herbacé déjà insuffisant du fait de l'arrivée du cheptel transhumant étranger, mais aussi l'enlèvement par les propriétaires de champs des résidus des récoltes qui auraient pu venir en appoint. C'est ce qui a conduit au recours au **fourrage aérien** par l'élague des arbres, accentuant ainsi la dégradation des ressources naturelles. Les éleveurs éprouvent aussi d'énormes difficultés pour s'approvisionner en **aliments de bétail** à cause de l'insuffisance voire l'inexistence de points de vente d'aliments de bétails mais aussi de la cherté.

L'insuffisance du fourrage contraint les troupeaux à la **transhumance** sur des distances parfois très longues. Le retour précoce des troupeaux est souvent à l'origine de conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait de la divagation des animaux. Les textes organisant le secteur, notamment la LOASP sont souvent méconnus des populations et par conséquent pas ou mal appliqués.

♦ **Situation sanitaire du cheptel**

Pour le suivi de la santé animale les éleveurs comptent sur les services d'un agent technique de l'élevage basé à Ngoye (qui couvre tout l'Arrondissement) et d'un auxiliaire vétérinaire établi dans le village de Bakakack. La communauté rurale compte 4 parcs à vaccination situés à Peye Ngoye, Barry Ndongol, Thidiogoye et Gourgouréne (non fonctionnel).

Toutefois, l'insuffisance de ces infrastructures et du personnel vétérinaire est fortement décriée par les éleveurs. Selon eux en effet, cette situation, combinée à la non régularité de la campagne de prophylaxie animale, est à l'origine du fort taux de mortalité et de morbidité du cheptel suite aux maladies telles que la peste équine, bovine et des petits ruminants, la péripneumonie contagieuse bovine, la pasteurellose et le botulisme.

Certaines maladies persistent et sont souvent non connues. Les symptômes liés à ces pathologies sont, pour les équins la colique, le rhume, les maux de ventre, les boutons (« sothiét »), et pour les ovins, caprins et bovins les diarrhées et les douleurs articulaires (« ndogomonté »). Des attaques du bétail par des chiens enragés sont aussi souvent notées, surtout dans la zone de Khandiar.

Chez les volailles, c'est la maladie de New Castel (« yokh-yokh ») qui est la plus fréquente.

Pour faire face à cette situation sanitaire du cheptel, le seul agent technique d'élevage est dépassé et ne dispose d'aucun moyen de déplacement. Selon des statistiques du CADL, pour la **campagne de prophylaxie sanitaire du bétail de 2009**, sur l'ensemble de l'Arrondissement, seul **3500 bovins** ont reçu le **DNCB** et **3800 petits ruminants** ont reçu le **PPRH** au 24/04/09. Des relais vétérinaires ont été formés en aviculture (campagne 2003-2004) mais leur manque de motivation sape leur efficacité. A cela s'ajoute l'insuffisance des stocks de médicaments vétérinaires et la cherté des produits, mais aussi la mauvaise qualité des médicaments de contre façon qui inondent les marchés.

◆ Mode de production

Les produits de l'élevage sont faibles (race locale produisant de faibles quantités de lait et de viande) et sous-exploités. La commercialisation porte essentiellement sur le bétail sur pied et le lait de vache, la viande étant vendue dans une moindre mesure aux ménages. Le seul abattoir de la communauté rurale situé à Peye Ngoye n'est pas fonctionnel, ce qui favorise les abattages clandestins. Il n'existe pas non plus de foirail dans la communauté rurale, mais il y a de grands marchés du bétail dans le département : le louma du lundi à Bambey pour les petits ruminants et le louma du vendredi de Bambey pour les bovins. Non loin de là Touba Toul et Mbafaye qui sont des marchés extérieurs à la Communauté Rurale constituent de grands centres d'écoulement du bétail. Dans une moindre mesure, la vente est faite sur place aux marchands ambulants.

Il y a des fluctuations saisonnières de la demande qui connaît une hausse surtout pendant la période allant de novembre à janvier. Toutefois, les meilleurs moments de commercialisation restent la période des fêtes religieuses : Tabaski, Korité, Maggal de Touba, Tamkharite, Maouloud. La concurrence est sur le marché du flux important des bovins en provenance du Mali est déplorée par les éleveurs qui voient ainsi leurs parts de marché réduites.

La production de lait n'est très importante du fait de la transhumance en période d'hivernage plus propice. D'autre par, les difficultés de conservation et de transformation du lait restent un handicap pour le développement de la filière, la zone n'étant que faiblement électrifiée. L'existence d'énergie solaire au niveau de certains villages pourrait être une opportunité pour la conservation des produits.

5.1.1.3 Promotion de l'Emploi non agricole

Dans la communauté rurale de Ngoye, l'emploi non agricole est presque inexistant. La plupart des jeunes et des adultes actifs qui devaient initier des micros ou petites entreprises rurales ont quitté la localité à destination d'autres régions plus propices ou simplement d'autres pays ou continents. Il faut reconnaître que l'environnement local, caractérisé par l'inexistence de structure (publique ou privée) d'appui et la difficulté d'accès aux services financiers ne milite pas en faveur du développement des MPE. En plus les ressortissants de la localité établis à l'extérieur (dans le pays

ou à l'étranger) ne font pas d'investissements structurants pouvant impulser le développement local, leur contribution se limitant à l'entretien des familles et à la construction des villas.

5.1.1.4 Artisanat

Dans la communauté rurale de Ngoye, l'artisanat n'est pas très développé. Il est dominé par les pratiques traditionnelles liées au système de castes (forge, cordonnerie, tissage, poterie) qui se contente de satisfaire des commandes d'objets traditionnels (fourneaux, petits ustensiles, canaris amulettes, pagnes...). L'artisanat est de production mais aussi de service. Les métiers traditionnels exercés dans la communauté rurale sont entre autres : la forgerie, la bijouterie, la vannerie, la poterie, le tissage, la tannerie et la cordonnerie. Les métiers modernes se développent petit à petit dans la communauté rurale, en particulier le village de Peye Ngoye qui est connecté au réseau électrique et concernent généralement la menuiserie (bois et métallique), la vulcanisation, la maçonnerie, la peinture, la plomberie, l'électricité, la boulangerie, la couture, la boucherie, la savonnerie et la transformation de céréales.

Les cordonniers se distinguent dans la fabrication des harnais pour l'attelage des chevaux tandis que les forgerons sont spécialisés dans la forge d'outils (hilaires, dabas) et la réparation du matériel agricole (houes, semoirs, charrettes). Ils travaillent le plus souvent sur commande.

La poterie est très développée dans la communauté rurale. Les potiers fabriquent essentiellement des canaris pour la conservation de l'eau de boisson et des encensoirs.



Photo 4 : site de travail des potiers

Cette production est commercialisée localement, à domicile, le long de la route nationale à hauteur de Keur Saer mais aussi dans les grands centres urbains tels que Dakar, Diourbel, Kaolack et Thiès.

La menuiserie (métallique et ébéniste) qui a fait une incursion timide reste tributaire d'un marché trop limité et un pouvoir d'achat très faible des populations pour lui permettre de se développer, mais aussi et surtout de l'insuffisance de la couverture du réseau électrique.

Les différents acteurs qui interviennent dans ce secteur sont **sous équipés** et n'ont pas bénéficié d'une **formation** leur permettant de moderniser l'activité. Les **infrastructures** artisanales (village artisanal, unités de transformation des produits céréaliers, etc) sont **quasi inexistantes** dans la communauté rurale. Par ailleurs, l'accès difficile (absence de point de vente de matériaux artisanaux dans la communauté rurale) et la **cherté de la matière première** constituent un facteur bloquant

pour le développement du secteur. Le **manque d'organisation** des artisans en structures formelles rend difficile leur **accès aux crédits** qui aurait pu leur permettre de faire face à ces difficultés auxquelles s'ajoute l'accès difficile aux marchés pour l'écoulement des produits artisanaux/

5.1.1.5 Commerce

Les populations de la communauté rurale, à l'instar de celle du Baol en général, sont de grands commerçants. Toutefois, l'activité commerciale n'est pas très développée à l'intérieur de la communauté rurale du fait de l'insuffisance des lieux d'échanges et de boutiques. Le seul marché permanent de la communauté rurale se situe à Peye Ngoye. Il abrite un marché hebdomadaire du lundi fréquenté essentiellement par les ressortissants de la communauté rurale et qui ne dure pas au-delà de midi du fait de la concurrence du grand louma à petits ruminants qui se tient à Bambey le même jour. Les principales transactions dans le marché portent sur les produits agricoles, les denrées de première nécessité (légumes surtout) et la volaille. Le marché hebdomadaire qui a été initié à Mbokhodane n'a pas fonctionné du fait de l'enclavement mais aussi de la concurrence des marchés voisins plus florissants tels que celui de Mbafaye.

Les populations écoulent leurs produits généralement dans les loumas de Bambey, Mbafaye, Patar et Touba Toul. Elles profitent également des marchés hebdomadaires pour s'approvisionner en produits manufacturés et alimenter en même temps les boutiques dans certains villages.

Dans les villages, les populations s'approvisionnent au détail en denrées de première nécessité au niveau des boutiques et des étals. Cependant, ces points de vente sont insuffisants voire inexistantes dans certains villages et les produits offerts ne sont pas diversifiés. Les difficultés de déplacement (moyen de transport et mauvais état des routes) pour l'approvisionnement sont indexées par les commerçants.

En plus de l'insuffisance des infrastructures (magasins de stockage et de vente en gros les difficultés d'accéder aux crédits et la faiblesse du pouvoir d'achat du fait de la pauvreté de la population sont autant de facteurs bloquants au développement du commerce.

5.1.1.6 Tourisme

Aucune infrastructure touristique n'a été recensée dans la communauté rurale qui ne dispose pas de potentiel touristique déterminant du fait de sa situation éco géographique. Toutefois, il y a des opportunités dans l'exploitation du potentiel culturel à des fins touristiques.

5.1.1.7 Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

L'information passe essentiellement par le canal des médias audio-visuels (radio et télévision), la presse écrite étant inexistante dans la communauté rurale. L'analphabétisme de la majorité de la population y est pour beaucoup mais aussi l'absence de point de vente des journaux (le plus proche se situe à bambey, à 7 km). Il n'y a pas de radio communautaire dans la communauté rurale. Les principales chaînes de radio captées sont : la RTS, RFM, SUD FM, RFI, OCEAN FM, LAMP FALL FM, Fatick FM, Tam Tam FM. La télévision la plus regardée reste la RTS1, la 2STV venant en deuxième position. La RDV et Walf TV ne sont captées qu'à certains endroits et la qualité des images n'est pas toujours bonne.

La téléphonie rurale est encore loin d'être une réalité dans la communauté rurale. Elle n'est présente que dans quelques localités. La majorité des villages est exclue du réseau téléphonique fixe et la couverture du réseau mobile est très faible, voire inexistante à certains endroits. On note la présence d'émetteurs de la SENTEL (Tigo) à Peye Ngoye, chef lieu de la communauté rurale et celui de la SONATEL orange est à Bambey à 07 km. Cependant, l'antenne implantée à Ngoye est cassée depuis longtemps et n'a pas été réparée par l'opérateur, ce qui occasionne des désagréments dans les communications téléphoniques des clients de cette société.



Photo 5 : antennes orange (cassée) et tigo à Peye Ngoye

L'opérateur SENTEL a ainsi récupéré une grande part de marché dans la communauté rurale du fait de la meilleure qualité de son réseau. Ainsi, il n'est pas rare de voir des abonnés d'Orange possédant en même temps des abonnements de Tigo, s'ils ne résilient pas tout simplement leur abonnement initial. L'opérateur Expresso vient récemment de faire une timide incursion dans la communauté rurale où il enregistre une rapide croissance du nombre d'abonnés.

Toutefois, le **coût élevé des communications** téléphoniques a été déploré par les populations.

L'Internet est inexistant dans la communauté rurale, les populations sont obligées de se rendre à Bambey, à 7 Km, pour se connecter.

Par ailleurs, il n'y a aucun centre de formation en TIC dans la communauté rurale. Aucun bureau de poste n'a été répertorié dans la communauté rurale.

5.1.1.8 Sport, jeunesse et loisirs

Les **infrastructures socio-éducatives et sportives** jouent un rôle très important dans l'épanouissement et la promotion des jeunes.

Le diagnostic a révélé un déficit notoire dans le domaine sportif au niveau de la communauté rurale où la pratique du sport est limitée au **football et à la lutte**. Les disciplines telles que le basket, le handball et les arts martiaux ne sont pas pratiquées du fait de l'insuffisance voire l'inexistence d'infrastructures adéquates. Le seul terrain multifonctionnel de la communauté rurale situé à Peye Ngoye est presque entièrement dégradé. De même, il n'y a aucune arène officielle de lutte dans la communauté rurale, bien que cette activité y soit très développée encore moins de dojo pour la pratique des arts martiaux.

Le football est généralement pratiqué pendant les vacances, avec l'organisation des « navétanes ». A cet effet, la communauté rurale, qui constitue la « zone 2 » de l'Organisation Départementale de Coordination des Activités de Vacances (ODCAV) de Bambey, compte **18 ASC dont 12 sont affiliées**. Les ASC, pour la plupart, n'ont pas une reconnaissance juridique car insuffisamment informées sur les procédures à suivre. L'essentiel des activités menées par les ASC tournent autour du football avec une faible part des activités culturelles.

Les compétitions locales se déroulent sur des terrains non réglementaires, situés généralement dans les écoles ou des poches de terrains vagues dans les villages. Il en découle des problèmes d'insécurité lors des rencontres et il n'est pas rare de voir des spectateurs envahir le terrain à la moindre occasion. Le service d'ordre étant souvent absent, les conséquences qui peuvent en découler en cas de différend entre équipes sont incommensurables. Le seul terrain jugé acceptable est celui de Peye Ngoye et il ne dispose pas de mur de clôture ni d'électricité. C'est ce qui fait que les entrées ne sont pas payantes, ce qui aurait permettre aux acteurs d'avoir des sources de revenus subséquents pour palier l'insuffisance des moyens financiers du mouvement associatif. La principale source de revenue demeure la subvention octroyée par l'Etat via le Fonds de dotation du Conseil Rural. Cette subvention se chiffre à un montant annuelle de 200.000 F CFA (ramenée à 500.000 F CFA en 2009) jugé très insuffisant par les sportifs de la communauté rurale pour faire face aux besoins en équipements (ballons, maillots, etc.) et pour l'acquisition de trophées pour les compétitions. L'insuffisance des moyens fait que les ASC ont des problèmes de déplacement lors des matchs joués à l'extérieur de la Communauté Rurale.

Le **Conseil Local de la jeunesse (CLJ)** constitue la structure fédérative des jeunes. Créé depuis 2002, il a été renouvelé en 2008. Il est dirigé par un bureau formé par le président (actuellement Babacar SARR), un secrétaire général et un trésorier.

Les principales activités sont :

- la supervision de la distribution des vivres de soudure et des semences
- la participation à la GOANA
- la transmission de dossiers de demandes d'emploi
- la coordination des activités au niveau local (organisation des vacances citoyennes, activités culturelles ou récréatives, coordination entre le foyer des jeunes et le conseil rural),
- l'appui dans la procédure de formalisation des mouvements associatifs (obtention de récépissé)

La seule activité réalisée par la nouvelle équipe est le reboisement de 300 espèces végétales sur 3 km avec l'appui de la brigade forestière de Ngoye.

Les principaux lieux de **loisir et de détente** sont les **foyers des jeunes** de Pèye Ngoye, Batal et Ngascop qui ne sont pas fonctionnels. Leur réhabilitation et la réalisation d'autres infrastructures pour les jeunes (foyers des jeunes polyvalents et un centre de formation professionnelle) doit être une priorité dans la politique de promotion de la jeunesse de la communauté rurale.

En dépit du contexte de pauvreté et d'insuffisance de ressources financières, les jeunes essaient tant bien que mal de s'investir dans l'agriculture, l'élevage et le commerce.

Le **désœuvrement de la jeunesse** est un trait commun à l'ensemble des villages de la communauté rurale et est à l'origine de leur **exode rural massif** qui constitue un facteur limitant dans le développement de la communauté rurale. Le **financement d'activités** censées générer des revenus substantiels contribuerait certainement à lutter contre l'exode rural et, partant, à **fixer les jeunes** dans leur terroir.

5.1.1.9 Culture

La communauté rurale de Ngoye dispose de plusieurs sites culturels: Parmi ces sites, on peut citer : Ngodane à Mbokhodane, Polto, Samba Niane, Gouye Geuwel, Gouye tourou, Lodiaye Ngololi, Ndiguène Sow, Sope saass à l'ouest de la route Bambey- Ngoye en face de la mosquée de Ngoye, sob ounane à Barry, sob né à Bakkakak, etc. Ce patrimoine culturel est insuffisamment valorisé et tend même à disparaître.

Les manifestations culturelles les plus marquantes sont :

- le Miis, organisé dans la zone de Pèye Ngoye, chaque année pendant la 1ère quinzaine du mois d'avril (à l'approche de l'hivernage), 2 fois dans la semaine (lundi, jeudi). C'est des séances d'incarnation et de prière auprès du totem du village Diock Sakh pour favoriser l'hivernage à venir.
- « Ngoox ne kol » : événement organisé au mois d'Avril de chaque année à Mbokhodane par les habitants de Batal (famille Ndong). C'est un sacrifice qui nécessite un taureau. Au temps, les caractéristiques du taureau étaient définies d'avance (noir et de grande taille entre autres) et une personne était chargée de l'identifier quelle que soit la localité où il se trouve et le propriétaire était obligé de le céder sinon l'animal mourrait. Cette pratique est actuellement abandonnée et le taureau est acquis grâce aux contributions (obligatoires). Le taureau est ensuite conduit dans une concession où il est gardé pendant un certain temps (une semaine selon certaines sources) avant d'être conduit au lieu du sacrifice. Pendant tout le temps qu'il demeure dans cette concession, aucun étranger n'y est admis et le parler du Wolof y est strictement interdit. Le jour du sacrifice, toutes les populations de Batal et Ndimb se mobilisent pour aller au lieu sacré. Sur le chemin (Batal- Mbokhodane- lieu sacré), le taureau ne doit pas être détourné et tous obstacle, fusse-t-il un mur de clôture, doit être ôté pour lui laisser le passage. Sur place les gens font le tour de sob né (le tamarinier) à Mbokhodane avant d'immoler le taureau et de prononcer des prières.
- « jukk sakhe » : incantations sacrées et les danses organisées sur le lieu de sacrifice dont seule la famille Diouf de Darou Diouly a la responsabilité. L'événement se tient chaque année au courant du mois d'Avril 2 fois par semaine (les lundis et jeudi).

5.1.1.10 Transports Mobilité

Les infrastructures routières de la communauté rurale sont constituées de :

- la piste latéritique Bambey – Niakhar qui traverse la communauté rurale du nord au sud sur 11 km (passant par Peyé Ngoye, chef lieu de communauté rurale);
- la route nationale n°3 (Dakar – Diourbel), qui longe la communauté rurale à l'extrême nord, sur 15 km ;
- des pistes naturelles sablonneuses reliant les villages ;

- la voie ferrée Dakar – Niger sur 15 km à l’extrême nord.

La piste latéritique Bambey – Niakhar est la plus empruntée par les populations de la communauté rurale vu sa position centrale. Elle relie aussi les marchés de Bambey et de Niakhar, principaux lieux d’approvisionnement. Toutefois, elle est très dégradée et presque impraticable pendant la saison des pluies (parce que recouverte d’eau) comme du reste toutes les autres pistes de production qui sillonnent la communauté rurale. Ceci a des impacts négatifs sur les flux commerciaux et sur l’accès des populations aux services administratifs et sociaux qui sont, dans leur quasi-totalité, situés à Pèye Ngoye, chef-lieu d’arrondissement et de communauté rurale.

La **charrette** à traction équine reste le **moyen de transport** le plus courant à l’intérieur de la communauté rurale à cause de difficultés d’accès pour les véhicules du fait du mauvais état des pistes. Ce moyen de transport est caractérisé par l’insuffisance et la vétusté des charrettes du fait de leur non renouvellement (leur coût étant jugé élevé et le quota de charrettes subventionnées par l’Etat octroyé à la communauté rurale reste insuffisant). C’est ce qui fait que les difficultés de déplacement en hivernage sont accentuées, les chevaux étant occupés par les travaux champêtres.

La communauté rurale ne compte aucune gare routière, ce sont les cars de transport en commun en partance de Bambey à destination de Fatick, empruntant la piste latéritique, qui sont par fois utilisés par les populations. Il y a aussi des taxis clando et des motos basés à Bambey qui peuvent desservir la communauté rurale sur demande des clients, le service n’étant pas systématique. Toutefois, la cherté des billets est déplorée par les populations.

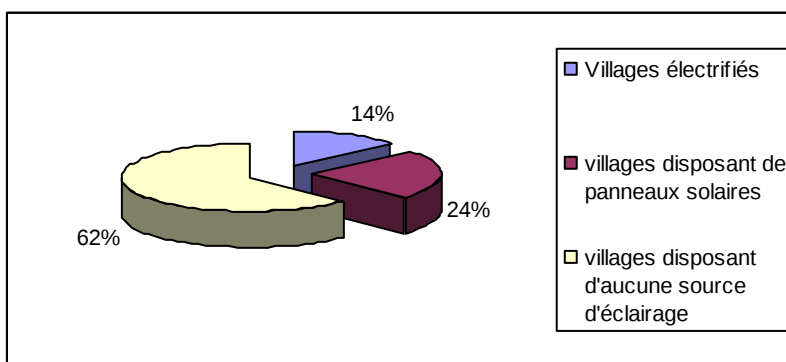
5.1.1.11 Énergie

L’énergie domestique (éclairage, chauffage,...) est la principale préoccupation énergétique de la communauté rurale. Cette demande est satisfaite par la SENELEC et l’ASER d’une part et d’autre part, par l’utilisation de combustibles d’origine végétale (bois, charbon...) ou fossile (pétrole lampant, gaz butane, gasoil...)

Il faut noter que la **couverture** de la communauté rurale en **électricité** reste **limitée** à la zone de Pèye Ngoye. Dans cette zone, seul le village de Ndiouly 1 est électrifié par le SENELEC, l’ASER assurant l’électrification des villages de Peyé Ngoye 1 et 2, Darou Ndiouly, Gallo Ngoye, Mboul et Darou Minam. Aucun village ne dispose d’un réseau **d’éclairage public**.

L’utilisation des **plaques solaires** n’est pas non plus répandue dans la communauté rurale. Elle ne concerne que les villages de Gourgourène, Pagui Lagnar, Sone Kade 1, Ndiodiom, Mbokhodane, Barry Ndondol, Kourty, Ngodjilème, Nguèye Nguèye, Darou Nguèye Nguèye, Khandiar, Darou Ndiouly et Bayakh. Le coût élevé des installations solaires et leur manque de suivi limitent la vulgarisation de cette source d’énergie.

Graphique 5 : Situation de l'éclairage dans la communauté rurale



Source : Enquêtes EMAP, 2009

Presque partout dans la communauté rurale, l'éclairage domestique se fait à l'aide de lampes tempête, de bougies et de lampes torches. Les populations fondent beaucoup d'espoir sur l'exécution du Programme d'électrification rurale.

Le **bois de chauffe** et le **charbon** servent d'énergie pour la cuisine. Toutefois, leur accès devient de moins en moins facile à cause de la **déforestation**. L'usage de la **bouse de vache** comme combustible est aussi très répandu dans la zone.

Le **gaz butane** constitue une alternative mais son utilisation reste très limitée du fait de son coût qui n'est **pas accessible à la majorité**.

5.1.1.12 Micro Finance et développement communautaire

Le secteur de la micro finance dans la communauté rurale est caractérisé par la présence de nombreuses **Organisations Communautaires de Base (OCB)** (Cf. liste en annexe) mais confrontées à l'**insuffisance de structures d'appui et d'encadrement**.

La communauté rurale compte différents types d'OCB tels les Groupement de Promotion Féminines (GPF), les Groupements d'Intérêt Economiques (GIE), le CLCOP, les Associations Sportives et Culturelles (ASC), les comités de gestion des infrastructures (ASUFOR), comités de santé et les dahiras. Les GPF, dont la plupart ne sont pas juridiquement reconnus, occupent la plus grande part de ces organisations mais force est de reconnaître que ces structures sont aujourd'hui dans la léthargie presque totale. Seuls quelques groupements s'activent autour du maraîchage, de l'embouche (ovine ou bovine), de la transformation des céréales, du petit commerce (surtout de produits agricoles), de la fabrication de savon, la teinture et la gestion de moulins à mil ou de batteuse à mil.

Les femmes organisent leurs activités à partir de fonds généralement alloués par des projets et programmes sous la forme de crédits rotatifs. Souvent, les activités s'arrêtent avec la fin des projets et programmes partenaires (pas de pérennisation) mais certaines font recours au système financier.

La Mutuelle d'Epargne et de Crédit **FAGAROU**, qui constituait la principale source de financement des OCB de la communauté rurale voire du département, est tombée en **faillite depuis 2006**, entraînant ainsi la léthargie de la plupart des GPF qui ont perdu presque tout leur capital. Actuellement, outre les Groupes d'Epargne et de Crédit (**GEC**) institués dans certains villages, les OCB font recours aux services des structures de financement basées à Bambey ou à Diourbel. Il en est ainsi de la **CNCAS** (agence de Diourbel), seule banque intervenant dans la communauté rurale mais dont les conditions de financement (apport, garantis, etc.) ne sont **pas à la portée de la majorité des OCB** et les Institutions de Micro Finance (**IMF**) tels le CMS, l'ACEP, la MECGFA, la CLCA. D'autres **partenaires** appuient aussi les OCB de la communauté rurale. Il s'agit principalement de l'URAPD, la CARITAS, l'ASPRODEB, l'UNACOIS/DEF, la Calebasse de développement de Bambey, PNUD et le projet Agro forestier de Diourbel (PAGF).

Les **conditions d'octroi** de crédit par ces IMF sont toutefois jugées **draconiennes** par les OCB. En effet, bien que l'apport et les frais de dossier soit plus abordables par rapport à la banque, les **taux d'intérêt sont très élevés** et la **durée du crédit faible** pour des **montants souvent dérisoires**. En guise d'exemple, à la MECGFA, il faut 5000 F pour l'ouverture de compte individuel et 2000 F pour les groupements avec des frais de dossier 1% (coût 5%) et un taux d'intérêt constant semestriel de 10%. La **longueur et la lenteur des procédures** ont aussi été déplorées par les OCB ; les **financements** arrivant souvent **tardivement** par rapport à la période propice à la mise en œuvre des activités, ce qui est en partie à l'origine des **difficultés de remboursement**. Cette situation est aussi imputable, pour une large part, au manque d'informations des OCB sur les conditions d'octroi et de remboursement des prêts (méconnaissance des procédures), à l'**analphabétisme** de la plupart **des leaders** des OCB mais aussi à l'**inadéquation** de la nature et des conditions du crédit par rapport à l'activité développée (crédit à court terme pour financer des activités d'embouche par exemple ou développement d'une activité ne pouvant pas couvrir le taux d'intérêt supporté). Le manque de formation des acteurs sur la gestion des micros projets constitue aussi un facteur limitant du secteur de la micro finance, de même que la situation de pauvreté qui règne dans la zone faisant que la plupart des crédits sont utilisés à des fins alimentaires.

5.1.1.13 Secteur privé

L'environnement de la communauté rurale ne se prête pas au développement du secteur privé. Les quelques initiatives notées sont informelles et localisées surtout dans le domaine de l'artisanat (fabriques de savon, ateliers de menuiserie, etc.).

5.1.1.14 Equité et genre

Les femmes, qui représentent 52% de la population de la communauté rurale, constituent la couche la plus vulnérable et la plus défavorisée dans le développement économique. Elles n'ont pas droit à la terre et accèdent difficilement aux intrants agricoles pour développer leur principale activité. Elles sont sous représentées dans les instances de prise de décision (**7% dans le conseil rural**) et dans certaines localités, elles n'ont pas droit à la parole devant les hommes. Les pesanteurs culturelles, conjuguées au taux d'analphabétisme élevé des femmes ont favorisé leur non implication dans des activités de développement. Toutefois, L'ONG **WILDAF** (women Institution for Law and Development in Africa ou Femme, Droit et Développement en Afrique) œuvre dans la zone par un plaidoyer pour l'accès des femmes aux prises de décision.

En outre, dans leur grande majorité, elles continuent de ployer sous la lourdeur des tâches ménagères. En effet, si les travaux champêtres se circonscrivent à l'hivernage, ceux domestiques (corvée d'eau, recherche de bois de chauffe, pilage du mil, etc.) sont permanents, longs et pénibles ; cela les rend parfois peu regardantes sur leur propreté et l'hygiène corporelle et sur celles de leurs enfants.



Photo 6 : Corvées des femmes

La femme rurale commence à travailler à 5 heures et se couche vers 22 heures. Elle est occupée pendant toutes ces heures par le pilage et la mouture du mil, la préparation des repas, les corvées d'eau et de bois de chauffe et l'entretien de ses enfants. Or, la communauté rurale est sous-équipée sur le plan des équipements de production (cf. annexe).

Tableau 9 : Matériel d'allègement des travaux

Moulin à grain			Moulin à pâte			Pileuse			Batteuses			Décortiqueuses		
Total	F	NF	Total	F	NF	Total	F	NF	Total	F	NF	Total	F	NF
8	6	1	6	3	1	16	5	2	3	0	0	27	23	2

Source : Enquêtes EMAP, 2009

Le nombre de moulins et de pileuses est très limité et certains sont en panne. Seules trois batteuses ont été recensées dont 2 dans le village de Ndiouly 2 et l'autre à Ndione Maténing. Ce matériel appartient dans la quasi totalité aux GPF.

Les corollaires de la surcharge des femmes sont : accouchements difficiles, mortalité maternelle et infantile, vieillesse précoce.

Il faut aussi noter l'insuffisance des infrastructures pour l'épanouissement des femmes limitées à 1 cases foyer située à Pèye Ngoye et qui ne fonctionne pas actuellement.

La précarité des conditions de vie des femmes dans la communauté rurale fait que la majorité d'entre elles a quitté la zone pour la capitale où elles exercent des métiers de domestique, laveuses et pileuses. Elles sont concentrées dans la zone des Parcelles Assainie et de la Médina où elles vivent dans des conditions difficiles, dans la rue ou dans les immeubles en construction. Leurs revenus ne les permettent pas ainsi d'entretenir la famille restée au village.

5.1.1.15 Emploi

La main d'œuvre dans la communauté rurale est essentiellement agricole. Le manque de qualification du fait de l'absence de structures de formation professionnelle est l'un des handicaps pour l'accès des jeunes à l'emploi salarié, ce qui fait qu'on ne peut pas parler de taux de chômage élevé. En outre, les structures offreuruses d'emploi sont presque inexistantes et les jeunes n'ont pas souvent les informations sur les recrutements et les concours. Mais, avec l'exode rural, la plupart de ceux-ci ont pu trouver du travail à Dakar.

5.1.1.16 Dialogue social

Le climat social est très apaisé dans la communauté rurale. Les populations vivent en harmonie, sans distinction de race ni de religion. Les mariages inter ethniques ou inter religieux ont contribué à tisser et à raffermir les liens au sein de la collectivité qui a sacralisé les relations familiales.

Toutefois, des conflits d'origine foncière sont parfois notés dans la communauté rurale du fait de l'insuffisance des terres. Il y a aussi des conflits saisonniers qui opposent agriculteurs et éleveurs et causés par la divagation des animaux à l'origine d'importants dégâts dans les parcelles de culture surtout vers la fin de l'hivernage.

Généralement les conflits trouvent des règlements à l'amiable autour du chef de village appuyé par des sages ou du conseil rural saisi en deuxième instance en cas d'échec des pourparlers dans le village. Il arrive que le Sous-préfet intervienne pour départager les protagonistes si la médiation du conseil rural échoue. Ce n'est que dans de rares cas que la justice est saisie.

5.1.1.17 Implication des émigrés

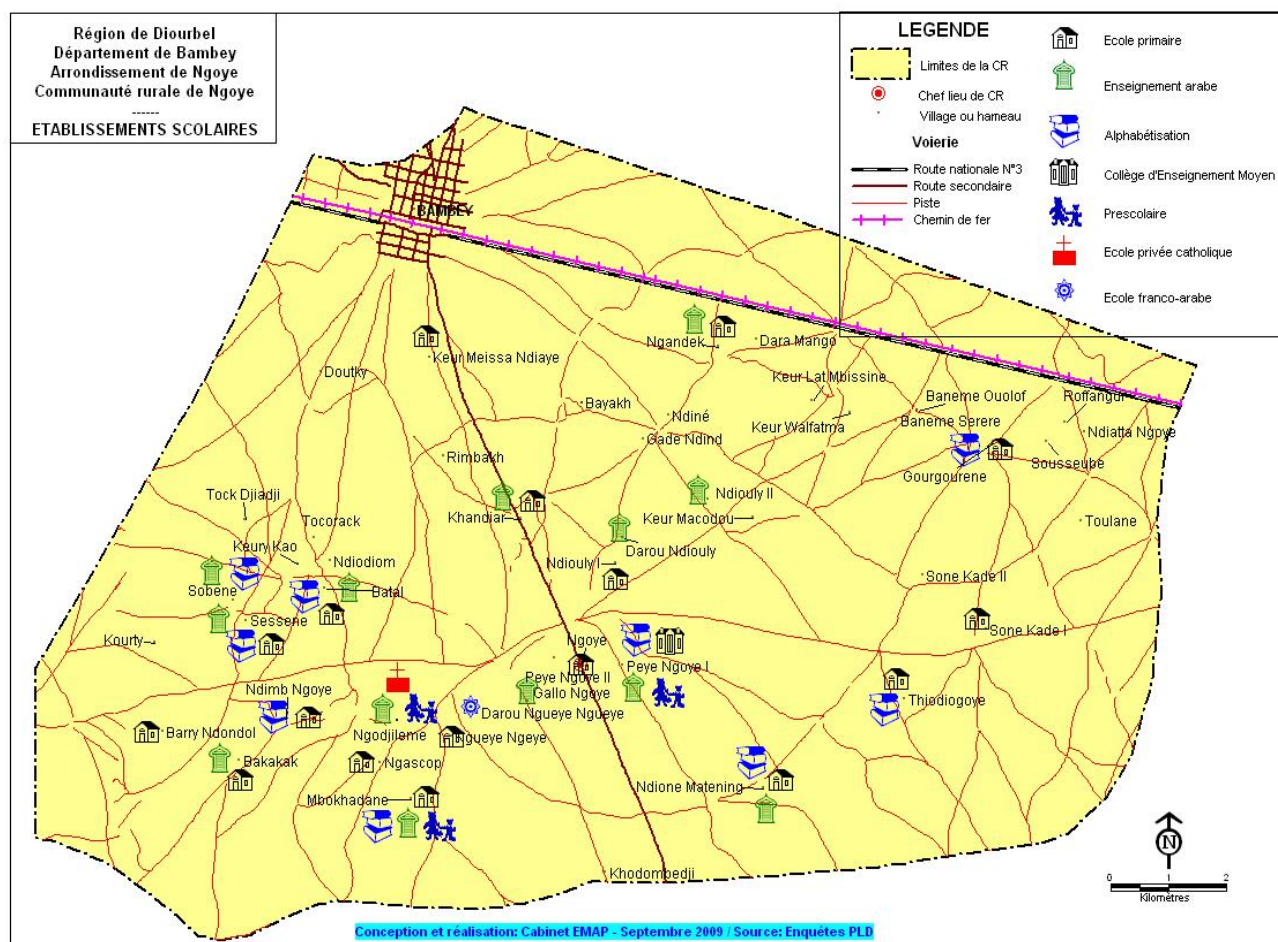
Le nombre d'émigrés issus de la communauté rurale n'a pas été officiellement répertorié pour permettre leur implication dans le développement de la localité. Au cours des enquêtes réalisées lors de l'élaboration du présent document, les populations ont identifié plus d'une cinquantaine de ressortissants basés pour la plupart en Europe. Toutefois, ils ne sont pas organisés de manière formelle, chacun agissant de manière isolée et ponctuelle. Leur recensement et leur structuration en association formelle constituent une opportunité importante pour les autorités locales qui pourraient ainsi trouver un partenaire pro actif pour conduire le développement local.

5.1.2 Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

5.1.2.1 Éducation /formation

L'école française, l'alphabétisation fonctionnelle dans les langues nationales et l'éducation religieuse en arabe sont les trois formes d'éducation qui se côtoient dans la communauté rurale.

Carte 4 : Répartition des infrastructures scolaires



♦ Education formelle

Elle est essentiellement dispensée au niveau du préscolaire, de l'élémentaire et du moyen. Il n'y a pas de lycée dans la communauté rurale.

○ Développement intégré de la petite enfance

La petite enfance reste un domaine laissé en rade dans la communauté rurale qui ne compte que 3 structures d'accueil pour les enfants : l'établissement préscolaire privé catholique Abbé Martin Seck de Ngodjiléne, ouverte en 2007, l'école maternelle publique de Mbokhodane qui fonctionne depuis 2003 et la garderie de Peyé Ngoye financée par le CCF qui a débuté en 2009.



Photo 7 : établissement préscolaire de Ngodjilème et garderie de Pèye Ngoye (abri provisoire)

Sur le plan des infrastructures, seul l'établissement privé de Ngodjilème dispose de salles de classe au complet. La garderie de Pèye Ngoye est abritée par la maison communautaire dans l'enceinte de laquelle les enfants reçoivent les cours en plein air, sur des nattes à même le sol (cf. photo ci-dessus). Toutefois, ses équipements sont disponibles. En attendant la réhabilitation du local devant l'abriter, ce matériel est entreposé dans les locaux du conseil rural (cf. photo).



Photo 8 : matériel destiné à la garderie de Pèye Ngoye

Elle abrite aussi une cantine scolaire permettant aux enfants des villages polarisés de se restaurer sur place. Quant à la garderie de Mbokhodane, elle ne dispose que de 2 salles de classe pour les trois cours pédagogiques.

Le taux d'accès à l'enseignement préscolaire est très faible du fait de l'insuffisance des infrastructures conjugué au fait que la cible (enfants de moins de 7 ans) est très jeune pour parcourir des distances éloignées pour rejoindre les structures existantes. Les parents préfèrent ainsi confier ces enfants aux maîtres coraniques qui sont installés dans presque tous les villages.

Tableau 10 : Statistiques sur la petite enfance

Etablissement	PETITE SECTION				MOYENNE SECTION				GRANDE SECTION				TOTAL			
	Structures		Effectifs		Structures		Effectifs		Structures		Effectifs		Structures		Effectifs	
	classes	cours	total	filles	classes	cours	total	filles	classes	cours	total	filles	classes	cours	total	filles
Mbokhadane	1	1	15	4	1	1	15	6	1	1	17	7	3	3	47	17
Pèye Ngoye	0	1			0	1			0	1			0	3	90	55
Ngodjilème	1	1			1	1			1	1			3	3		

Le personnel enseignant est constitué d'un maître contractuel et d'un volontaire de l'éducation recrutés par l'Etat respectivement en 2006 et en 2007 pour la garderie de Mbokhodane, de 3 enseignants (dont 2 femmes) recrutés par le CCF pour la garderie de Pèye Ngoye et de 3 enseignants à Ngodjilème.

○ Enseignement élémentaire

L'enseignement élémentaire est dispensé dans **dix huit (18) écoles primaires publiques** et **1 école privée catholique** (Saint Jean Apôtre) située à Ngodjilème.

Tableau 11 : Evolution des infrastructures scolaires de la communauté rurale

ECOLEES	2009		2008		2007		2006		2005	
	classes	cours	classes	cours	classes	cours	classes	cours	classes	cours
bacacak	3	6	3	6	3	4	2	2	2	2
bary ndondol	11	12	12	12	12	4	11	12	9	10
battal	12	12	13	13	12	12	11	11	9	9
gourgourene	5	6	5	6	5	6	5	6	3	3
Keur Dame	1	1								
keur meissa	5	6	5	6	5	5	4	4	4	4
khandiar	3	3	2	3	1	2				
mbokhodane	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6
mdimb	2	4	2	3	2	3	1	2		
ndione mat	4	5	4	5	4	4	4	4	4	4
ndiouly1	11	12	10	10	9	10	8	8	5	5
Ngandeck	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
ngascope	12	12	12	12	12	12	12	12	11	11
ngoye	12	12	12	12	12	12	12	12	11	11
ngueye ngu	5	6	4	5	3	4	2	4		
sobeme	9	9	8	8	7	7	7	7	6	6
Sone Kadd	2	3	2	2						
thiodiogoye	2	4	2	3	1	1	2	2	1	1
total public	106	121	102	112	94	92	87	92	71	72
saint j apotre	6	6	6	6	6	6	6	6	4	0
Total CR	112	127	108	118	100	98	93	98	75	72

Source : IDEN Bambe, 2009

En dehors de Khandiar, Sone Kadd et Keur Dame (Roffangui) qui sont de nouvelles créations (respectivement en 2007, 2008 et en 2009), toutes les écoles datent de plus de cinq ans. Il faut noter que l'école de Ngandeck, gelée depuis longtemps faute d'effectif, a été rouverte en 2009.

L'enseignement primaire est caractérisé par l'existence d'écoles à **cycle incomplet**, bien que la majorité (63%) des écoles ait des cycles complets. Parmi ces dernières, les écoles de Batal, Bary Ndongol, Ngascop, Ngoye et Ndiouly 1 comptent 12 cours pédagogiques.

Les **effectifs** ont connu une progression annuelle moyenne de 36% entre 2008 et 2009. Au cours de l'année scolaire 2008 – 2009, l'effectif tournait autour de 5002 élèves dont 50,3% de filles (cf. tableau ci-dessous). Les effectifs d'élèves par classes sont très variables selon les niveaux et d'une école à une autre (cf. annexe).

Tableau 12 : Evolution des effectifs dans l'élémentaire

ECOLES	2009		2008		2007		2006	
	total	filles	total	filles	total	filles	total	filles
bacacak	153	83	150	80	134	72	96	52
bary ndondol	487	231	474	212	550	228	457	193
battal	573	282	581	264	575	253	534	228
gourgourene	180	102	203	99	197	97	213	114
Keur Dame	28	7						
keur meissa	132	52	124	55	112	50	104	49
khandiar	160	80	132	67	93	44		
mbokhodane	165	86	225	111	244	120	219	114
mdimb	110	40	85	42	53	23	46	18
ndione mat	177	95	147	79	132	57	140	62
ndiouly1	579	311	487	284	461	246	411	217
Ngandeck	55	30	0	0	0	0	0	0
ngascope	410	215	549	196	518	249	615	298
ngoye	560	279	557	288	576	287	613	301
ngueye ngu	282	153	220	142	191	90	110	56
sobeme	379	200	336	161	340	185	312	179
Sone Kadd	122	62	95	48				
thiodiogoye	76	37	70	30	49	29	62	32
total public	4628	2345	4435	2158	4225	2030	3932	1913
Saint Jean apôtre	374	173	319	159	305	133	287	124
total CR	5002	2518	4754	2317	4530	2163	4219	2037

Source : IDEN Bambey, 2009

Cette situation traduit l'engagement et la détermination des populations à réduire l'écart entre les garçons et les filles dans la scolarisation. En effet, on note un **taux élevé d'abandon** des jeunes filles à cause des travaux domestiques mais surtout du fait du mariage précoce et des grossesses précoces qui sont de mise dans cette localité.

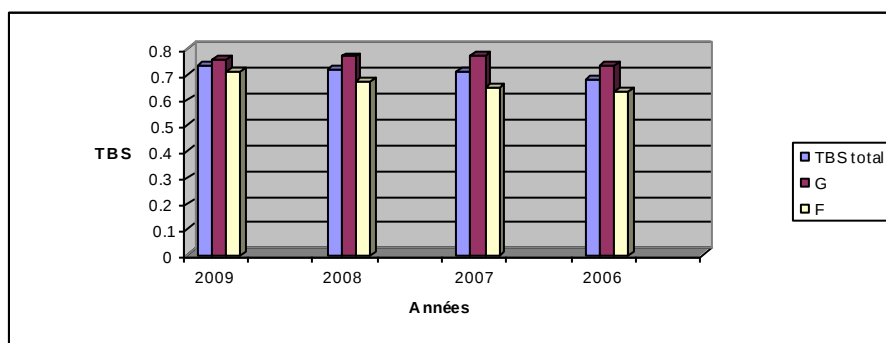
Tableau 13 : taux d'abandon 2008

ECOLES	Total		Dont filles	
	Nombre	%	Nombre	%
bacacak	0	0.0%	0	
bary ndondol	0	0.0%	0	
battal	27	4.6%	14	52%
gourgourene	0	0.0%	0	
Keur Dame	0		0	
keur meissa	0	0.0%	0	
khandiar	10	7.6%	4	40%
mbokhodane	0	0.0%	0	
mdimb	0	0.0%	0	
ndione mat	15	10.2%	9	60%
ndiouly1	9	1.8%	5	56%
Ngandeck	0		0	
ngascope	0	0.0%	0	
ngoye	4	0.7%	1	25%
ngueye ngu	6	2.7%	4	67%
saint j apotre	0	0.0%	0	
sobeme	4	1.2%	2	50%
Sone Kadd	0	0.0%	0	
thiodiogoye	6	8.6%	3	50%
Total CR	81	1.7%	42	52%

Source : IDEN Bambey, 2009

Le **taux brut de scolarisation** dans la communauté rurale est relativement faible par rapport aux OMD dans le secteur visant l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015. Toutefois, il a connu une hausse progressive passant de 0,68 (dont 0,73 pour les garçons et 0,63 pour les filles) en 2006 à 0,71 en 2007 pour atteindre 0,73 en 2009 (dont 0,76 pour les garçons et 0,71 pour les filles). L'une des contraintes majeures à la scolarisation des enfants est le défaut de pièces d'état civil. En effet, certains parents n'ont pas le réflexe de déclarer les enfants à la naissance ce qui fait que, même s'il est admis à l'école sans extrait de naissance, l'enfant ne peut pas se présenter aux examens et concours.

Graphique 6 : Evolution du taux brut de scolarisation



Source : IDEN Bambey, 2009

La majorité des écoles sont dépourvues de latrines, d'eau et de clôtures de protection et comportent des abris provisoires.

Tableau 14 : Situation des infrastructures dans les écoles

Ecoles	Abris	Latrines	Clôture	Eau potable
bacacak	2	X		
bary ndondol	1	X	X	
battal		X	X	X
gourgourene	1	X		
Keur Dame				
keur meissa		X		X
khandiar	3			
mbokhodane				X
ndimb	3			
ndione mat				
ndiouly1	2	X	X	X
Ngandeck	1	X		
ngascope		X	X	X
ngoye			X	X
ngueye ngu	2	X		
saint j apotre		X	X	X
sobeme				
Sone Kadd	3			
thiodiogoye		X		

Source : Enquêtes EMAP, 2009

Dans certaines écoles construites l'état des bâtiments laisse à désirer en termes de sécurité et de viabilité.



Photo 9 : Abri provisoire et salle de classe dégradée

Le taux de couvertures des besoins en **mobilier scolaire** est très faible. En 2008, le ratio était de **2,11 élèves/table banc** en moyenne, avec un maximum de 4,8 à Nguèye Nguèye.

Tableau 15 : Niveau d'équipement en mobilier scolaire en 2008

Ecoles	MOBILIER				
	Tab/Bancs	Ratio	Bureaux	Chaises	Armoires
bakakak	48	3.125	0	0	0
bary ndondol	198	2.394	6	11	5
battal	268	2.168	10	12	13
gourgourene	78	2.603	4	3	4
k meissa ndiaye	125	0.992	5	7	4
khandiar	37	3.568	0	0	0
mbokhodane	134	1.679	6	6	6
ndimb	39	2.179	0	0	0
sone kadd	0		0	0	0
ndione materning	118	1.246	4	4	4
ndiouly1	188	2.590	8	8	8
ngascope	306	1.794	11	14	12
ngoye	283	1.968	8	15	9
ngueye gueye	45	4.889	0	0	0
sobeme sessene	186	1.806			
st jean apotre	155	2.058	6	6	0
thiodiogoye	40	1.750	3	3	3

Source : IDEN Bambe, 2009

Cette **insuffisance** des infrastructures scolaires se conjugue avec celui **du personnel**. Le système de classe à double flux et de classe à cours multigrades est de mise dans certaines écoles de la communauté rurale pour faire face à l'insuffisance de salles de classe mais aussi de personnel enseignant. En 2009, le ratio est de **0,94 enseignant par cours** et **un maître pour quarante élèves** dans le public. Ce corps enseignant est essentiellement composé de maîtres contractuels et de volontaires de l'éducation dont les 38% sont des femmes.

Tableau 16 : Composition du corps enseignant

Corps	H	F	TOTAL
Instituteurs	10	0	10
Instituteurs adjoint	4	0	4
IP	4	0	4
IPCE	1	0	1
MC	41	22	63
VE	15	17	32
TOTAL	75	39	114

Source : IDEN Bambe, 2009

L'absentéisme du personnel enseignant dans certaines localités éloignées a été déploré par les populations. Les **grèves répétées** des enseignants qui observent les mots d'ordre de leurs syndicats fait que les quantum horaires permettent rarement de terminer les programmes, ce qui se répercute sur le niveau des élèves, avec des taux de réussite aux examens très faibles. En outre les parents déplorent l'insuffisance de formation de certains enseignants qui ont été recrutés alors qu'ils ont abandonné l'école très tôt et ce depuis plusieurs années. Le manque de logements à proximité des écoles constitue aussi un handicap pour les enseignants qui sont parfois obligés de faire la journée continue pour écourter les temps de déplacement.

En plus de ces contraintes, l'**insuffisance de manuels pédagogiques** et celle des **fonds de dotation** pour l'éducation ont été décriées par les parents d'élèves.

Tableau 17 : ratios manuels /élève dans l'élémentaire

	Lecture	Langage	calcul	Géo	Histoire	SCIENCES
bakakak	0.41	0.00	0.03	0.00	0.00	0.13
bary ndondol	0.40	0.01	0.23	0.16	0.16	0.21
battal	0.70	0.00	0.48	0.22	0.30	0.41
gourgourene	0.63	0.02	0.70	0.00	0.00	0.11
k meissa ndiaye	2.73	0.05	0.85	0.65	1.81	0.85
khandiar	0.72	0.01	0.00			
mbokhodane	0.79	0.03	0.32	0.15	0.21	0.31
ndimb	0.71	0.00	0.69	0.00	0.00	0.00
ndione materning	0.78	0.02	0.43	0.28	0.28	0.26
ndioly1	0.55	0.00	0.45	0.12	0.16	0.03
Ngandeck		0.00				
ngascope	0.79	0.00	0.32	0.20	0.22	0.10
ngoye	1.26	0.01	0.75	0.35	0.39	0.00
ngueye gueye	0.63	0.00	0.62	0.00	0.00	0.12
sobeme sessene	0.76	0.02	0.76	0.46	0.49	0.62
Sone kadd	0.63	0.00	0.00			
st jean apotre	0.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
thiodiogoye	1.81	0.03	0.66	1.67	1.67	1.67

Source : IDEN Bambey, 2009

Le **ratio manuel/élève** est très faible. Il est inférieur à 1 pour tous les ouvrages, à l'exception des livres de lecture à l'école de Pèye Ngoye (1,26). Ce ratio global cache des disparités au sein des différents cours (cf. annexe 4). La cherté et l'insuffisance des fournitures scolaires ont aussi été soulignées par les parents d'élèves.

Par ailleurs, l'insuffisance des cantines scolaires et leur mauvaise gestion pose problèmes pour la restauration des élèves des villages polarisées par certaines écoles.

Tableau 18 : Localisation des cantines scolaires

PAM	Etat
1. Gourgouréne 2. Ndione Maténing 3. Ngandeck 4. Mbokhodane 5. Bakakak	1. Ngoye 2. Ndioly I 3. Ngascope
6. Ngueye Ngueye 7. Ndimb 8. Barry Ndondol 9. Batal 10. Khandiar	

Source : IDEN Bambey, 2009

Les cantines appuyés par le PAM, appelé **cantines « prix élevé »** fonctionnent depuis le mois de mars 2009 avec une dotation du PAM en huile, mil, légumineuse et sel iodé sous la supervision des comités de gestion mis en place. Elles fonctionnent cinq jours dans la semaine. La dotation est trimestrielle et suffisante parce que calculée à partir du nombre de pensionnaires et de la ration journalière. Au niveau de l'école de Pèye Ngoye, le CCF appui la cantine en riz, huile, etc.

Les comités de gestions sont formés à la gestion des cantines (le gérant, le secrétaire, et une cuisinière). Tous les élèves mangent à la cantine

Quant aux **cantines Etat** elles fonctionnent à partir des dotations commandées par l'IDEN à partir des crédits alloués par l'Etat. La répartition des vivres est effectuée au prorata des effectifs. Elles fonctionnent généralement les mardis et les Jeudis à cause des cours de renforcement. Seuls les élèves qui habitent les villages polarisés par l'école mangent à la cantine.

Au niveau des cantines prix élevés la difficulté majeure se trouve au niveau de la transformation du mil. Toutes les autres difficultés aussi bien au niveau des cantines de l'Etat que des cantines prix élevé sont du même ordre. Il s'agit

- du manque d'ustensiles
- de la difficulté de récupérer les cotisations des élèves à cause de la pauvreté dans le monde rural
- du manque de bois de chauffe
- de l'absence de magasin de stockage

Pour leur meilleure fonctionnalité, les cantines devraient être dotées de matériels de cuisine suffisant et de magasin de stockage. La mise en place d'une caisse d'avance permettrait aussi de juguler les retards dans la disponibilité des cotisations des élèves.

L'**enseignement religieux** a été introduit dans les écoles françaises de la communauté rurale conformément à la nouvelle orientation définie dans le secteur. Ces enseignements sont dispensés par 12 maîtres (11 maîtres contractuels et 1 volontaire de l'éducation) dont 1 femme au niveau des écoles de Barry Ndongol, Battal (2), Gourgourene, Mbokhodane, Ndiouly 1 (2), Ngascop (2), Ngoye (2) et Sobème sessène.

○ **Enseignement moyen**

L'enseignement moyen est dispensé au niveau du seul CEM que compte la Communauté rurale. Ce CEM, ouvert en octobre 2002, souffre d'un manque criard de salles de classe et n'est pas clôturé. Il compte 12 cours pédagogiques logés dans 8 classes au sein du CEM et six (6) abris provisoires constitués de magasins qui leur ont été prêtés. L'effectif total est de 830 élèves. Et il y a un nouveau collège d'enseignement moyen (CEM) au niveau du village de Ngascop ouvert depuis Octobre 2009 avec trois (03) classes de 6^{ème}, logé dans l'école élémentaire privée catholique Saint Jean Apôtre



Photo 10 : CEM de Ngoye non clôturé ; puits pour l'approvisionnement en eau

Le corps professoral est composé de 27 enseignants dont 2 femmes. Un logement a été construit pour ces enseignants.

L'établissement est approvisionné en eau potable par une borne fontaine et dispose aussi d'un puits. Il est équipé d'un bloc d'hygiène, ce qui est insuffisant par rapport à l'effectif. Le CEM n'est pas équipé en matériel informatique, ce qui fait que des cours d'informatique n'y sont pas dispensés.

Une cantine scolaire a été ouverte pour assurer la restauration des élèves, particulièrement ceux provenant des villages éloignés. Ceci contribue à améliorer l'accès à l'enseignement moyen dans la communauté rurale. Pour les élèves de la zone de Gourgourène, particulièrement les villages Ndiatta Ngoye, il est plus facile d'accéder à Bambey ou Mbayane que de venir à Ngoye.

♦ Education non formelle

○ Enseignement arabe et coranique

L'enseignement arabe et coranique est bien présent dans la communauté rurale et concerne surtout les enfants à bas âge.

L'enseignement de la langue arabe se fait au niveau des 18 écoles arabe répertoriées dans la communauté rurale se trouvant dans les villages de Sessène, Sobème, Khandiar, Mbokhodane (02), Bakakak, Ngodjiléne, Darou Diouli, Peyé Ngoye (02), Ndione Maténing, Diouli II, Batal (03), Gandeck, Keur Ndiogoye, Gallo.

Il faut noter la présence d'une école franco-arabe à Darou Nguèye Nguèye, ouverte depuis 1973 et comptant en 2009 un effectif de 530 élèves dont 347 garçons et 183 filles. Cette école dispense des enseignements élémentaires et moyens en arabe et en français ainsi que sur le coran et la religion musulmane. A cet effet, elle compte 7 cours pédagogiques qui occupent 7 classes et 9 enseignants y dispensent les cours.

L'enseignement coranique se fait dans les daaras qui sont confrontés à une absence de locaux. Les cours se font généralement dans des abris provisoires mal éclairés la nuit ou en plein air. D'où les difficultés rencontrées en saison des pluies.

Il faut également relever que les maîtres d'écoles coraniques, le plus souvent, ne sont pas désintéressés, ce qui pose le problème de la prise en charge des disciples et peut limiter le temps à consacrer à l'enseignement des élèves. En effet, ces écoles ne disposant pas de cantines scolaires ni d'aucune forme d'appui de la part des autorités administratives, le maître n'est pas en mesure de les faire manger tous et il doit lui aussi aller s'occuper de son champ pour trouver de quoi nourrir sa famille. Les élèves, appelés talibés, sont ainsi contraints de demander l'aumône pour se nourrir et se vêtir. Il faut signaler que ces daaras accueillent le plus souvent des talibés originaires de localités parfois éloignées.

○ Enseignement en langues nationales

L'alphabétisation fonctionnelle est exécutée dans le cadre du faire faire par AHDIS comme opérateur sur financement du projet EQT2. La première cohorte a démarré en mai 2008 et s'est achevée en février 2009. Elle a intéressé dix (10) et trois cents (300) auditeurs dont 97% de femmes.

Tableau 19 : situation de la première cohorte de l'EQT2

CAL	Inscription			Effectif actuel			Total absences			Taux de fréquentation	Nombre de séances	
	H	F	T	H	F	T	H	F	T		Prévues	Effectuées
Batal	0	30	30	0	30	30	0	37	37	93,51%	19	17
Sobème	0	30	30	0	30	30	0	53	51	90,7%	19	17
Sessène	2	28	30	2	28	30	6	51	57	90,00%	19	17
Ngascop	0	30	30	0	30	30	1	48	49	91,40%	19	17
Mbokhodane	0	30	30	0	30	30	2	34	36	94,04%	19	18
Nguèye Nguèye	3	27	30	3	27	30	1	18	19	96,67%	19	20
Gallo Ngoye	3	27	30	3	27	30	5	80	85	85,09%	19	15
Pèye Ngoye	0	30	30	0	30	30	0	12	12	97,89%	19	19
Gourgourène	0	30	30	0	30	30	0	25	25	95,61%	19	19
Ndione Maténig	1	29	30	1	29	30	0	32	32	94,31%	19	18
Totaux	9	291	30	9	291	30	13	390	403	92,93%	190	177

Source : IDEN Bambey, 2009

La demande en alphabétisation est fortement exprimée dans la communauté rurale. Aussi, faudrait-il multiplier les centres d'alphabétisation sur l'ensemble de la zone et surtout orienter les opérateurs vers l'alphabétisation fonctionnelle des femmes qui souffrent de leur manque de compétences dans la gestion correcte et autonome de leurs activités.

Il existe 02 CREPA qui ont été construits par l'Etat mais qui ne sont pas encore fonctionnels.

5.1.2.2 Santé

La communauté rurale reste très **dépourvue** au regard des infrastructures existantes. L'expansion des structures n'a pas suivi celui des besoins nés du croît démographique. Même si elle tend à s'améliorer, elle reste toutefois **en deçà des normes** définies par l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle ne compte qu'un seul poste de santé et 14 cases de santé dont les 07 seulement sont fonctionnelles. Il s'agit des cases de Gourgourène, Barry Ndongol, Batal, Ngodjilème, Keur Lat Mbissine, Mbokhodane et Ngandeck.

Tableau 20 : situation sanitaire de la communauté rural par rapport aux normes de l'OMS.

Indicateur	Normes OMS	Valeurs pour la CR
Poste de santé	1 pour 10 000 hbts.	1 pour 41 453 habitants
Centre de santé	1 pour 50 000 hbts.	
Hôpital	1 pour 150 000 hbts.	
Médecin	1 pour 5000 à 10000 hbts.	
Infirmier	1 pour 300 hbts.	1 pour 41 453 habitants
Sage femme	1 pour 300 femmes en â	0 pour 10460 femmes

Le poste de santé abrite **une maternité** pour l'ensemble de la communauté rurale et la capacité de celle-ci est insuffisante (8 lits). Le poste de santé a une capacité d'accueil de 19 lits et les cases de santé comptent 10 lits dans l'ensemble. Un poste de santé est en construction dans la zone de Gourgourène dont l'enclavement accentue les difficultés de prise en charge sanitaire, le poste de santé ne disposant que d'une **petite ambulance** (une Renault 21) pour l'évacuation des malades de toute la communauté rurale.

Le **taux de couverture** des infrastructures sanitaires fonctionnelles (selon les statistiques du poste de Santé) est de 85% pour le poste de santé (avec une population estimée à 42720 habitants) ; 65% pour les cases de santé et 85% pour la maternité rurale. La moitié des cases de santé est non fonctionnelle par manque d'équipement et/ou de personnel qualifié et la population refuse de fréquenter les cases de santé fonctionnelles du fait de leur sous équipement. Cette situation est aggravée par l'éloignement du poste de santé par rapport aux autres localités situées à la périphérie de la Communauté Rural.

Le plan sésame est appliqué dans la communauté rurale mais l'accès aux soins de santé reste difficile pour les personnes du 3^{ème} âge, qui ne disposent pas de pièces d'identité numérisées pour la plupart et dont la faiblesse des revenus ne permet pas d'assurer leur prise en charge médicale.

Pour faciliter l'acquisition des médicaments, un **dépôt de pharmacie** a été installé à côté du poste de santé mais des ruptures fréquentes de produits pharmaceutiques y sont notées.

Il faut aussi noter que la CR de Ngoye est loin de répondre aux normes nationales et internationales en matière de personnel sanitaire. Le personnel du poste de santé se compose d'un ICP, de 2 matrones, deux ASC, d'un gestionnaire au niveau du dépôt de pharmacie. Il n'y a aucune sage-femme dans la communauté rurale.

Tableau 21 : Répartition du personnel médical dans la Communauté rurale en 2009

Personnel	Postes de santé	Cases de santé	Maternités rurales	Autres	Total
Infirmier et assimilés	01				01
Sage femme			0		0
Matrone	02	06	03		11
ASC	02	07			09
Autres	01				01
Total	06	13	03		22

Source : Poste de santé de Ngoye, 2009

Le poste est géré par un **comité de santé** très dynamique qui prend en charge l'approvisionnement en médicament l'entretien des locaux et de l'ambulance.

Les activités du poste de santé sont aussi bien curatives que préventives.

Au titre des **activités préventives**, il y a principalement la vaccination et la surveillance nutritionnelle et pondérale des enfants, les consultations prénatales et la planification familiale.

Les statistiques sur la **vaccination** montrent des **taux très satisfaisants** quel que soit l'antigène.

Tableau 22 : Situation de la vaccination en 2009 selon l'antigène

Antigène	Cible	Enfants vaccinés
Polio 0	139	271
BCG	139	412
Penta 1	139	318
Penta 2	139	264
Penta 3	139	364
Rouvax	139	495
Fièvre jaune	139	495
ECV	139	495

Source : Poste de santé de Ngoye, 2009

Ces performances sont dues à la forte mobilisation du personnel sanitaire autour des campagnes de vaccination (avec un déplacement vers les cibles) mais aussi la pro activité des populations de plus en plus conscientes des avantages de la prévention.

Concernant la **surveillance nutritionnelle et pondérale** des enfants, sur la cible annuelle de 1666 en 2008, les 1000 ont été suivis. Leur état nutritionnel se présente comme suit :

Tableau 23 : Répartition des enfants selon l'état nutritionnel en 2008

Nombre d'enfants suivis	Rouge	Jaune	Vert
6781	13	53	6715

Source : Poste de santé de Ngoye, 2009

Le nombre de **CPN** enregistrés au cours du premier semestre de l'année 2009 est assez important, dépassant largement la cible.

Tableau 24 : Répartition du nombre de consultations prénatales selon le CPN en 2009

Femmes attendues en CPN	CPN 1	CPN 2	CPN 3	CPN 4	Femmes/TPI	
					dose 1	dose 2
1666	360	504	600	635	504	600

Source : Poste de santé de Ngoye, 2009

Toute chose qui montre une amélioration du niveau d'information et de sensibilisation des femmes sur la santé péri néo natale. En 2008, Sur 1080 femmes vues en CPN1, 80 grosses à risque ont été dépistées et référées.

Les femmes sous **planification familiale** dénombrées en 2008 s'élèvent à 978 dont 943 actives et 15 non actives.

Concernant les **activités curatives**, les consultations primaires enregistrées en 2008 sont données par le tableau suivant.

Tableau 25 : Répartition du nombre de consultants et de consultations primaires curatives 2008

Consultants	Consultations	Taux d'utilisation (%)
4200	4360	60,20%

Source : Poste de santé de Ngoye, 2009

Le poste de santé de Ngoye n'a effectué **aucune hospitalisation** au premier semestre 2009. En 2008, sur 4390 malades reçus, 120 ont été référés.

Au niveau de la maternité, la situation des **accouchements** au premier semestre de 2009 se présente ainsi.

Tableau 26 : Répartition du nombre d'accouchements et d'avortements dans les maternités en 2009

Grossesses attendues	Accouchements dans la structure	Accouchements s/part	Avortements
1666	180	150	12

Source : Poste de santé de Ngoye, 2009

Au cours de cette période, aucun **décès maternel** n'a été enregistré sur 168 naissances vivantes. Parmi les naissances vivantes, aucun des bébés n'a eu un poids inférieur à 2,5 kg et aucun décès n'est survenu dans les 7 jours. Toutefois, 12 morts nés macérés ont été comptabilisés par la maternité dans la même période.

Quant à la **situation épidémiologique**, elle est relativement sous contrôle dans la communauté rurale. Ainsi, en 2008, sur 4360 malades reçus, aucun décès n'a été enregistré et **aucun cas de choléra** n'a été noté au cours du premier semestre de 2009. Quant au **paludisme**, qui est le principal motif de consultation, il n'a fait aucune victime sous sa forme grave pendant cette période. Ces performances peuvent être imputées pour partie à la campagne de sensibilisation sur la prévention qui a vu la distribution gratuite de 7805 **moustiquaires imprégnées** reçu par le poste de santé à cet effet.

Tableau 27 : Situation du paludisme

	Palu grave					DC palu	
	Enfants -5ans	Femmes Enceintes	Autres			- 5ans	Autres
Palu simple				GE demandées	GE positives		
10	0	0	0	0	0	0	0

Source : Poste de santé de Ngoye, 2009

La **surveillance** effectuée sur certaines maladies infantiles a donné la situation suivante.

Tableau 28 : Répartition du nombre de suspects selon le type de maladie par en 2009

	Rougeole		Fièvre jaune		Tétanos		PFA	
	Suspect	Confirmé	Suspect	Confirmé	Suspect	Confirmé	Suspect	Confirmé
Postes de santé	3	0	0	0	0	0	2	0

Source : Poste de santé de Ngoye, 2009

Concernant les IST /SIDA, 9 personnes infectées ont été reçues par le poste de santé au cours du premier semestre de 2009. Ces personnes étaient atteintes du SIDA et 2 d'entre eux en sont mortes.

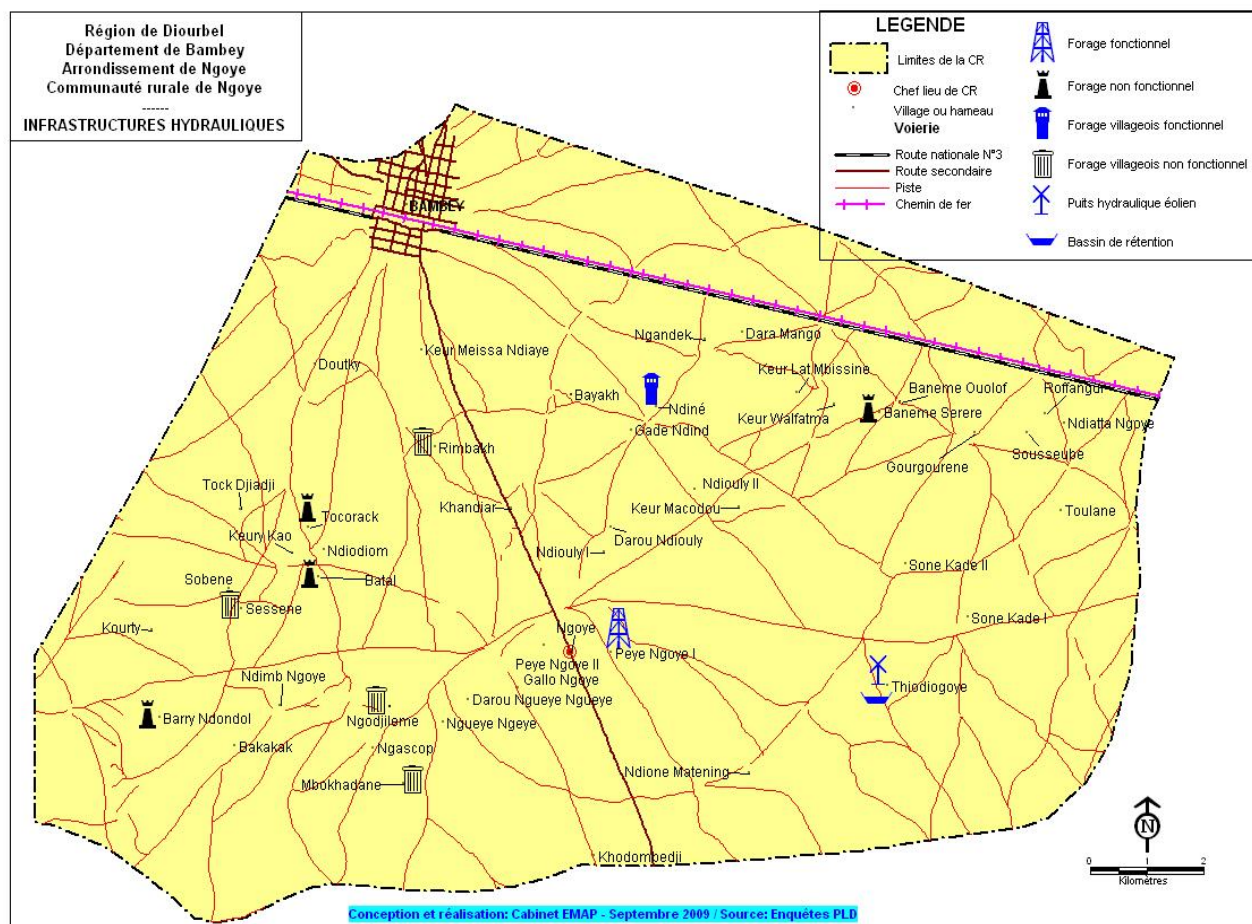
Au plan de l'**hygiène** la communauté rurale ne compte **aucun agent technicien**. Ainsi aucun contrôle sanitaire de denrées alimentaires n'est fait dans les villages. Boulangers et boutiquiers sont laissés avec leur conscience alors qu'il n'est pas rare de tomber sur des produits périmés impropres à la consommation notamment des produits laitiers.

Il n'existe aucun système de **gestion des ordures ménagères** dans toute la communauté rurale. Les ménages assurent eux-mêmes la collecte des ordures qui sont ensuite déversées au niveau de dépôts sauvages et incinérées.

5.1.2.3 Eau potable et assainissement

L'approvisionnement des populations de la communauté rurale en eau potable se fait à partir des puits (traditionnels ou modernes) et des forages. Le taux d'accès à l'eau potable déterminé dans le PLHA de 2007 à partir des AEMV fonctionnelles uniquement et des points d'eau modernes, s'établissait à 59 % pour l'ensemble de la Communauté Rural.

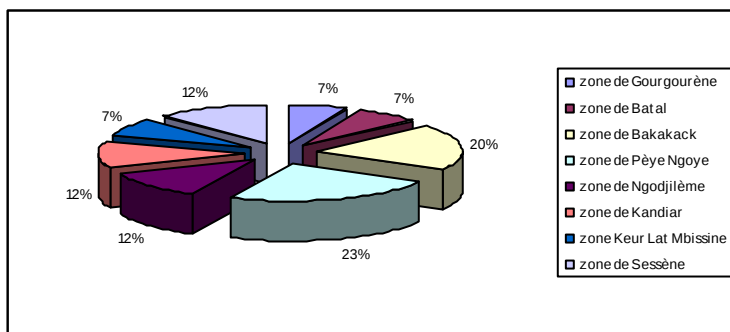
Carte 5 : Répartition des infrastructures hydrauliques



◆ Les puits traditionnels

Leur nombre est assez important. Cent cinquante trois (153) ont été recensés dans la communauté rurale dont 11 non fonctionnels. Ils sont pour la plupart dans un mauvais état à cause de la technique de fonçage artisanale utilisée. Ils ont une profondeur qui varie entre 15 et 30 m.

Graphique 7 : Répartition des puits traditionnels par zone



Source : Enquêtes EMAP, 2009

La plupart de ces puits n'ont pas de couverture et l'eau n'est pas traitée avant consommation (pas de javellisation) exposant ainsi les populations à des risques de maladies hydriques. La mauvaise qualité de l'eau (saumâtre) des puits des zones ouest et sud ouest a été déplorée par les populations. En outre, le tarissement des puits combiné aux difficultés d'exhaure pour les femmes accentue les contraintes liées à l'accès à une eau potable dans la communauté rurale.

◆ Les puits hydrauliques

Au niveau de la Communauté Rurale de Ngoye, dix (10) puits hydrauliques dont 5 non fonctionnels ont été dénombrés. Le tableau suivant en donne la répartition au sein des villages.

Tableau 29 : Répartition des puits hydrauliques

YADOU	1
BATAL	1
THIODIOGOYE	2
NGODJILEME	1
KHANDIAR	1
RIMBAKH	1
NDIALITTE I	1
BAYAKH	1
KEUR LAT BISSINE	1

Source : Enquêtes EMAP, 2009

La plupart de ces puits sont équipés de pompes manuelles et donnent une eau saumâtre. Au niveau de la zone de Pèye Ngoye, le puits hydraulique à pompe éolienne procure une eau douce utilisée pour des activités maraîchères dans le village de Thiodiogoye.

◆ Les forages

La communauté rurale compte 2 forages multi villages dont 1 seul fonctionnel et 6 forges villageois dont 3 non fonctionnels et 3 fonctionnels.

Tableau 30 : Situation des forages de la communauté rurale

Nature	Localisation	Localités desservies ou polarisées	Etat
Forage multi village	Pèye Ngoye	Ndiné ; Darou Ndiouly ; Ndiouly 1 ; Ndiouly 2 ; Darou Minam ; Pèye Ngoye 1 ; Pèye Ngoye 2 ; Khandiar ; Bayakh ; Gallo ; Mboul ; Nguèye Nguèye ; Ngascop ; Ngodjilème ; Ndimb ; Mbokhodane	Fonctionnel
	Tokorack		Non fonctionnel
Forage villageois	Banème Sérère		Fonctionnel
	Batal	Batal	Fonctionnel
	Ndiné	Ndiné	Fonctionnel
	Keur Djiré	Keur Djiré	Non fonctionnel
	Sessène	Sessène	Non fonctionnel
	Rimbakh	Rimbakh	Non fonctionnel

Source : Enquêtes Emap, 2009

La plupart des forages sont tombés en panne ou n'ont pas d'équipements d'exhaure adéquats. C'est le cas notamment du forage de Keur Djiré, hameau de Pèye Ngoye 1, équipé d'une pompe manuelle qui est tombé en panne et des forages de Rimbax et Sessène, équipés d'un système d'exhaure à pompe solaire dont tous les panneaux photovoltaïques ont été dérobés.

Quant aux forages de Banème Sérère et Tokorack, réalisé par le PAGF2, seul celui de Banème Sérère est fonctionnel et celui de Tokorack pas encore fonctionnel. Ils sont déjà équipés de château d'eau de grande capacité pour desservir jusqu'à 10 km de rayon.

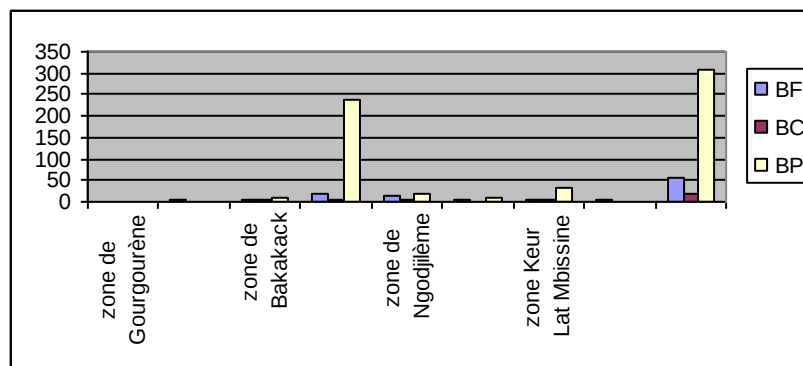
Les seuls **forages fonctionnels** sont ceux de Batal, Ndiné, Pèye Ngoye et Banème Sérère nouvellement fonctionnel.

Toutefois, le **forage maraîcher de Batal**, équipé d'une moto pompe à gasoil et doté d'un réservoir d'eau, a des problèmes de fonctionnement à cause de la vétusté des équipements. Financé par les partenaires Chinois, il alimente trente (30) bassins d'arrosage pour un périmètre maraîcher d'environ 4 ha, des populations du village et environ,

Le **forage de Ndiné**, réalisé par le PLCP (Projet de Lutte Contre la Pauvreté), est équipé d'une pompe à axe vertical alimentée par un moteur thermique fournissant un débit de 16 m³/h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 80 m³/jour. Cependant il ne dessert que le village avec sa seule borne fontaine alimentée à partir d'un réservoir surélevé.

Le **forage de Ngoye**, réalisé par le Gouvernement du Sénégal, est équipé d'une électropompe immergée raccordée à la ligne BT de la SENELEC fournissant un débit de 30 m³/h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 300 m³/jour. La capacité du stockage est importante (200 m³/15 m) et permet de faire face à l'accroissement des besoins et à l'amélioration de la qualité de la desserte (desserte unitaire, extension, densification...). Toutefois, la qualité de l'eau laisse à désirer pour la consommation humaine mais surtout pour le développement de l'agriculture. Le forage est géré par une ASUFOR dont le manque d'organisation et la mauvaise gestion ont été déplorés par les populations.

Graphique 8 : Situation du réseau d'adduction d'eau



Source : Enquêtes EMAP, 2009

BF = Borne fontaine

BC = Branchement communautaire

BP = Branchement rivé

La satisfaction des besoins en eau potable constitue donc la principale préoccupation des populations du fait de l'insuffisance des infrastructures et de la non fonctionnalité de la plupart de ces infrastructures, mais aussi du manque d'équipements adéquats. Le réseau d'adduction d'eau des forages existants reste très faible, ne couvrant qu'une faible partie du territoire de la communauté rurale. C'est ainsi que les villages de Keur Meïssa et Doutky sont alimentés par le forage de Sindiane dans la communauté rurale voisine de Dangalma et l'approvisionnement en eau potable des villages de Touba Sham Thiane, de Roffangui, et assuré par le forage de Thiakhar.

Dans le domaine de **l'assainissement**, il faut noter que la communauté rurale ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. **L'assainissement autonome** en vigueur reste marqué par la présence de latrines privées (avec fosses septiques) dans seulement quelques concessions et dans les infrastructures publiques. Mais, de manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures sociales (scolaires, sanitaires) et marchandes est faible et ne répond pas totalement aux spécifications du PEPAM.

Ainsi l'assainissement reste un casse-tête dans le monde rural où la latrinitisation n'est pas encore dans les pratiques d'hygiène des populations. Selon de PLHA réalisé en 2007, les taux d'accès à l'assainissement adéquat semi-collectif et individuel sont faibles : 12% pour les infrastructures publiques, 33% en considérant uniquement les infrastructures de santé et d'éducation et 9% des ménages.

5.1.2.4 Ressources naturelles et Environnement

◆ Ressources végétales

La Communauté Rurale de Ngoye est située dans la zone sahélienne avec un peuplement forestier pauvre.

Les essences dominantes de la **strate arborée** sont surtout les épineux tels *Acacia albida* (caad), *Balanites aegyptiaca* (soump) et *Zizyphus mauritiana* (sidem). On y trouve aussi le tamarinier, *Tamarindus indica* (dakkar), le baobab (*Adansonia digitata*) et quelques traces de rôniers (*Borassus*

aethiopium) et de fromager (*Bombax costatum*) sur une très faible densité, ainsi que *Anogessus leiocarpus* (Nguédiane), *Acacia radiana* (seing), « Neb Neb, Mbul, Sand, Alom et Nguigu » (noms vernaculaires).

Quant à la **strate arbustive**, elle est dominée par *Guiera senegalensis* (Nguer) et *Combretum glutinosum*. On note aussi la présence de *Anona senegalensis*, *Boscia senegalensis* et d'euphorbe telle *Euphorbia balsamifera*.

La **strate herbacée** est essentiellement représentée par les graminées. Pendant l'hivernage, ce tapis herbacé offre au bétail un surcroît de fourrage. Desséché dès le mois de novembre, il est composé de graminées annuelles où dominant le cram-cram (*Cenchrus biflorus*) et *Andropogon gayanus*.

Il n'existe pas de forêts classées dans la Communauté Rurale, mais une **forêt régionale** de Cinquante (50) hectares reboisée de l'espèce *Prosopis*. C'est le Gouvernement du Sénégal qui a financée la clôture de protection et la fourniture des plans et le reboisement ont été réalisés par le service des Eaux et Forêts avec l'appui des populations des villages riverains (Khandiar, Bayakh, Ngandeck et Rimbax) qui se sont organisées en CVD (Comité Villageois de Développement), constitué de femmes, d'hommes et de jeunes. Les espèces naturelles sont surexploitées surtout par les éleveurs pour le fourrage aérien et par les femmes pour les besoins en énergie domestique. C'est la seule réserve qui existe pour la Communauté Rurale de Ngoye. Le tapis herbacé y est très pauvre, ce qui fait que la surexploitation du fourrage aérien est très importante.

De manière générale, le **couvert végétal** de la communauté rurale est très **dégradé** avec la diminution progressive voire la disparition de certaines espèces. Cette dégradation a des causes aussi bien naturelles qu'anthropiques. En effet, la rareté des pluies et l'avancée rapide de la désertification, combinées aux coupes abusives par les populations pour la satisfaction de leurs besoins (fourrage, bois de chauffe, défrichement pour l'agriculture) ont fini par réduire considérablement la diversité floristique dans la localité. Pour y remédier, les populations s'investissent dans le reboisement de périmètres villageois ou individuels.

Tableau 31 : Répartition des bois de villages dans la communauté rurale

Village	Superficie	Espèces	Année d'implantation	Usages	Contraintes
Bakkakak	plus de 1ha	<i>prosopis</i> et <i>Eucalyptus</i>	1982		
Barry Ndondol	plus de 1ha	<i>prosopis</i> et <i>Eucalyptus</i>	1982		
Bayakh	70m ²				
Rimbakh					
Keur Meissa					
Doutki					
Ngandeck					
Keur Lat Mbissine	1ha				
Ndiégué	1ha				
Séssène	1ha	<i>prosopis</i>	1983-1984	bois d'œuvre et de chauffe	Divagation des animaux
Keur Wal fatim	1ha	<i>prosopis</i> ,	2000	bois d'œuvre et de chauffe	Dégradation de la clôture
Ndimb :	1ha	<i>prosopis</i> , <i>eucalyptus</i>	1983-1984,	bois d'œuvre et de chauffe	Absence de clôture
Séssène (Privé)	1ha	<i>Acacia tortillis</i> , <i>prosopis</i> , <i>zyzuphis</i>	1989	bois d'œuvre et de chauffe	
Keur Wal fatim (privé)	4ha	<i>kadd</i> , <i>prosopis</i> , <i>accacia tortillis</i>	2000	bois d'œuvre et de chauffe	

Village	Superficie	Espèces	Année d'implantation	Usages	Contraintes
Ndimb (privé)	2ha	<i>prosopis</i> , <i>parkinsonia</i> , <i>eucalyptus</i>	2000	bois d'œuvre et de chauffe	
Ndiouly I groupement Ndiouly I		<i>prosopis</i>	1995	exploitation après maturité	Absence de renouvellement du projet Insuffisance d'espaces pour conduire un autre projet
Ndione Matening, groupement « taku liguey »		<i>nenef</i> , <i>prosopis</i> , <i>werek</i> , <i>Acacia radiana</i>	1996		Déficit de produits phytosanitaires, manque de moyens et salinisation des terres pour le périmètre
Darou Ndiouly : groupement “taku and liguey”		<i>prosopis</i> , mangue, darcassé, pépinière	1989		
Gallo, groupement « and Jef »		<i>prosopis</i>	1990		Fin du projet ayant appuyé le périmètre

Source : Enquêtes EMAP, 2009

Cependant, l'espace pouvant accueillir ces périmètres de reboisement est de plus en plus réduit du fait de l'extension des champs de cultures. Par ailleurs, le suivi et l'entretien des périmètres reboisés posent souvent problème.

On note aussi des espèces exotiques dans les concessions : *Azadirachta indica* (nim), *Eucalyptus sp*, *Prosopis juliflora* (prosopis), *Manguifera indica* (manguier).

◆ Ressources fauniques

La Communauté Rurale de Ngoye a une réserve faunique très pauvre à cause de la dégradation du couvert végétal. On ne rencontre que les petits animaux tels que les chacals, lièvres, rats palmistes, hérissons, les mangoustes (*Wels*), les souris rat, les reptiles : varan du Nil (*bars*), *varan des savanes* (*mbëts*), couleuvres et autres serpents), les oiseaux tels que les corbeaux, pigeons, tisserins, calaos, hirondelles, etc.

◆ Ressources en eau

Elles sont essentiellement constituées de mares naturelles qui se remplissent pendant l'hivernage mais qui ne conserve pas cette eau pendant plus de 5 mois.

Tableau 32 : Liste des principales mares de la communauté rurale

Zone	Nom	Localisation	Usages	Contraintes	Duré de mise en eau
Sessène	Mbethwel	Sessène	Abreuvement, lessive, baignade	Ensablement	3 mois
Sessène	Doumari	Sessène	Lessive	Ensablement	6 mois
Sessène	Bouloul	Ndimb	Abreuvement, lessive, baignade	Ensablement	3 mois
Sessène	Mboss	Ndimb	Abreuvement, lessive, baignade	Ensablement	3 mois
Sessène	Mbel Thimdane				
Sessène	Mbare Moussa	Ndimb	Abreuvement, lessive, baignade	Ensablement	3 mois
Sessène	Mbessor				
Sessène	Ndousqué	Kheur Walfatma	Abreuvement, lessive, baignade	Ensablement	3 mois
Sessène	Khokh no kine	Sessène	abreuvement	Ensablement	3 mois
Khandiar	Polto	Bayakh	linge, abreuvement des animaux	Ensablement	1mois
Khandiar	Doutki	Bayakh	linge, abreuvement des animaux	Ensablement	15jours
Khandiar	Pass	Bayakh	linge, abreuvement des animaux	Ensablement	15jours

Zone	Nom	Localisation	Usages	Contraintes	Durée de mise en eau
Battal					
Peye Ngoye	Sass	Khoudo mbéthie	abreuvoir bétail, lessive	ensablement	3mois,
Peye Ngoye	Bakk	keuri Kao	abreuvoir, lessive, baignade	ensablement	3mois,
Keur Lat Mbissine	Loguine	Keur Lat Mbissine	abreuvement des animaux, linge	Etroitesse des marres (ensablement), durée de mise en eau limitée, espace abritant les mares cultivé	1mois
Keur Lat Mbissine	Néne	Keur Lat Mbissine	abreuvement des animaux, linge	Etroitesse des marres (ensablement), durée de mise en eau limitée, espace abritant les mares cultivé	1mois
Keur Lat Mbissine	Coussé	Dara Mango	abreuvement des animaux, linge	Etroitesse des marres (ensablement), durée de mise en eau limitée, espace abritant les mares cultivé	1mois
Keur Lat Mbissine	Dam Mbeef	Dara Mango	abreuvement des animaux, linge	Etroitesse des marres (ensablement), durée de mise en eau limitée, espace abritant les mares cultivé	
Gourgourène	Tandaw (bassin de rétention)	Thiodiogoye	Abreuvement, linge, baignade enfants	Tarissement prématuré Présence de reptiles	2 mois
Gourgourène	thiodiogoye	Thiodiogoye	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	2 mois
Gourgourène	ngognyg Sasse	Gourgourène	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	2 à 3 mois
Gourgourène	Ndiaf gnygue	Zone Kad1	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	3 mois
Gourgourène	yafaro - bacc	Maka Toulène	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	1 mois
Gourgourène	nguido	Thiodiogoye	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	1 mois
Gourgourène	toundoune	Pagui	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	2 mois
Gourgourène	néne	Touba Sam Thiane	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	3 mois
Gourgourène	mbelgoukh	Sousseup	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	2 mois
Gourgourène	Touffaa Ndack	Loyene	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	3 mois
Gourgourène	diadiass	Ndiatta	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	2 mois
Gourgourène	pass	Boko	Abreuvement, linge, baignade enfants	Ensablement	4 mois
Bakakack	Mbélo Ndimb	Danougaye	Abreuvement, linge, baignade	Ensablement	5 mois
Bakakack	thinguem	Barry Ndongol	Abreuvement, linge, baignade	Ensablement	5 mois
Ngodjilème	Sass	Nguèye Nguèye	abreuvement bétail, linge	Ensablement, exploitation abusive	3mois
Ngodjilème	Torgol	Nguèye Nguèye	abreuvement bétail, linge	Ensablement, exploitation abusive	3mois
Ngodjilème	Lofné	Ngascope	abreuvement bétail, linge	Ensablement, exploitation abusive	2mois
Ngodjilème	Patar	Nguèye Nguèye	abreuvement bétail, linge	Ensablement, exploitation abusive	15jours
Ngodjilème	Mbélo Mbégane	Nguèye Nguèye	abreuvement bétail, linge	Ensablement, exploitation abusive	1mois

Source : Diagnostic participatif EMAP, 2009

La principale contrainte de ces ressources est liée à l'ensablement des marres et leur occupation progressive par les champs de cultures.

5.1.2.5 Habitat et cadre de vie

L'habitat prédominant dans la communauté rurale est de type traditionnel. Le mode d'occupation de l'espace est de type groupé au centre des villages et dispersé aux alentours avec des habitations essentiellement dominées par des cases. Les hameaux sont très nombreux et éparpillés. Ils sont aussi distants les uns des autres, ce qui y rend difficile l'extension du réseau d'adduction d'eau.

L'aspect traditionnel se perçoit à travers les matériaux utilisés pour la construction de l'habitat constitué de cases en palissade ou en banco, surmonté d'un toit en paille de forme conique ou en dur avec des toits en zinc.

Cependant, on note quelques habitations modernes du fait généralement des immigrés ou des ressortissants installés en dehors de la localité.



Photo 11 : Type d'habitat

Plusieurs villages ne sont pas lotis et la concentration des habitations y rend difficile l'accès en cas d'incendies de même que pour l'installation du réseau électrique. Des conflits sont parfois notés entre habitants sur la limite des concessions. L'hygiène aussi n'est pas souvent de mise dans ce type d'habitat.

A côté de l'habitat, on a les aires de cultures qui portent le mil et le sorgho, le niébé, celles-ci sont appelées cultures de case. Ces espaces abritent le parcage du bétail dont la fumure permet d'entretenir la fertilité des sols.

5.1.3 Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

Dans la communauté rurale aucune stratégie locale de protection sociale n'a été formalisée. Toutefois, il y a des actions isolées menées par le conseil rural et ses partenaires en faveur de certains groupes vulnérables mais aussi pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes.

5.1.3.1 Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes

Ce n'est qu'à partir de 2008 que le conseil rural a commencé à intégrer cette dimension dans ses actions par l'inscription des rubriques « secours aux sinistrés » et « protection des populations contre les accidents, fléaux et calamités ». En 2008, la dotation a été de 8% des dépenses de fonctionnement dont les 5% étaient réservés au secours aux sinistrés. Toutefois, aucun décaissement n'a été fait sur ces rubriques au cours de cette année. En 2009, la dotation a connu une hausse considérable passant de 900.000 à 1.500.000 FCFA pour les secours aux sinistrés et de 500.000 à 1.500.000 FCFA pour la prévention des populations contre les accidents, fléaux et calamités.

5.1.3.2 Protection sociale et suivi des groupes vulnérables

Pour ces groupes, outre le plan sésame pour les personnes du troisième âge, il n'y a pas de mécanisme local de protection.

En effet, les personnes du **troisième âge** doivent bénéficier de la gratuité des soins mais la plupart des bénéficiaires potentiels au niveau de la communauté rurale ne sont pas bien informés sur les opportunités qui leur sont offertes. Pour certains qui sont informés, il se pose le problème d'état civil car ils n'ont pas souvent de pièces d'identités numérisées pouvant témoigner de leur âge exact.

Par ailleurs, il n'y a aucun dispositif de solidarité en faveur de cette catégorie et ces personnes ne disposent pas d'une source de revenu pérenne. Pourtant certains d'entre eux ont encore les capacités de mener certaines activités génératrices de revenu telles que l'aviculture et le commerce.

Concernant les **handicapés**, la communauté rurale en compte plusieurs catégories : handicapés moteurs, handicapés visuels, épileptiques, lépreux, etc. Ces handicapés sont confrontés à plusieurs difficultés et sont souvent contraints à partir en exode vers la capitale pour mendier. En effet, leur prise en charge sociale n'est pas assurée au niveau local, le service du développement social le plus se trouvant à Bambey, à 7 km. Or, pour les handicapés moteurs, l'insuffisance des moyens de déplacement adéquats constitue le problème majeur, surtout pour l'approvisionnement en eau potable (compte tenu de la distance des points d'eau par rapport à leurs domiciles). Compte tenu de la configuration du milieu dans le monde rural (rues sablonneuses), le matériel roulant est difficilement utilisable et les appareillages orthopédiques ne conviennent pas à certains handicaps sévères et sont du reste hors de portée de ces couches démunies. Il n'est pas rare de rencontrer des handicapés transportés sur le dos ou dans des bassines par leurs parents.

Par ailleurs pour certains handicaps (tel l'épilepsie), les médicaments ne sont pas disponibles sur place et sont chers.

Pour la prise en charge des intérêts des **handicapés** dans la communauté rurale, **l'Association des Handicapés pour le Développement de Ngoye (AHDN)** a portée sur les fonds baptismaux. Créée le 15 mars 2009, l'association compte 109 membres. Elle est soutenue par le projet RBC handicapés et l'ONG DAWH. Les activités se résument actuellement au recensement des handicapés et à l'élaboration de fiches de renseignement individuelles. Un plan d'action a été déjà élaboré avec l'appui des partenaires mais sa mise en œuvre n'est pas encore effective. Le plan d'action privilégie la dynamique organisationnelle et le volet sanitaire. Les principales contraintes auxquelles l'association est confrontée sont :

- difficulté d'obtention du récépissé
- inexistence de lieu de rencontre pour les handicapés
- prise en charge sociale des élèves handicapés
- manque de ressources financières

Les solutions pourraient être trouvées par :

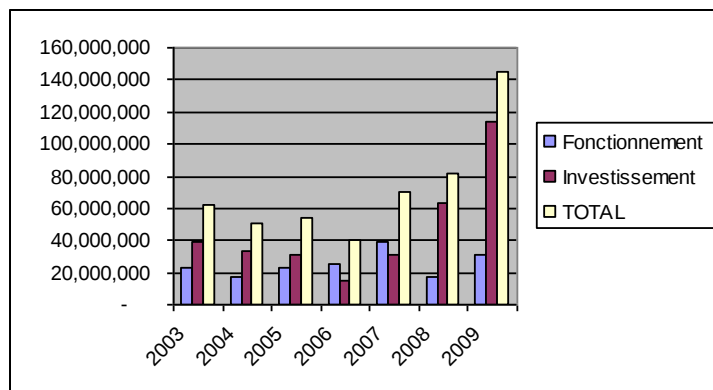
- l'élaboration de fiches de suivi scolaires des élèves handicapés
- le financement d'AGR pour les handicapés
- l'appui à l'acquisition de fauteuils roulants pour les handicapés moteurs
- la construction d'un centre pour handicapés

5.1.4 Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

5.1.4.1 Bonne gouvernance économique

Les ressources financières du conseil rural proviennent essentiellement de la taxe rurale, des patentes et des fonds d'équipement. Le budget de la communauté rurale porte sur deux sections (le fonctionnement et l'investissement) et s'équilibre en recettes et dépenses.

Graphique 9 : Evolution du budget du conseil rural de 2003 à 2009



Source : Conseil rural de Ngoye, 2009

Entre 2003 et 2009, le budget a connu deux périodes de fluctuation négative : entre 2003 et 2004 puis entre 2005 et 2006, année à partir de laquelle il a augmenté progressivement pour atteindre 145.044.761 F CFA en 2009. Pendant la période, il faut signaler que le budget de fonctionnement a dépassé le budget d'investissement au cours des années 2006 et 2007, ce qui est contraire à l'orthodoxie financière qui veut que l'investissement absorbe au moins 60% du budget et le fonctionnement au plus 40%.

Tableau 33 : Evolution de la part des investissements dans le budget entre 2003 et 2009

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
63%	65%	57%	37%	44%	78%	79%

Source : Conseil rural de Ngoye, 2009

Une nette amélioration de l'allocation budgétaire a été notée à partir de 2008, les investissements représentant 78% en 2008. Toutefois, le taux d'exécution a été très faible (20%). Le budget de fonctionnement a quant à lui connu une meilleure exécution en 2008 avec un taux de 53%.

Tableau 34 : Situation d'exécution des dépenses en 2008

Comptes	LIBELLES	Recettes approuvées	AS	Prévisions	Réalisations	Reste	%
I SECTION FONCTIONNEMENT							
313	CABINET PCR	6.800.000	2.400.000	9.200.000	3.889.445	5.310.555	42%
321	SECRETARIAT ET BUREAU	1.080.000	1.521.300	2.601.300	1.848.250	753.050	71%
331	RECETTES RURALES	600.000		600.000	599.550	450	100%
341	PERCEPTION	700.000		700.000	118.000	582.000	17%
361	PROPRIETE DE LA CR	800.000		800.000	37.000	763.000	5%
371	PROTECTION DES POPULATIONS CONTRE LES CALAMITES ACCIDENTS ET FLEAUX	500.000		500.000		500.000	0%
391	NETTOIEMENT	650.000		650.000		650.000	0%

Comptes	LIBELLES	Recettes approuvées	AS	Prévisions	Réalisations	Reste	%
421	ECLAIRAGE PUBLIC	900.000		900.000		900.000	0%
441	EDUCATION – JEUNESSE-CULTURE-SPORT	1.291.932		1.291.932	3.507.150	(2.215.218)	271%
451	SANTE- HYGIENE- ACTION SOCIAL	860.532		860.532		860.532	0%
508	FETES ET CEREMONIES PUBLIQUES	600.000		600.000		600.000	0%
409	DEPENSES DIVERSES	2.950.000		2.950.000	499.860	2.450.140	17%
600	PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	39.841		39.841	1.000.000	(960.159)	2510%
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		17.772.305	3.921.300	21.693.605	11.499.255	10.194.350	53%
II- SECTION INVESTISSEMENT				-		-	
702	VOIRIE	6.800.000		6.800.000	616.205	6.183.795	9%
705	SANTE HYGIENE ACTION SOCIALE	2.000.000		2.000.000		2.000.000	0%
706	EDUCATION JEUNESSE CULTURE SPORT	56.258.568		56.258.568	2.122.504	54.136.064	4%
709	ACTION DE DEVELOPPEMENT	300.000		300.000		300.000	0%
721	ETUDES GENERALES	329.876		329.876		329.876	0%
731	OPERATIONS FINANCIERES (PARTICP PNDL)	4.130.000		4.130.000	4.130.000	-	100%
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		63.688.444		69.818.444	6.868.709	62.949.735	10%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (I + II)		81.460.749		91.512.049	18.367.964	73.144.085	20%

Source : Conseil rural de Ngoye, 2009

Les dépenses effectuées ont concerné principalement le cabinet du PCR (surtout la rubrique carburant) et l'éducation, la jeunesse, la culture et le sport.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été grevées par la contrepartie du conseil rural aux activités du PNDL qui a été mobilisée, alors que les travaux n'ont pas encore démarré, les procédures d'adjudication des marchés étant encore cours au mois de juin 2009 où ses investigations ont été menées. Le reste des investissements a concerné pour la plus grande part, la construction et l'équipement de salles de classe et une adduction d'eau.

Sur le plan de la mobilisation des ressources, le conseil rural doit encore redoubler d'efforts car seulement 40% des recettes totales prévues ont été recouvrées et concernent essentiellement les fonds de dotation et les fonds de concours de l'Etat.

Tableau 35 : Etat d'exécution des recettes en 2008

SERVICES	LIBELLES	RECETTES APPROUVEES	AS	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTE	%
A. SECTION FONCTIONNEMENT							
12	EXCEDENT DE CLOTURE	2.181.614		2.181.614		2.181.614	0%
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	1.545.691		1.545.691	450.000	1.095.691	29%
71	PRODUITS DOMANIAUX	2.200.000		2.200.000	643.000	1.557.000	29%
72	IMPOTS LOCAUX	10.100.000		10.100.000	4.046.060	6.053.940	40%
73	TAXE RURALE (sur l'électricité consommée)	300.000		300.000	-	300.000	0%
74	PRODUITS DIVERS	1.445.000		1.445.000	1.414.229	30.771	98%
75	DOTATION DE FONCTIONNEMENT	-	3.921.300	3.921.300	11.640.440	(7.719.140)	297%
TOTAL SERVICE FONCTIONNEMENT		17.772.305	3.921.300	21.693.605	18.193.729	3.499.876	84%
B. SECTION INVESTISSEMENT							
10	FONDS DE CONCOURS	7.390.035		7.390.035	15.862.852	(8.472.817)	215%
11	RESERVES	39.841		39.841	1.000.000	(960.159)	2510%
12	REPORT A NOUVEAU	58.258.568		58.258.568		58.258.568	0%
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		65.688.444		65.688.444	16.862.852	48.825.592	26%
TOTAL GENERAL DES RECETTES		83.460.749	3.921.300	87.382.049	35.056.581	52.325.468	40%

Source : Conseil rural de Ngoye, 2009

Les produits domaniaux escomptés, ainsi que les impôts locaux (dont la taxe rural acquittée par les ménages) et les produits d'exploitation (droits d'alignement et de bornage, produits d'exploitation des actes administratives, législation), qui constituent les **ressources propres du conseil**, n'ont été que **faiblement perçus**. Cette faiblesse de la capacité de mobilisation des ressources par le conseil rural constitue un handicap pour le développement dont l'impulsion dépend fortement de la capacité de nouer des partenariats mais aussi et surtout de celle de mobilisation des contreparties pour le financement des investissements. Or, en matière d'investissement, le conseil rural est fortement tributaire des fonds de cours de l'Etat, ne parvenant pas à dégager un excédent de fonctionnement substantiel à capitaliser.

Toutefois, avec la nouvelle équipe mise en place en avril 2009, des espoirs peuvent être fondés sur ses potentialités humaines pour l'amélioration de la situation économique et financière de la communauté rurale.

En tout cas les prévisions budgétaires de 2009 témoignent de l'ambition de cette équipe qui a porté le budget à un montant jamais égalé au cours des gestions précédentes (soit 44% de plus que celui de 2008).

Tableau 36 : Budget Prévisionnel 2009

SERVICES	NOMENCLATURE	APPROUVEES
	RECETTES	
12	Résultat de fonctionnement reporté	8.875.628
70	Produits de l'exploitation	3.500.000
71	Produits domaniaux	2.800.000
72	Impôts locaux	12.800.000
73	Taxe rurale (sur l'électricité)	449.020
74	Produits divers	2.750.000
75	Dotation de fonctionnement	-
	Total recettes de fonctionnement	31.174.648
121	Excédent de clôture	
1052	Fonds de concours FECL	4.650.000
1059	Autres fonds de concours PNDL	41.300.000
115	Excédents de fonctionnement capitalisés	2.849.020
123	Résultats d'investissement (BCI 2007, 2008)	65.071.093
	Total recettes d'investissement	113.870.113
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	145.044.761
	DEPENSES	
210	Contingent et participation	1.000.000
313	Cabinet du PCR	8.600.000
321	Secrétariat	1.380.000
331	Recettes rurales	600.000
341	Perceptions rurales	550.000
361	Propriétés CR	1.400.000
	Protection des populations contre les accidents, fléaux et calamités	1.500.000
	Nettoisement	983.688
421	Eclairage public	800.000
441	Education- jeunesse- culture- sport	3.500.000
451	Santé- hygiène- actions sociales	4.111.940
508	fêtes et cérémonies	800.000
509	Dépenses diverses	3.100.000
600	Prélèvement dépenses investissement (MF)	2.849.020
	TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	31.174.648
702	Voierie	30.200.000
705	Santé, hygiène, action sociale	8.000.000
706	Education- jeunesse- culture- sport	73.020.113
709	Actions de développement	650.000
721	Etudes générales	2.000.000
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	113.870.113
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	145.044.761

Source : Conseil rural de Ngoye, 2009

5.1.4.2 Développement local et décentralisation

Le processus de décentralisation amorcé avec la loi 66-64 du 30 juin 1966 portant code de l'administration communale, s'est progressivement mis en place de 1972 en 1996, ouvrant la voie à une grande responsabilité des collectivités locales. La communauté rurale va bénéficier d'un environnement institutionnel et juridique favorable à l'impulsion d'un développement socio-économique durable, et constitue de ce point de vue une collectivité locale de base incontournable pour toutes stratégies participatives de développement rural.

Elle est désormais investie d'importantes prérogatives en matière de développement socio-économique touchant à neuf domaines de compétences transférées, parmi lesquels: la planification l'aménagement du terroir, le domaine national, l'environnement, la santé, l'éducation, la culture, l'urbanisme et l'habitat, jeunesse, sports et loisirs.

Le conseil rural est l'institution chargée d'administrer la communauté rurale et d'impulser la participation des populations aux actions de développement. Il est ainsi l'interlocuteur privilégié dans le processus de planification.

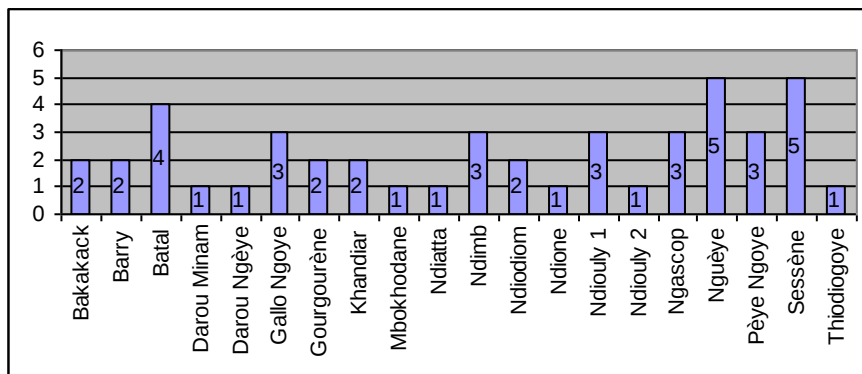
A côté des institutions chargées de la gestion du développement local, l'Etat du Sénégal garde une administration territoriale représentant l'exécutif (sous préfet) et des services techniques chargés de veiller à la cohérence des actions avec des grandes orientations du gouvernement en termes de développement et de gestion du territoire.

◆ Le conseil rural

○ Composition

La communauté rurale de Ngoye est dirigée par un Conseil Rural, instance de délibération, composé de quarante six (46) membres élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans. Les conseillers sont issus de vingt (20) villages sur les 51 villages officiels que compte la communauté rurale, soit un peu moins de 40 % des villages représentés dans le conseil. Toutes les 6 zones y sont représentées.

Graphique 10 : Répartition des conseillers par village

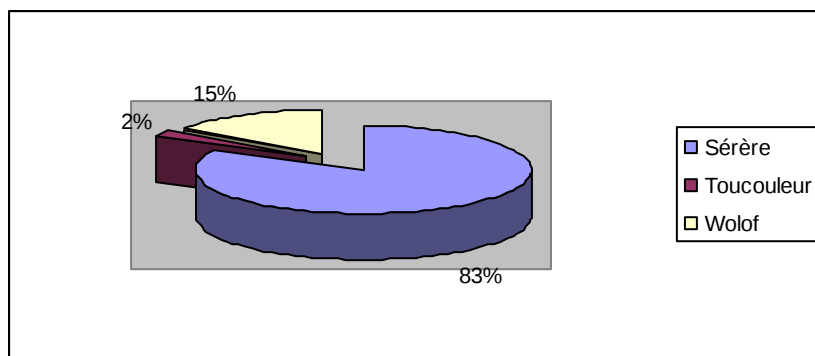


Source : Enquête EMAP, 2009

Les villages de Sessène et Nguèye Nguèye (d'où est issu l'actuel PCR) sont les mieux représentés au sein du conseil avec 5 conseillers. Suivent ensuite les villages de Batal, Ndimb, Gallo Ngoye et Ndiouly 1 et Pèye Ngoye –chef-lieu de la communauté rural avec un nombre de conseillers tournant entre 3 et 4.

Le conseil rural est majoritairement composé de sérère, à l'image de la population (38), suivis Wolof (7). Un seul membre est d'ethnie Toucouleur.

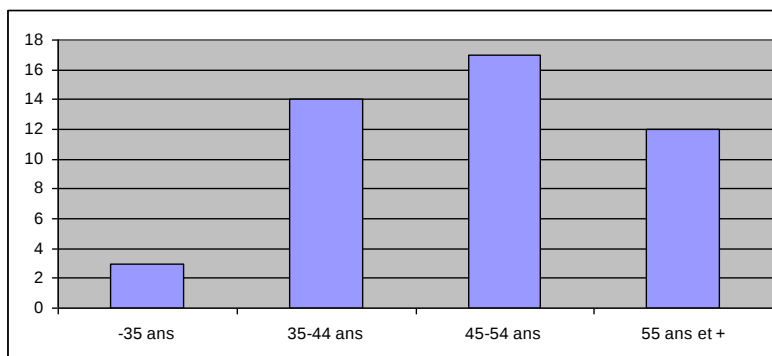
Graphique 11 : Répartition ethnique des conseillers



Source : Enquête EMAP, 2009

En matière d'âge, la majorité des conseillers a un âge relativement avancé. Le conseiller le plus âgé a soixante onze (71) ans et le plus jeune a trente deux ans (32).

Graphique 12 : Répartition des conseillers par tranche d'âge



Source : Enquête EMAP, 2009

La structuration par âge du conseil fait ressortir la prédominance de la classe 45 – 54 ans qui représente 37% des conseillers. Le troisième âge est aussi fortement représenté avec 26% des conseillers.

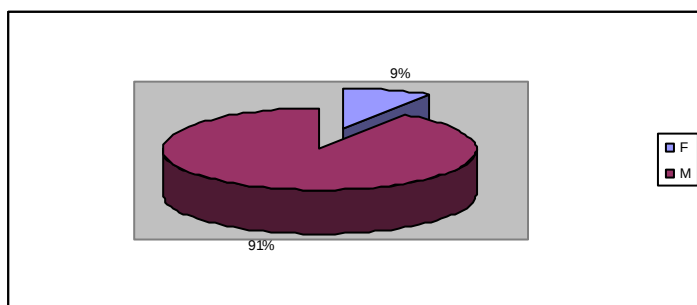
Cette configuration présente certains avantages notamment en matière d'apaisement du climat au cours des discussions qui ne manquent pas de surgir lors des réunions de délibérations. Par contre, elle ne milite pas en faveur de la capitalisation des acquis pour de futurs mandats car la plupart n'aura plus les capacités physiques requises pour supporter la charge de conseiller. En effet, les conseillers ne sont pas rémunérés et n'ont pas d'indemnités de cession et se débrouillent par leurs

propres moyens pour relier la maison communautaire située à Pèye Ngoye, chef-lieu de communauté rural et qui distant de certaines localités telles que Barry Ndongol (environ 15 Km), et Kourty (environ 10 Km) dans la zone de Bakakack ou Rofangui et Ndiatta Ngoye (environ 12 Km) dans la zone de Gourgourène.

En outre, quelle que soit la durée des sessions, aucune forme de restauration n'est prévue pour les conseillers.

L'analyse de la répartition des conseillers selon le sexe montre une faible représentation des femmes. Elles ne sont que 4 sur les 46 conseillers.

Graphique 13 : Répartition des conseillers par sexe

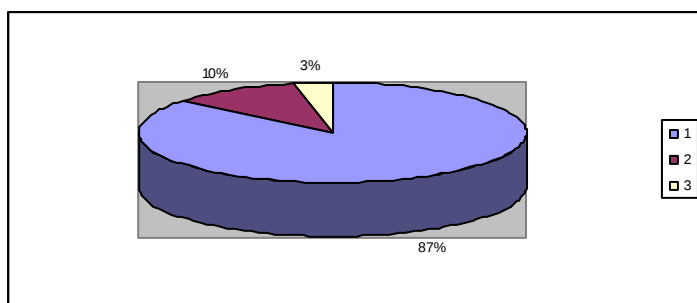


Source : Enquête EMAP, 2009

Les femmes sont remarquablement très peu représentées dans le conseil rural. Cette situation découle certainement de leur faible niveau d'instruction et d'organisation et de leur absence au niveau des leaders politiques pour être investies par des partis. Mais compte tenu de leur poids démographique et de leur importance dans l'économie nationale, il est nécessaire de les impliquer davantage dans les instances de prise de décision. Cependant, le constat a été qu'au cours de la tenue des conseils, elles ne participent pas souvent aux débats. Cette situation peut être imputable aux pesanteurs culturelles mais aussi à leur méconnaissance de leurs rôles et responsabilité dans la structure.

Cette méconnaissance des rôles et responsabilité du conseiller n'est pas spécifique aux femmes. Elle a été notée sur la majorité des conseillers (87%) qui du reste en sont à leur premier mandat.

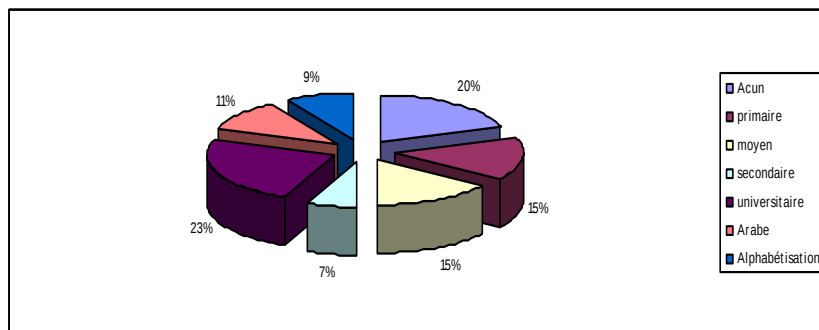
Graphique 14 : Nombre de mandat des conseillers



Source : Enquête EMAP, 2009

Cette inexpérience dans la gestion des affaires locales et conjuguée à la faiblesse du niveau d'étude de la plupart des conseillers, ce qui constitue une véritable contrainte à la maîtrise des compétences dévolues à la Communauté rurale.

Graphique 15 : Niveau d'instruction des conseillers

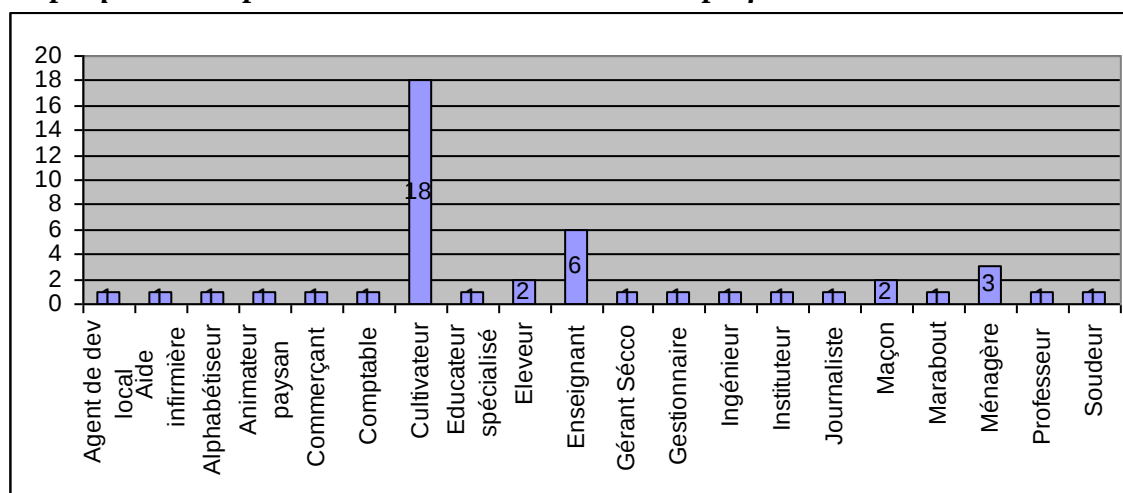


Source : Enquête EMAP, 2009

En effet, 40% des conseillers ne savent ni lire ni écrire en français et parmi eux, seuls 9% ont été alphabétisés en langue nationale et 11% en arabe, les 20% n'ayant reçu aucune forme d'instruction. Cependant, il est intéressant de noter dans cette répartition que 45% d'entre eux ont dépassé le niveau primaire et 23% ont atteint le niveau universitaire et présentent des dispositions réelles d'acquiescer avec aisance des modules de capacitations.

Au plan professionnel, les conseillers sont majoritairement des cultivateurs. Toutefois nous trouvons d'autres catégories en nombre relativement faible.

Graphique 16 : Répartition des conseillers selon leur profession

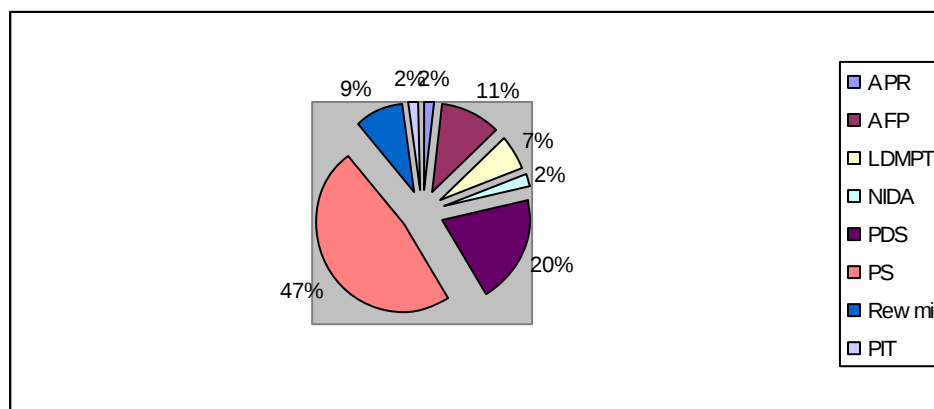


Source : Enquête EMAP, 2009

Cette catégorisation socio professionnelle montre le degré de mutation assez faible vers d'autres métiers mais elle témoigne aussi des possibilités faibles d'offre d'emplois au niveau de la zone.

Concernant l'appartenance politique, la majorité des conseillers (47%) sont issus du parti socialiste. Le parti démocratique sénégalais vient en deuxième position, suivi de l'alliance des forces du progrès.

Graphique 17 : Appartenance politique des conseillers



Source : Enquête EMAP, 2009

Au total, huit (8) partis politiques sont représentés au sein du conseil rural. Cette diversité milite en faveur de la bonne gouvernance politique mais est souvent à l'origine de tension entre membres de différents partis voire même au sein d'un même parti comportant des tendances divergentes. Toutefois, comme indiqué précédemment, les sages interviennent toujours pour tempérer les ardeurs.

○ **Fonctionnement de la communauté rurale**

Pour faciliter le travail qui lui est dévolu et impliquer un grand nombre de conseillers dans la gestion des affaires locales, le conseil rural a créé en son sein, à la date du 25 avril 2009, neuf (9) commissions techniques structurées ainsi qu'il suit et un poste de chargé de missions.

1. Commission de l'hydraulique et du développement rural

- Président : Aliou DIOUF
- Rapporteur : Barthélémy SENE

2. Commission de l'éducation et de la culture, des affaires sociales et religieuses

- Président : Ibrahima SENE (Babou)
- Rapporteur : Assane FAYE

3. Commission de la santé et de l'assainissement

- Président : Abdou SARR
- Rapporteur : Arame MBOUP

4. Commission des finances et des affaires économiques, du patrimoine et de la logistique

- Président : Yakhane GUEYE
- Rapporteur : Modou FALL

5. Commission de la protection de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et du développement durable

- Président : Adama NGOM
- Rapporteur : Ndiogou DIOUF

6. Commission des relations extérieures et de la coopération décentralisée

- Président : Alphonse THIAW
- Rapporteur : Albert NGOM

7. Commission de la promotion du genre, de l'équité et de la mobilisation sociale

- Président : Ndiabou DIOUF
- Rapporteur : Papa SARR

8. Commission de la jeunesse, des sports et des loisirs

- Président : Djily FALL
- Rapporteur : Papa Moussa NIASS

9. Commission des affaires domaniales et de l'habitat

« Le management de la commission des affaires domaniales et de l'habitat est confié au Bureau du Conseil rural, compte est tenu, ici, de l'enjeu que représente la ressource terre mais surtout des erreurs des gestions précédentes qui constituent encore un lourd héritage qu'il faut gérer. »

10. Chargé de missions

Daouda NDONG

Par la suite, une commission de **planification** a été mise en place à la demande le l'ARD pour piloter l'élaboration du présent PLD.

Ces commissions techniques ne fonctionnent pas du fait notamment d'un manque de maîtrise des codes et lois sur la décentralisation mais aussi du manque de moyens logistiques et de matériels de fonctionnement. L'analyse participative du fonctionnement du Conseil a fait ressortir la nécessité d'un renforcement des capacités des élus locaux à gouverner et à gérer l'espace rural. Le niveau de formation de certains conseillers est un atout de taille pour aider à mieux dérouler ces programmes.

Par ailleurs, notons que le Conseil rural a élu en son sein un bureau exécutif composé de trois membres : le Président du conseil rural (PCR) et ses deux (02) vice-présidents. Leur mandat coïncide avec celui du Conseil rural. Il est l'organe exécutif de la communauté rurale.

Le Président du conseil rural est un agent de l'Etat et la première personne morale de la communauté rurale. A ce titre, le PCR agit sur deux registres.

En tant qu'agent de l'État, il a la charge de la publication et de l'exécution des lois et règlements (sous l'autorité du Sous-préfet), il assure l'exécution des mesures de police administrative et des décisions prises par l'autorité administrative et la tenue de l'état civil.

Au titre d'organe exécutif de la communauté rurale, le bureau exécute les délibérations, sous forme de décisions générales ou individuelles. En tant qu'ordonnateur du budget de la communauté rurale, il assume la gestion du cycle budgétaire (préparation, ordonnancement des dépenses, exécution des recettes), la direction des travaux et passation des marchés selon les lois et règlements, l'administration et la conservation des propriétés de la communauté rurale.

Pour faciliter la gestion administrative de la communauté rurale, le PCR est appuyé par un **Assistant Communautaire**, une femme, mise à disposition du conseil rural par le Ministère chargé des collectivités locales. En mettant à la disposition de la Communauté rurale les services d'un assistant communautaire, l'Etat a voulu, avec ses services traditionnels, mieux renforcer le Conseil rural par l'existence d'un service local de qualité. Il est chargé des diverses tâches administratives :

- Faciliter l'exercice effectif et efficace des attributions conférées au conseil rural ;
- Assister le PCR et le Conseil dans l'impulsion du développement communautaire ;
- Assister au bon fonctionnement des services du conseil rural ;
- Suivre l'exécution des tâches et des engagements de la CR ;
- Assister avec une voix consultative aux réunions du conseil rural ;
- Assister le PCR dans la rédaction des Procès Verbaux de Réunions ;
- Assurer le suivi et la coordination des services extérieurs de l'Etat mis à la disposition du PCR ;
- Assister le PCR dans l'élaboration et la présentation du budget, du compte administratif et de tous les autres actes de gestion courante ;
- Organiser la tenue de l'état civil.

La présence d'un assistant communautaire permet aussi de poser les jalons d'une administration locale fonctionnelle. De plus en plus les réunions sont convoquées en respectant les procédures et l'implication dans l'élaboration du budget est de plus en plus effectif du côté du PCR et de son staff.

◆ Les services Etatiques

○ L'administration territoriale

Elle est sous l'autorité du sous préfet de l'arrondissement qui tient ses prérogatives du décret 72-636 du 29 Mai 1972 modifié par le décret 97-228 du 22 Mars 1996, fixant les attributions des chefs de circonscription administratives et des chefs de village.

Il est délégué du Président de la République et représentant de l'ensemble des ministres du gouvernement. A ce titre, tous les agents de l'Etat dans l'Arrondissement (notamment le CADL) sont sous son ordre, à l'exception de ceux intervenant dans la justice (du fait de la séparation des pouvoirs).

Il est aussi le représentant de l'Etat auprès des collectivités. Cette mission lui permet de s'exprimer au nom du président. C'est dans ce cadre qu'il lui revient de coordonner et d'impulser l'action de l'Etat auprès des collectivités de sa circonscription. Il assiste et oriente les communautés rurales sur les questions relatives au droit. Il appui ainsi les collectivités locale dans la gestion budgétaire. Cet encadrement se prolonge par son pouvoir de contrôle de légalité et d'approbation des actes administratifs des collectivités locales ainsi que du contrôle budgétaire. Il faut préciser qu'il s'agit là d'un contrôle a posteriori. Les actes administratifs n'ayant pas été soumis à son approbation sont attaquables. Néanmoins, l'acte devient exécutoire à partir d'un mois si l'autorité ne donne pas suite à la saisine.

Le Sous-préfet est également l'officier d'état civil du centre principal qui se trouve dans sa circonscription. Il délivre à ce titre des extraits du registre des actes de naissance et la délivrance des actes de naissance est sous son contrôle. Dans ce cadre, le Sous-préfet sortant avait initié la tenu de « cahier de village » par les chefs de villages. Tous les actes d'état civil devraient ainsi figurer dans ce document. Le chef de village est tenu, dans un délai de 45 jours suivant un événement concernant l'état civil (naissance, mariage ou décès), de déclarer ledit événement en cas de défaillance des concernés. Toutefois, dans le milieu rural où les populations n'ont pas l'habitude de déclarer les naissances, ces données recueillies ne sont pas toujours fiables.

Le Sous-préfet est aussi chargé de la gestion de l'ordre public ainsi que de la sécurité des personnes et des biens dans son arrondissement.

Toutefois, les moyens dont il dispose pour l'exécution effective des ses fonctions sont assez limités. L'insuffisance du personnel (qui se résume à son adjoint et un agent qui s'occupe bénévolement de l'état civil) conjugué à la modicité de son équipement technique (matériel informatique, non connexion à l'Internet, ...) ralentit son travail et handicape son accès à l'information. Ces contraintes freinent la communication entres les différentes collectivités qu'il a pour mission de gérer.

Cet obstacle pourrait être contourné par

- l'amélioration de la mobilité à travers l'aménagement de pistes d'intégration ;
- le renforcement des moyens de communication en mettant en place une radio communautaire ;

- l'extension du réseau électrique et du réseau téléphonique de la Sonatel a l'intérieur de l'Arrondissement.
- Le renforcement des capacités des PCR et des chefs de village est aussi essentiel sur les thèmes suivants :
 - Gestion des terres
 - Gestion du budget de la Communauté Rurale
 - Gestion de l'Etat civil
 - Législation pastorale et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En effet, l'essentiel des conflits entre éleveurs et agriculteurs est lié à la non délimitation des terres de culture, des zones de parcours et de pâturage du bétail.
- L'élaboration et la mise en œuvre de PAGT aideraient grandement à éviter les conflits, principalement fonciers, que le sous-préfet est amené à gérer dans sa circonscription. Le plus souvent ces conflits surgissent dans la délimitation des terres entre la commune et communautés rurales à cause notamment des projets expansionnistes de la commune au détriment des ces collectivités.

○ **Le Centre d'Appui au Développement Local**

Il est chargé d'assister le monde rural dans tous les segments du développement. Ses principales activités sont :

- assistance des collectivités locales à la gestion foncière et financière ;
- appui conseil aux organisations de producteurs ;
- suivi de la campagne agricole ;
- suivi de la campagne de reboisement ;
- prophylaxie sanitaire du bétail ;
- études et suivi de projets de développement.

La multiplicité des domaines dans lesquels il cherche à apporter un encadrement technique exige une pluridisciplinarité de l'équipe. Le Centre d'Appui au Développement Local prend l'aspect d'une synthèse des services techniques départementaux (agriculture, eaux et forêt, élevage, développement social). Cependant, il n'est actuellement composé que du chef du CADL (seul personnel de la DADL) et de 2 collaborateurs : 1 agent d'élevage ; 1 agent des Eaux et Forêts.

Les moyens matériels dont il dispose sont limités :

- 4 logements dont chacun : 1 salon, 2 chambres à coucher ; 1 cuisine ; 1 salle d'eau
- 1 bâtiment administratif comprenant 1 bureau et 3 magasins

- Les contraintes qui sapent l'efficacité du CADL sont :

1. Absence de moyen de déplacement pour la conduite des activités
2. Réduction des crédits de fonctionnement alloués par l'Etat ;
3. Manque d'électricité
4. Manque de matériel informatique
5. Vétusté des locaux
6. Insuffisance du personnel

Un renforcement des capacités du CADL s'impose à travers :

1. la mise à disposition d'un moyen de déplacement adéquat ;
2. l'augmentation des crédits de fonctionnement
3. l'électrification des locaux et la dotation en matériel informatique
4. la réhabilitation des logements
5. l'affectation d'une maîtresse d'enseignement technique et de la formation professionnelle, d'un agent de l'éducation populaire, d'un agent des Eaux et forêt, d'un Agent technique d'élevage, d'un agent d'assainissement et d'un agent de l'éducation populaire issus de la DADL

♦ Les autres acteurs

Plusieurs **projets et programmes** interviennent dans la communauté rurale de Ngoye pour impulser le développement local à travers l'appui financier, technique ou matériel des OCB.

Tableau 37 : Liste des partenaires de la communauté rurale

PARTENAIRES	NATURE	ANNEES D'INTERVENTION	DOMAINES D'INTERVENTION	CIBLES
ACEP	Micro finance		Financement des AGR	OCB
AHDIS	Micro finance	Depuis 1993	Financement des AGR, renforcement des capacités, micro finance, alphabétisation, mise en place des moulins à mil.	Population rurale
ANCAR	Actions de développement socio-économiques ; mise en place de structure de concertation (CLCOP)	Depuis 2005	Renforcement de capacité, recherche agricole, Elevage...	Organisations de producteurs
ARMD	Appui sanitaire à la Région Médicale de Diourbel	2005 - 2007	Réhabilitation, construction et équipement des structures sanitaire de la région de Diourbel	Structures de santé
ASPRODEB	Actions de développement socio-économiques mise en place de structure de concertation (CLCOP)	Depuis 2005	Renforcement de capacité, recherche agricole, Elevage...	Organisations de producteurs
Calebasse de développement	Micro finance	-	Financement d'AGR	
CARITAS	Actions de développement socio-économiques	-	Petit commerce, renforcement des capacités, mise en place des semences, élevage, moulin, batteuses à mil, micro crédit	Populations rurales
CCF	Assistance aux enfants	A partir de 2008	construction et la réhabilitation d'écoles, la construction de latrines, la distribution de fournitures scolaires, le suivi médical, participation aux manifestations sur les enfants	Enfants
CMS	Micro finance	-	Financement sous forme de prêts aux structures organisées	OCB
CNCAS	Micro finance	-	Financement sous forme de prêts aux structures organisées	OCB
DAWH	Action sociale	A partir de 2008	prise en charge des cas sociaux et des enfants dans les daaras	Handicapés, enfants
PEQT	Education (Projet de l'Etat)	A partir de 2008 jusqu'en 2010	alphabétisation	Population féminine à 75 %
MECGFA	Micro finance	2000 - 2008	Financement des AGR, renforcement des capacités, micro finance, alphabétisation, mise en place des moulins à mil.	Populations rurales
PAGF2	Lutte contre la désertification et contre la pauvreté	2001 - 2007	Bois Communautaires Villageois, Moulins à mil, création bois de villages, maraîchage, hydraulique (fonçage et équipement des puits et forages)	Populations rurales
PAGPF	Appui aux GPF	1993 - 1999	Financement des AGR, mise en place des	GPF

PARTENAIRES	NATURE	ANNEES D'INTERVENTION	DOMAINES D'INTERVENTION	CIBLES
			<i>moulins, décortiqueuses, batteuses à mil, réalisation des infrastructures hydrauliques et socio sanitaire, renforcement de capacité et la micro finance</i>	
PELCP/PNUD	<i>Lutte Contre la Pauvreté</i>	2000 - 2005	<i>Financement des AGR et la régénération de l'environnement</i>	OCB
RBC handicapés DAHAW	<i>Action sociale (Projet de l'Etat)</i>	A partir de 2008	<i>Prise en charge des handicapés, construction de centres d'accueil</i>	
UNACOIS/DEF	<i>Micro finance</i>	-	<i>Financement d'AGR</i>	OCB de commerçant
URAPD	<i>Actions de développement, micro finance, alpha...</i>	-	<i>Micro finance, alphabétisation, mise en place de moulins à mil</i>	Structures membres

Sources : CADL Ngoye, enquêtes Emap, 2009

AHDIS (Action Humanitaire pour le Développement Intégré au Sénégal) dont le bailleur est OXFAM Grande Bretagne intervient dans le département de Bambey depuis 1993. Son objectif était le retour des femmes ressortissantes de la localité et basées à Dakar, exerçant les métiers de laveuses et pileuses. A cet effet, 5 villages ont bénéficié de banques et 24 groupements ont été financés à Ngoye et Lambaye avec l'appui de l'USAID à concurrence de 20.910.000 F pour 3 ans. Les activités développées ont concerné la gestion des ressources naturelles (reboisement, pépinières, fourneaux ban ak souf), la micro finance, l'alphabétisation. Le reliquat de ce financement a été utilisé pour l'ouverture d'une mutuelle d'épargne et de crédit pour les groupements.

Actuellement, AHDIS intervient dans la communauté rurale de Ngoye comme opérateur relais du projet EQT₂. AHDIS est aussi formateur en AGR, compostage, GERME et droit.

Le projet **RBC** handicapés financé par l'Etat en collaboration avec l'ONG allemande **DAWH** s'active dans la prise en charge des cas sociaux et des enfants dans les daaras. Il n'intervient dans la communauté rurale que depuis 2008. Des enquêtes ont été réalisées sur les handicapés et un plan d'action élaboré.

Le **CCF** est un partenaire récent de la communauté rurale. Il intervient dans l'assistance aux enfants par la construction et la réhabilitation d'écoles, la construction de latrines, la distribution de fournitures scolaires, le suivi médical, participation aux manifestations sur les enfants (ex lors de la journée de l'Enfant Africain organisée en juin 2009 à Bambey, animation d'un forum sur les violences sexuelles sur les enfants) et le parrainage. Il a financé une garderie à Ngoye qui a démarré ses enseignements au cours de l'année 2009 dans un abri provisoire.

Le **PAGF 2** (Projet Agro Forestier de Diourbel phase 2) avait accès son intervention sur la foresterie (production de plants et reboisement), la micro finance, l'hydraulique rurale, l'agriculture (amendement organique, maraîchage) et les infrastructures et équipements (bâtiments à usage multiple, moulins à mil,). Il est actuellement terminé et la plupart des activités financées ne sont pas pérennisées comme du reste celles des autres partenaires qui ont cessé leurs interventions.

L'expérience a montré que pour la pérennisation, il faut une plus longue durée de vie des projets mais une formation préalable des OCB avant de les financer. Les besoins en renforcement de capacité identifiés sont : la gestion financière des projets et l'entrepreneuriat féminin, l'organisation des groupements (renforcement organisationnel), le droit et les devoirs des citoyens, la démocratie, le leadership.

5.2 Synthèse du diagnostic

Suite aux restitutions/validations du diagnostic participatif de la CR aux instances représentatives telles que le (Cadre Communautaire de Concertation) CCC et le conseil rural, la CR se présente en termes de potentialités, de contraintes et d'hypothèses de solutions comme suit :

Tableau 38 : Synthèse du diagnostic participatif

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
Agriculture	- sols : Deck Dior, Deck, Dior - mode d'acquisition de la terre : héritage, prêt, affectation, gage - spéculations : cultures sous pluies : mil souma, sorgho, arachide, niébé, pastèque, oseille, gombo contre saison : oignon, chous, piment, jaxatu, aubergine, tomate, laitue, gombo -3 périmètres maraîchers à Batal (l'un est non fonctionnel) -1 périmètre à Thiodiogoye - Arboriculture : Néant - Fertilisation des terres : Engrais organique Engrais minérale - Equipements agricoles : semoirs, houe occidentale, houe sine, charrettes équins – asine, hilaire - Animaux de trait : chevaux, Anes - Approvisionnement en intrants agricoles : arachide, niébé, mil souma, engrais - Main d'œuvre locale (familiale) - Magasins de stockage : secco Peye Ngoye - Commercialisation : loumas (Ngoye, Patar, Bambey, Mbafaye)	Pauvreté des sols due à leur utilisation continue, par la monoculture en général	Formation des agriculteurs sur les techniques de compostage	ONG, partenaires
		Terres cultivables insuffisantes dans toute la zone	Pratique de la jachère et de l'assolement	populations
			Diversification des cultures	populations
		Insuffisance de semences de qualité et en quantité, de produits phytosanitaires	Protection des jeunes Kadd	populations
			Intensification de l'agriculture	
		Accès difficile aux intrants agricoles (semences – engrais)	Augmentation des quotas de semences et autres intrants agricoles pour la CR	Etat, populations
		mise en place tardive et cherté des intrants	Mise en place à temps des intrants de qualité et en quantité suffisante	
		Mauvaise qualité des semences fournies	Pratique de la multiplication des semences	
		non utilisation de l'engrais organique	Reconstitution du capital semencier	
		Non maîtrise de l'eau pour les cultures maraîchères	Utilisation de l'engrais organique (bouse de vaches et d'animaux de trait : chevaux et ânes)	Population
		Mauvais état du forage de Batal	Fonçage de forages à Gourgourène et Bakakack et installation d'unité de potabilisation	Etat, Partenaires
		Un seul forage fonctionnel dans la CR	Réhabilitation du forage maraîcher de Batal	
		Manque et insuffisance de moyens pour l'achat des intrants agricoles	Mise en fonction des 2 forages de Batal et de Banème Sérère pour développer la culture maraîchère	Etat, Partenaires
		Vétuste du matériel agricole	Création de bassin de rétention à Polto	Partenaires
		Utilisation de matériel agricole archaïque et rudimentaire	renouvellement du matériel agricole	Etat
		insuffisance des animaux de trait	Subventionner d'avantage le matériel agricole	Etat, Partenaires
		Insuffisance des magasins de stockage	Augmentation du quota de la CR en matériel subventionné	
		Mauvaise utilisation de l'existant	Equipement en tracteurs (04)	
		Inexistence de points de vente des produits agricoles dans certaines zones	Construction de magasins de stockage au niveau de la CR	CR Partenaires
		Suppression de la traite d'arachide	création de magasins des ventes des intrants agricoles, produits et matériels phytosanitaires à Barry et Gourgourène	Partenaires, ONG
		vente des produits agricoles à des prix bas aux banas-banas	Retour de la traite d'arachide	Etat
			Mise en place de coopératives agricoles à Peye Ngoye, Barry Ndondol, Ngascop, Gourgourène et Ndiné	
			Augmentation des prix de vente des produits agricoles	Etat

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
		Manque de grands marchés (loumas, lieux de commercialisation des produits agricoles)	Création de marchés de vente des produits agricoles (loumas)	CR Partenaires
		Flux important de l'exode rural des jeunes et des femmes mariées	Redynamisation de l'agriculture (sous pluie et de contre saison surtout)	Partenaires Populations
		Faible main d'œuvre familiale dans les exploitations agricoles	Utilisation rationnelle de la main d'œuvre familiale	Population
Elevage	- Espèces : bovins, ovins, asins, porcins (Ndimb, Batal, Séssène, Mbokhodane, Ngodjiléne) - Parc à vaccination :Peye Ngoye, Barry Ndondol(01), Thidiogoye (01), Gourgouréne (01) - Abreuvoirs non fonctionnels (Peye Ngoye II, Batal) - Abattoir non fonctionnel : Peye Ngoye - Pâturages : 1000ha à Ndiémame pour les CR de Ndondol, Dangalma et Ngoye transhumance - Parcours de bétail : Séssène –zone de pâturage Batal- zone de pâturage Diourbel-Ngoye-Mbour - Mode d'élevage : élevage traditionnel extensif avec transhumance pendant l'hivernage - Maladies du bétail : Bovins : diarrhée, tiques, fite Saloum, safat=piétin, abcès, ndogomonté volaille : yokh-yokh ovins caprins : diarrhée et peste des petits ruminants équins : colique, peste équine, rhume, maux de ventre, sothiét, wékhé-wékhé - Commercialisation	Fort taux de mortalité et de morbidité du cheptel due aux maladies (peste équine, bovine et des petits ruminants)	Mettre à la disposition de l'agent vétérinaire un moyen de transport	Etat
		Insuffisance de personnel vétérinaire	Construction de parcs à vaccination à Keur Lat Mbissine, Séssène et Batal	CR Partenaires
		Fréquence de Vol du bétail	Affectation de personnel vétérinaire formation d'auxiliaires vétérinaires	Etat
			Marquage individualisé des animaux	Population/MDE
			mise en place de comités de vigilance	Population
			Renforcer le contrôle par les chefs de village	chefs de village populations
			Alourdissement de la peine d'emprisonnement pour les voleurs de bétail	ETAT
		Cherté de l'aliment de bétail et insuffisance	Baisser les prix de l'aliment de bétail	Etat
		Insuffisance de parcs à vaccination	Construction de parcs à vaccination à Keur Lat Mbissine, Séssène et Batal	CR Partenaires
		Absence d'abreuvoirs fonctionnels	Fonçage de nouveaux forages et installation d'une unité de potabilisation mise en fonction des forges de Batal	Etat/ Partenaires
			Construction d'abreuvoirs	
		Inexistence d'abattoirs fonctionnels	Construction d'abattoirs	Etat/ CR
		Multiplication d'abattages clandestins	Réglementation des abattages	Etat/ CR
		Non régularité de la campagne de prophylaxie animale	retour de la campagne de prophylaxie sanitaire du bétail	Etat MDE
		Insuffisance des zones de pâturage et de parcours de bétail	Création de zones de parcours et de pâturage	CR Populations
		Conflits entre agriculteurs et éleveurs	Appliquer la réglementation sur la période de retour des transhumants	CR, population Etat
		Manque de concertation entre agriculteurs et éleveurs sur la période de retour des transhumants qui est toujours précoce		
		Faible production de lait et de viande	Introduction de la race améliorée par l'insémination artificielle	Etat MDE
		Inexistence de la race améliorée		
		Non généralisation de l'insémination artificielle	Généralisation de l'insémination artificielle	Etat MDE
		ensablement des marres	Aménagement des marres naturelles	CR/Partenaires
		Absence de bassins de rétention	création de bassins de rétention	Etat
		Flux important des bovins du Mali (concurrence de nos animaux)	Réglementer l'entrée du bétail étranger dans la zone	Etat
		Irrégularité ou non réglementation du marché du bétail pour empêcher la concurrence	réglementer le commerce du bétail pour lutter contre la concurrence dans les marchés de bétail	Etat
		la non fonctionnalité des structures (MDE, GIE des éleveurs, et le DIRFEL) mises en place au niveau de la CR	Formation des membres des structures des éleveurs sur la gestion organisationnelle (MDE)	ONG/ Etat Partenaires
			Redynamiser la MED, le GIE des	Eleveurs

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
	de Bambey, de Toubia Toul, de Mbafaye • Organisations : MDE de la CR GIE des éleveurs de la CR DIRFEL		éleveurs et le DIRFEL	
		Cherté des produits vétérinaires	Subvention des médicaments et lutte contre la contre façon	Etat
		Mauvaise qualité des médicaments de contre façon		
		Attaques des chiens et chacals	Eliminer les chiens enragés	CR Populations
Hydraulique	- Forages : 2 forages fonctionnels (Peye Ngoye et Banème Sérère) 04 non fonctionnels (1 Batal, 1 Tockorack, 1Barry Ndondol en panne - Forages villageois 03 en panne (Rimbakh, Séssène, Keur Djiré) 01 fonctionnel Ndiné 01 Ngodjilène non fonctionnel 01NF à Mbokhodane - Puits hydrauliques : 01avec pompe éolienne à Thiodiogoye zone est et centre puits à eau douce zone ouest et sud puits à eau saumâtre - Puits ordinaires - Eaux de surface : plusieurs marres naturelles qui conservent l'eau de pluie dont la durée la plus importante de conservation est de 6mois et la plus courte de 15jours 01bassin de rétention à Thiodiogoye	Insuffisance de l'eau pour le seul forage fonctionnel de Peye Ngoye par rapport au nombre de village servis Faible réseau d'adduction d'eau Non fonctionnalité des nouveaux forages de Batal et de Banème Sérère Panne du forage de Barry et du 2 ^{ème} forge de Batal Panne des forages villageois de Rimbakh, Séssène et de Keur Djiré Manque d'équipement adéquat des forages Mauvaise qualité de l'eau (saumâtre) des puits des zones ouest et sud ouest Tarsissement des puits Ensablement des marres Difficultés d'exhaure pour les femmes Lourde corvée d'eau pour les femmes Mauvaise gestion des forages Manque d'organisation des comités de gestion des forages absence d'activités maraîchères du fait de l'insuffisance de l'eau Pauvreté accentuée due au manque d'eau Développement de l'exode rural Tarsissement rapide du bassin de rétention	Fonçage de nouveaux forages à Gourgourène et Bakakak Achèvement du forage de Ndiouly Fonctionnement du forage de Tockorack Extension du réseau d'adduction d'eau à partir du forage de Tockorack Rendre fonctionnel les forages de Batal et de Tockorack Réparation des forages en panne (Barry et Batal) Réhabilitation des forages villageois de Rimbakh, Séssène et de Keur Djiré Equiper les forages Equiper les forages d'unité de potabilisation Curage de puits taris Aménagement des marres ensablées Extension du réseau d'adduction d'eau Instauration d'ASUFOR au niveau des forages et formation des membres Développement de l'activité maraîchère autour des marres et des bassins de rétention Réaménagement du bassin de rétention de Thiodiogoye	Etat, CR Etat, CR Etat, CR CR Partenaires ONG/partenaires ONG/ Partenaires Etat/ Partenaires, CR Etat/ Partenaires CR CR CR Partenaires CR Populations Etat
Education	- Enseignement moyen : 1CEM (Peye Ngoye) 1Cantine - Enseignement élémentaire 18 écoles publiques : Ngoye, Battal, Ngueye nguèye, Ndione maténine, Sobème Sessène, Bary ndondol, keur meissa, Ngascope, Gourgourène, ndioully1, Mbokhodane, Ndimb, Ngandeck, Khandiar, Bacacak, Thiodiogoye, Sone Kadd, Keur Dame 1 école privée catholique (Saint Jean Apôtre) à Ngodjilème cantine scolaire écoles clôturées : Batal,	Insuffisance des salles de classe au niveau du CEM 1 CEM pour toute la CR Difficulté des élèves à avoir des pièces d'état civil Présence d'abris provisoires dans certaines écoles Multiplication des classes multigrades et à double flux insuffisance d'écoles (CEM et élémentaires) Grèves répétées des enseignants du moyen et de l'élémentaire	Construction de salles de classe dans le CEM Construction d'un CEM à Ngascope Déclarer les enfants dès la naissance Organisation d'audiences foraines pour la régularisation de l'état civil Construction de salles de classe pour remplacer les abris provisoires : Khandiar (03), Sone Kade (03), Barry Ndondol (01), Ndimb (03), Ngadeck Construction de salles de classes pour désengorger les classes à double flux et les classes multigrades affectation d'enseignant pour les nouvelles classes à construire Construction de nouveaux CEM Création d'écoles primaires à keur wal fatma et Keur lat Mbissine Satisfaction des enseignants	Etat Populations/ Partenaires population Etat, CR Etat/ONG Etat, CR, partenaires Etat Etat/ Partenaires Etat/ Partenaires Etat

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
	Barry Ndondol, Ngascop, Peyé Ngoye, Ndiouly 1, Ngodjilème • Enseignement préscolaire 04 garderies (Ngodjilème : privé, Mbokhodane, Peyé Ngoye, Ngandeck (CCF) cantine scolaire • Enseignement en langues nationales 02 CREPA 10 classes d'alphabétisation (Thiodiogoye, Peyé Ngoye, Gourgourène, Mbokhodane, Gueye Gueye, Ndimb, Ndione Maténing, Batal, Séssène, Sobème • Enseignement franco arabe 1 école à Darou Gueye • Enseignement Arabe 18 écoles (Séssène, Sobème, Khandiar, Mbokhodane (02), Bakakak, Ngodjilème, Darou Diouli, Peyé Ngoye (02), Ndione Maténing, Diouli II, Batal (03), Gandeck, Keur Ndiogoye, Gallo • Enseignement Coranique : Daaras	Insuffisance des cantines scolaires	Ouverture de cantines dans les écoles de	PAM, Etat CCF
		Cherté et insuffisance des fournitures scolaires et matériel didactique	Dotation de matériel didactique aux enseignants	Etat
		Manque de logements pour enseignants	construction de logements pour les enseignant du CEM et de l'élémentaire	CR/ Partenaires
		Absence de lycée dans la CR	Construction d'un lycée à Peyé Ngoye	Etat/ Partenaires
		Absence de clôture pour le CEM	Clôturer le CEM	Etat/ Partenaires
		Insuffisance des fonds de dotation pour l'éducation	Augmentation des fonds de dotation pour l'éducation	Etat
		Absence de clôture pour certaines écoles primaires	Clôturer les écoles primaires de Nguéye nguèye, Ndione maténing, Sobème, keur meissa, Gourgourène, Mbokhodane, Ndimb, Ngandeck, Khandiar, Bacacak, Thiodiogoye, Sone Kadd, Séssène	Etat/ Partenaires / CR
		Méconnaissance des procédures et démarches pour création d'école	information des populations sur les procédures de création d'école	IDEN
		Absence de cantines scolaires pour les écoles arabes et daaras	Mise en place de cantines scolaires dans les écoles arabes et les daaras	PAM, Etat CCF
		Absence de blocs sanitaires dans certaines écoles	Construction de blocs sanitaires à Séssène, Peyé Ngoye, Ndione Maténing, Mbokhodane, Khandiar, Thiodiogoye, Sone Kade, Ndimb	Etat/ Partenaires
		Absence d'eau dans certaines écoles	Adduction d'eau dans les écoles de Nguéye nguèye, Ndione maténing, Sobème, Bary ndondol, keur meissa, Gourgourène, Ndimb, Ngandeck, Khandiar, Bacacak, Thiodiogoye, Sone Kadd, Séssène	CR/ Etat/ Partenaires
		La non fonctionnalité des CREPA	Accélération de la mise en fonction des CREPA	Partenaires
		Absence d'appui aux écoles arabes et daaras	Appui aux écoles arabes et daaras avec les Fonds de dotation	Etat/ Partenaires
		Faible représentation des filles dans l'éducation	Favoriser l'éducation des filles mise en place d'un internat pour filles au CEM	Etat/ Population Etat/ Partenaires
		Insuffisance des classes d'alphabétisation	Appui et création d'autres clases d'alphabétisation	Etat / Partenaires
		Insuffisance des écoles arabes	Ouverture d'écoles arabe dans les villages de	Populations
		Insuffisance des garderies d'enfant	construction de garderies dans d'autres localités	CR/ Partenaires
		Insuffisance de formation de certains enseignants	Favoriser la formation diplomate des enseignants	Etat
		Absence de l'enseignement informatique au CEM	introduction de l'enseignement informatique au CEM	Etat
Santé	• Infrastructures - Postes de santé : 1 poste fonctionnel (Ngoye) 1 poste non fonctionnel et inachevé à Gourgourène - cases de santé : 14 cases de santé 07 fonctionnelles (Gourgourène, Barry Ndondol, Batal, Ngodjilème, Keur Lat Mbissine,	Inachèvement du poste de Gourgourène	Achever les travaux du poste de santé de Gourgourène	Etat
		Insuffisance des structures sanitaires	Construire un poste de santé dans la zone de Barry Ndondol	Etat
		Eloignement du poste de santé par rapport aux autres localités de la CR	réhabilitation des cases de santé non fonctionnelles	Partenaires / CR
			Construction de nouvelles cases de santé	
		Non fonctionnalité de la plupart des cases de santé	Renforcement en matériel et produits pharmaceutiques des cases de santé non fonctionnelles	CR/ Partenaires
		Refus de la population de fréquenter les cases de santé du fait de leur sous	Sensibiliser les populations à fréquenter les cases de santé	Comité de santé

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
	Mbokhodane, Ngandek - personnel : qualifié : 1 ICP Non qualifié : ASC Matrones Accoucheuses • Moyens logistiques : 1RTL 21 • Moyens matériels • Produits pharmaceutiques Dépôt de pharmacie (magasin de stockage)	équipement		
		Eloignement du dépôt de pharmacie	Création de dépôts de pharmacie dans les différentes localités	CR/ Partenaires
		Absence de sage-femme dans la CR	Affectation d'une sage-femme au poste de santé de Ngoye	Etat
		insuffisance du personnel de santé	Formation du personnel non qualifié	Etat/ Partenaires
		Formation insuffisante du personnel non qualifié		
		Rupture fréquente des produits pharmaceutiques	Veiller sur le dépôt de pharmacie pour éviter les ruptures	Comité de santé
		Manque de moyen d'évacuation des malades dans certaines zones	Mettre en place un moyen d'évacuation adéquat (ambulance)	Etat/ Partenaires
		Faible revenu des personnes du 3ème âge pour leur prise en charge médicale	Financer des AGR pour les personnes du 3ème âge	ONG/ Etat
		Inexistence de carte sésame pour les personnes du 3ème âge	Mise à disposition de la carte sésame pour toutes les personnes du 3ème âge	CR/ Etat
		Appui insuffisant aux femmes (FAR) et aux enfants de 0 à 5ans	Prise en charge des femmes enceintes, les FAR, et les enfants de 0 à 5ans	Etat
Energie	- Locale : -Bois de chauffe - Charbon de bois - Bouse de vache - Gazeuse : -Lampe tempête -Gaz butane - Bougie - Electricité : -Torche -électricité - Solaire : - Panneaux solaires	Raréfaction du bois de chauffe	Création de bois de village	CR/ Population
		Difficultés d'accès au bois de chauffe	Introduction et application du programme « 1femme 1arbre »	Population/services des eaux et forêts
		Fumée toxique et manque d'hygiène	Vulgarisation des fourneaux améliorés	Etat/ Partenaires
			Eviter l'utilisation abusive des bouses de vache pour la cuisine	Population (femmes)
		Insécurité sur l'utilisation du pétrole des lampes	Extension du réseau électrique	ASER
		Coût élevé du gaz butane	Réduire le coût du gaz butane	Etat
		Le gaz n'est pas à la portée de tous	Organisation des femmes en GIE pour la commercialisation du gaz	CADL, CR
		Coût élevé des bougies et accès difficile	Approvisionnement suffisant des boutiques en bougies	Commerçants
		Mauvaise qualité des torches	Ventes de torches de bonne qualité	Commerçants
		Coût élevé des piles électriques	Réduire le coût des piles électriques	Etat
		Absence du réseau électrique dans la majorité des localités	Elargir le réseau électrique vers toutes les localités de la CR	Etat/ SENELEC / ASER
		Corvée de bois et le ramassage des bouses de vache toute la saison sèche par les femmes	Réduire la corvée de ramassage de bois aux femmes	ONG/ CR
			Financer des AGR pour les GPF pour réduire les charges familiales supportées par les femmes	ONG/ IMF
		Insuffisance des panneaux solaires	Installation de panneaux solaires	Etat/ ONG
		Coût élevé des installations solaires	Réduire le coût d'installation et de l'achat d'un dispositif solaire	ASER
		Manque de suivi des installations solaires	Assurer le suivi des installations solaires	ASER
Ressources Naturelles	- Végétation : - <u>Espèces naturelles</u> : Baobabs, Formagers, Kadd Bul, Sand, Tamariniers, Nguédiane, Soump, Neb Neb, Alom, Nguigu, Jujubiers -<u>Strate arborée</u>: sawat, Nguer, Silane, Xésew	Disparition des espèces naturelles forestières	Reboisement intense autour des marres	CR/ Population / Services des Eaux et Forêts
			Mise en place de programmes communautaires « 1 femme, 1arbre »	
			Création de bois communautaires d'écoles et villageois	
		Sur exploitation de la forêt par l'homme pour ses besoins	Vulgarisation des fourneaux améliorés	CR/ Population / Services des Eaux et Forêts
			Rigueur de la police forestière par l'agent chef de la brigade de Ngoye avec des verbalisations à coût élevé	
			Mise en place de comités de vigilance	
		Pratique des techniques	Pratique de la RNA (Régénération)	

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
	-Strate herbacée : Mbantamaré, salgouf, Ndour, Xam Xam, Wéréyane, Bamate, Coumba diargadar, Ndatoucane, Ndi bopp, Ndinguermété -Espèces reboisées : Neem, Acacia tortille, Prosopis, Eucalyptus, Périmètre de Polto (GIE Gallo) • Faune lièvres, ras palmistes, souris rats, sikor, weel, siniels, écureuils Reptiles : Bar, Mbeut, yew, serpent, couleuvre	culturelles mécaniques détruisant les jeunes pousses	Naturelle Assistée) dans les espaces de culture	
		Non respect des techniques de reboisement	Suivi strict des techniques de reboisement	Populations
		Avancée rapide de la désertification	Mise en Défens	
			Négociation avec des projets de reboisement pour lutter contre l'avancée du désert	CR
			Conservation des espèces forestières existantes de toutes les strates	
		Rareté des pluies importantes à cycle long		
		Exploitation abusive du fourrage aérien par les éleveurs	Verbalisation des exploitants du fourrage aérien	CR/ Services des Eaux et Forêts
		Manque de périmètres de reboisement du aux champs de cultures	Augmentation des surfaces à reboiser	
		Manque de suivi et de l'entretien des périmètres reboisés	Entretien et suivi des périmètres reboisés (Polto)	CR/ Populations
			Fonçage d'un forage dans le périmètre reboisé de Polto et aménagement de la marre	
Cadre de vie	• lotissement de certains villages	Habitation archaïque	Lotissement des villages pour regrouper les hameaux (Gueye Gueye, Ndimb, Darou Ndiouly, Sésséne, Sobéme, Ngascope, Banéme Sérère, Batal, Seuseube, Ngodjiléme)	CR, population
		Hameaux éparpillés et distants les uns des autres	Réglementer l'accès aux parcelles d'habitat après lotissement	
		Conflits de limites de concessions		
		Concentration des habitations	Décongestionner l'habitat concentré	CR
			Libérer les champs de culture au profit des habitations	Populations
		Manque d'hygiène de l'habitat	Ouvrir les voies d'accès pour faciliter l'accès lors des incendies	CR
		Difficultés d'accès dans certains villages en cas d'incendies		
		Difficultés d'installation du réseau électrique	Faire des lotissements pour faciliter l'installation du réseau électrique et l'extension du réseau d'adduction d'eau	CR/ Population
		Difficultés d'extension du réseau d'adduction d'eau pour satisfaire tous les hameaux des villages servis en eau		
Commerce	• Consommateurs : clients • Marchés : loumas, boutiques, magasins de stockage • Produits alimentaires services	Faiblesse du pouvoir d'achat du fait de la pauvreté de la population (les consommateurs)	financement d'AGR pour augmenter le pouvoir d'achat des populations	ONG/ Partenaires
		Manque d'activités génératrices de revenus		
		Manque de micro projets	Financement des microprojets	IMF/ Partenaires
		Difficultés de déplacement (moyen de transport et mauvais état des routes)	Faciliter le déplacement vers les marchés	Etat/ PARTENAIRES
			Construction de pistes de production	Etat/ Partenaires
		Enclavement et non	Redynamisation du marché	CR, population

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
		fonctionnalité des marchés hebdomadaires et permanents dans la zone de Mbokhodane (Barry)	hebdomadaire de la zone de Mbokhodane- Barry	
		Manque de magasins de stockage et vente en gros dans la zone de Séssène	Construction de magasins de stockage et de vente en gros	CR
			Construction de cantines au marché de Séssène	CR
		Insuffisance de boutiques de vente au détail	Appui à la création de boutiques de vente au détail	
		Cherté de la marchandise	Baisse du coût des produits de première nécessité	Partenaires / Commerciaux
		Liberté de commerce	Contrôler le marché local	CR
		Non diversification des produits vendus	Diversifier les produits vendus	commerçants
		Difficultés d'accès aux crédits bancaires par les commerçants détaillants	Faciliter l'accès au crédit pour les commerçants	Banques/ Partenaires
Artisanat	- Menuiserie - Bois - Métallique - Maçonnerie - Forge - Tisserands - Poterie - Peinture - Couture - Plomberie - Electricité - Transformations des céréales - Cordonniers - Savonnerie artisanale	Accès difficile à la matière première	Construire pour les artisans des magasins de stockage et d'approvisionnement en matière première	Partenaires
		Absence de marchés de vente des matériaux artisanaux (magasins de stockage)		
		Cherté de la matière première	Baisse des prix des matières premières utilisées par les artisans	Etat/ Partenaires
		Cherté des matériaux de construction	Baisse des prix des matériaux de construction	
		Difficultés d'utilisation dans le travail du matériel électrique du fait des délestages de la SENELEC ou du manque de courant	Réduction des délestages et extension du réseau électrique à d'autres localités	SENELEC
		Accès difficile aux crédits pour les artisans	Faciliter l'accès aux crédits aux artisans	IMF
			Organisation des artisans et mise en place d'une mutuelle des artisans	IMF/ Partenaires
			Création de micro projets par les artisans	Artisans
		Manque de formation des artisans	Création d'un centre de formation pour les artisans	Etat, CR, partenaires
		Mauvaise organisation des artisans en structure pour l'obtention de pièces juridiques	Organisation des artisans en GIE	Promoteur / Artisans
			Faciliter la reconnaissance juridique des GIE des artisans	Etat
			Professionnalisation des artisans	ONG/ Etat
		Difficultés d'accès aux marchés pour l'écoulement des produits artisanaux	Création de marchés de vente des produits artisanaux, loumas	CR, Partenaires
		Manque de moyen de transport de la production artisanale	Appui aux artisans dans le transport de leurs produits	CR
		Absence d'unités de transformation des produits céréaliers pour les femmes	Installation des plates formes multiservices pour la transformation des produits agricoles	ONG/ Partenaires
		Faible marché des produits de la poterie	Promotion des produits issus de la poterie	ONG/ Partenaires
		Faible marché de chantiers d'installation électrique	Extension du réseau électrique	ASER, CR
TIC	- Réseau téléphonique fixe - Réseaux médias : RTS, RFM, SUD FM, RFI, OCEAN FM, LAMP FALL FM, Fatick FM,	Analphabétisme des populations	Diffusion des informations dans les médias en langues nationales	Partenaires
		Insuffisance des réseaux téléphoniques : orange, tigo, expresso	Extension des réseaux téléphoniques (orange, tigo, expresso)	Partenaires téléphoniques
		Antenne Orange de Ngoye hors service	Installation d'une nouvelle antenne Orange à Ngoye	SONATEL
		Coût élevé des communications téléphoniques	Réduction du coût de communication téléphonique (fixe et mobile)	Partenaires téléphoniques
		Absence de centre de	Création de centres de formation en TIC	Etat

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
	Tam Tam FM	formation en TIC	à Ngoye	Partenaires
	• Télévision : RTS1, RTS2, RDV, Walf TV	Absence de réseau Internet	Extension du réseau Internet	Sonatel
		Absence du réseau Walf TV, Canal Sat	Distribution de Canal Sat et Walf TV	Partenaires
			Mise en place d'une radio communautaire	CR Partenaires
			Extension du réseau électrique	
Transport et Mobilité	• Infrastructures : pistes latéritiques Pistes sablonneuses Nationale n°3 • Moyens : Taxis clando Motos Transport en commun (cars) Charrettes Marche à pied	Enclavement de certaines localités pendant l'hivernage	Construction de pistes de production pour le désenclavement de certains villages en hivernage	Etat / Partenaires
		Dégradation avancée des pistes sablonneuses		
		Pistes couvertes d'eau en hivernage		
		Manque de pistes adéquates reliant les villages		
		Non délimitation des pistes	Délimitation des pistes	CR
		Dégradation de la piste latéritique Bambeï- Ngoye	Réhabilitation de la piste Bambeï - Fatick	Etat/ Partenaires
			Bitumage de la piste Bambeï – Fatick	Etat/ Partenaires
		Difficultés de déplacement en hivernage, chevaux occupés par les travaux champêtres	Appui à l'organisation des transporteurs pour faciliter le transport interne	CR Partenaires
		cherté des billets de transport des véhicules	Réduction du cout des billets de transport	Etat
		Position extrême de la nationale par rapport à la position de la CR	Mise en place des véhicules horaires de transport	Transporteurs/ Population / CR
		Manque de véhicules de transport	Faciliter l'accès au crédit banques aux transporteurs	Banques / Partenaires
		Coût élevé des charrettes équines et asines	Augmenter le nombre de charrettes subventionnées	Etat
		Faible dotation de charrettes subventionnées		Etat
		Manque de charrettes dû au non renouvellement de l'équipement agricole	Renouvellement des charrettes	Etat
		Absence de gare routière pour les cars horaires	Création de gare routière pour favoriser l'accès aux cars horaires	CR/ Transporteurs
Culture	• Lieux sacrés : -« Ngoox ne kol » : événement organisé au mois d'Avril de chaque année à Mbokhodane par les habitants de Batal (famille Ndong) ils font le tour à « sop né » à Mbokhodane -« sope sace » à l'ouest de la route Bambeï- Ngoye en face de la mosquée de Ngoye	Difficultés de la recherche de bœuf à acheter pour immoler (sacrifice) par toutes les populations du village de Ndimb	Responsabilité de tous les habitants de Ndimb et Batal appuyer la personne qui est chargée de la recherche du bœuf à sacrifier	Populations
		Cherté du bœuf à sacrifier qui est de bonne qualité de viande et très grand	Appui financier de tous les habitants de Ndimb	
		non détermination de la personne chargée de l'achat du bœuf	Responsabiliser une famille et que tous les habitants viennent en appui	
		Mobilisation obligatoire des fonds pour l'achat du bœuf par tous les villageois de Ndimb et Batal		
		Mobilisation de tous pour aller au lieu sacré et faire le tour (Batal- Mbokhodane- au lieu sacré)	La mobilisation pour le déplacement se fait en communauté rurale, pour aller à Mbokhodane-Barry-Ndimb	
		« jokk sace » seule la famille Diouf de Darou Diouly est responsable de faire les sacrifices et organiser les cantations sacrées et les danses	« Jokk sace » lieu de sacrifice « tuur » les lundis et jeudi, 2fois par semaine au courant du mois d'Avril de chaque année	
		Accès interdit aux personnes étrangères	Accès aux personnes étrangères pour les prières	
			Incantation des prières avant le	

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
			démarrage de l'hivernage pour une campagne agricole (bonne récolte) et bonne santé de toute la population par la famille Diouf de Darou Diouly	
		Sous valorisation des potentialités culturelles	Promotion de la culture pour développer le tourisme culturel	CR, population
Personnes du 3 ^{ème} Age		Absence d'AGR pour les personnes du 3 ^{ème} âge	Construire et équiper des poulaillers pour les personnes du 3 ^{ème} âge	Partenaires
		Insuffisance de la couverture sanitaire	Intégrer toutes les personnes du 3 ^{ème} âge dans le plan sésame	Etat
		Manque d'information sur le plan sésame	Application du plan sésame	Etat
		Problèmes de carte d'identité nationale	Régularisation	Etat
		Absence de protection sociale	Amélioration de la couverture sanitaire pour assurer les premiers soins	Etat personnel sanitaires
		Non prise en compte des préoccupations des personnes du 3 ^{ème} âge	Inviter les ONG à investir dans la zone	ONG CR Partenaires
		Manque d'appui aux personnes du 3 ^{ème} âge en AGR pour accéder aux aliments de qualité et en quantité	Financer les personnes du 3 ^{ème} âge pour leur permettre d'accéder aux aliments de qualité et en quantité	SFD ONG
			Favoriser les personnes du 3 ^{ème} âge dans le processus de développement (projets d'appui des personnes du 3 ^{ème})	Etat Partenaires ONG
Handicapés	Association des handicapés Moyens de locomotion (fauteuils roulants) Appareillages orthopédiques	insuffisance de l'appui du gouvernement	Appui financier et en vivre pour les handicapés	DAH PAM
		exode rural pour mendier		
		non reconnaissance juridique de l'association des handicapés	Appui pour l'obtention des actes juridiques nécessaires aux associations	CDEPS Etat
		difficultés de l'approvisionnement en eau des handicapés du fait de la distance des points d'eau par rapport à leurs domiciles insuffisance des appareillages orthopédiques	Adduction d'eau dans les maisons des handicapés	CR Partenaires
		Absence de lieu de rencontre	Construction et équipement d'un centre pour handicapés	Etat Partenaires
		manque de médicaments pour le traitement de certains handicaps	Gratuité des médicaments pour handicapés (subvention à 100%) et disponibilité dans la zone	Etat ONG (DAH) CR
		insuffisance des moyens de déplacement des handicapés moteurs	Appui à l'équipement en moyens de déplacement des handicapés et en appareillages orthopédiques	Etat ONG (DAH) CR
Développement communautaire	- GIE et GPF formels et informels - Partenaires : URAPD, FIDA (PAGF 1+2), CARITAS, PNUD, ASPRODEB, CNCAS, CMS, MECGFA, ASC - Associations (CCF dimbal jaboot) - Association des relais de santé - Dahiras - Foyer des jeunes (Batal et Ngoye)	Difficultés d'accès à l'eau potable pour les activités maraîchères	Fonçage et équipement des forages en unités de potabilisation	Etat Partenaires
			Extension du réseau d'adduction d'eau vers d'autres villages de la CR	CR
			Aménagement des mares ensablées	Etat/ Partenaires
		Mauvaise gestion organisationnelle	Formation des membres des GIE et GPF et Associations en gestion organisationnelle	ONG/ Partenaires
		Manque de formation des leaders des OCB	Former les leaders des ACB	ONG/ Partenaires
		Pas de pérennisation des programmes et projets financés par les partenaires	Suivi et pérennisation des programmes et projets financés par les partenaires	Etat Populations
		Multiplication des groupements, GPF et Associations sans reconnaissance juridique	Faciliter et informer les OCB sur le processus pour la reconnaissance des structures au niveau du tribunal ou de la gouvernance	Etat
		Difficultés d'accès des OCB aux financements des micros projets	Faciliter l'accès des OCB aux financements des microprojets	IMF/ ONG/ Partenaires
		Manque d'appui du CR des	Appui du CR aux activités de	CR

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
	- Foyer des femmes (Ngoye) - Activités : moulin à mil, batteuse à mil, embouche (bovine et ovine), teinture, coiffure, transformation des céréales, poterie, petit commerce, crédit revolving, alphabétisation, maraîchage	activités de développement	développement	
		Manque d'équipement de matériel d'allègement des travaux de la femme qui est surchargée par les travaux ménagers	Equiper les femmes en matériel d'allègement des travaux	ONG/ Etat
		Manque de formation en techniques d'embouche	Organiser des formations sur les techniques d'embouche	ONG
		Manque de magasins de stockage de l'aliment de bétail	Construire des magasins de stockage de l'aliment de bétail	Partenaires
		Manque de sensibilisation des populations sur les activités de l'Association « Dimbal Jaboot » CCF de Ngoye	Sensibiliser les populations sur les activités de l'Association « Dimbal Jaboot » CCF de Ngoye	CCF
		Insuffisance des foyers des jeunes et de la femme	Construire des foyers des jeunes et des femmes	CR
		Réhabilitation des foyers des jeunes de Ngoye et de Batal	Réhabiliter les foyers de Ngoye et de Batal	CR
		Manque d'organisation des structures des jeunes	Former les jeunes sur la gestion organisationnelle et en GERME	ONG/ Partenaires
		Manque d'électricité dans plusieurs localités de la CR de Ngoye	Extension du réseau électrique vers d'autres villages de la CR	SENELEC
		Difficultés d'accès aux marchés pour l'écoulement des produits	Création des marchés et loumas pour faciliter l'écoulement des produits	CR/ Populations
		Absence de moyens de transport des produits vu l'état des voies de communication	Réhabiliter les pistes pour faciliter le transport des produits	CR Partenaires
		Difficultés d'accès aux crédits pour les jeunes	Faciliter l'accès aux crédits pour les jeunes	IMF/ ONG
		Manque d'agent d'animation	Affectation d'un agent d'animation	Etat
		Difficultés d'accès aux crédits pour les femmes	Faciliter l'accès aux crédits pour les femmes	IMF/ ONG
			Former les femmes sur le GERME pour bien gérer leurs AGR	ONG/ Etat
		Insuffisance des classes d'alphabétisation surtout pour les femmes	Création d'avantage de classes d'alphabétisation surtout pour les femmes	ONG/ Partenaires
		Manque de formation en GERME	Formation en GERME	ONG/ Partenaires
Equité et Genre	- Les femmes représentent 51% de la population totale - Les femmes font les 4/5 les travaux de famille (ménage) - Les femmes : mères des enfants - Les femmes porteuses du tissu économique - Les femmes placées dans la sous-classe de la société	La femme plus défavorisée dans le développement économique	Former les femmes sur la décentralisation	CR/ ONG/ Partenaires
		les femmes n'ont pas droit à la parole devant les hommes	Respecter les droits de la femme	Etat
		Les femmes sont peu représentées dans les instances de prise de décision	Laisser la liberté d'expression aux femmes	Populations
		Les femmes n'ont pas droit à la terre	Intégration de la femme dans les instances de prise de décision	CR
		Les femmes n'ont pas accès aux intrants agricoles	Favoriser aux femmes l'accès à la terre et aux intrants agricoles	CR Populations
		Les femmes représentent la couche la plus vulnérable sur tous les facteurs	Protéger les femmes sur tous les plans	Etat/ ONG CR
		les femmes sont moins protégées	Pise en charge gratuite des femmes sur la santé et la reproduction	Etat
		Insuffisance des infrastructures pour l'épanouissement des femmes	Réfectionner et faire fonctionner la case foyer de la femme de Ngoye	Etat/ CR/ Partenaires
			Equiper la case foyer de la femme de Ngoye	Etat/ CR/ Partenaires
			Financer les femmes (GPF) sur les activités génératrices de revenus	IMF/ONG Partenaires
			Equiper les femmes en matériel d'allègement des travaux ménagers	ONG Partenaires

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
			Construire une case foyer à Gourgouréne, à Batal et Barry Ndongol	Etat/ CR / Partenaires
		Insuffisance de la présence des féminine dans les structures éducatives	Favoriser l'éducation des filles (scolarisation en masse des filles) la SCOFI	Etat
		Taux d'analphabétisme élevé des femmes	Création d'avantage de classes d'alphabétisation pour les femmes	ONG/ Partenaires
			Former les femmes sur la gestion organisationnelle des micros projets et en micro finance	ONG/ Partenaires
		Difficulté de la prise en charge des enfants	Appuyer les femmes dans l'éducation des enfants	Etat / CR
		Dureté des travaux champêtres pour les femmes	Alléger les femmes dans les travaux champêtres	Populations
Micro finance	❖ <u>BANQUES</u> . CNCAS ❖ IMF . CMS . MECGFA . CLCA . GEC /MEC/ FAGARU ❖ PARTENAIRES . URAPD . CARITAS . ASPRODEB . PNUD . PAGF . CPF . ACEP	Insuffisance des financements aux OCB	Octroyer des financements aux structures à temps	CNCAS/ IMF
		Difficultés d'accès aux crédits de la CNCAS	Faciliter l'accès aux crédits de la CNCAS	CNCAS
		Taux d'intérêts élevés	Baisse énorme des taux d'intérêt	ETAT
		Financements tardifs		
		Manque d'informations des OCB sur les conditions d'octroi et de remboursement des prêts	Large information des groupements et individus sur les conditions d'octroi des prêts (période, durée du remboursement, pénalités en cas de retard)	CNCAS/ IMF
		Faible nombre de groupements ayant une reconnaissance juridique	Faciliter la délivrance des pièces de reconnaissance juridiques aux GPF et associations	Etat
		Courte durée de remboursement des prêts	Augmenter les délais de remboursement	Banques/ IMF
		Difficultés d'accès aux crédits à long terme	Faciliter à l'accès aux crédits à long terme	Banques/ IMF
		Manque de formation des acteurs sur la gestion des micros projets	Formation des acteurs sur la gestion des micros projets	Etat/ ONG/ Partenaires
		Manque de formation des promoteurs des projets en GERME	Formation des promoteurs des projets en GERME	Etat/ ONG/ Partenaires
		Manque de formation des acteurs et promoteurs des micros projets et des bénéficiaires de crédits, en gestion organisationnelle, comptabilité élémentaire et gestion financière	Former les acteurs et promoteurs des micros projets et les bénéficiaires des crédits, en gestion organisationnelle, comptabilité élémentaire et gestion financière	Etat/ ONG/ Partenaires
		Difficultés de remboursement des crédits octroyés vu les pénalités ajoutées dans le montant à crédit	Allègement des conditions de remboursement des crédits	Banques/IMF
		Cherté du coût des frais de dossiers de financement	Allègement du coût des frais des dossiers de financement	Etat
		Manque de suivis des prêts octroyés	Assurer un suivi des prêts octroyés	CNCAS/ IMF
		Faillite de la MEC/FAGAROU	Redynamiser la MEC/FAGAROU	OCB, CR
			Poursuivre devant la justice les responsables de la faillite de la MEC/FAGAROU	CR, population
Emploi	❖ ENSEIGNEMENT . CEM . Elémentaire . Langues nationales alpha ❖ METIER . Couture . Coiffure	Faible recrutement dans l'enseignement (CEM, et dans l'élémentaire	Recrutement en masse des jeunes universitaires dans l'enseignement (CEM, élémentaires)	Etat
		Taux de chômeurs élevés		
		Fort exode rural		
		Vagabondage	Financement d'AGR pour occuper et fixer les jeunes	Etat, CR, partenaires
		Toxicomanie élevée		
		Absence de services de la main d'œuvre	Création ou ouverture d'un service de la main d'œuvre au niveau régional ou	Etat

SECTEURS	POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS	ACTEURS
	. Boulangerie . Electricité . Menuiserie métallique et bois . Maçonnerie ❖ INFORMEL . GIE . Associations . ONG . Embouche . AGR . Maraîchage		départemental	
		Manque d'informations sur les recrutements et les concours	Décentraliser les centres de recrutement	Etat
		Manque de qualification professionnelle	Création d'un centre de formation professionnelle	Etat, CR, partenaires
		Absence de structures de formation professionnelle	Mise en marche des CREPA	Agents CREPA
		Manque de formation sur la gestion des micros projets	Former la cible (femmes, jeunes) en gestion des microprojets, gestion organisationnelle, en germe, en technique d'embouche et sur les techniques maraîchères	ONG/Etat/Partenaires
		Manque de formation en germe pour la gestion des AGR		
		Manque de formation en technique d'embouche		
		Manque de formation en gestion organisationnelle		
		Manque de l'eau potable pour les activités maraîchères	Extension du réseau d'adduction avec installation d'une unité de dépotabilisation pour la culture maraîchère	Etat, CR, partenaires
Sport	❖ STRUCTURES . ASC ❖ DISCIPLINES/ACTIVITES . football . lutte . karaté ❖ INFRASTRUCTURES . Terrain multi sport NGOYE	Existence d'ASC n'ayant pas une reconnaissance juridique	Régularisation juridique des ASC	Etat
		Insuffisance d'informations sur la reconnaissance juridique des ASC	Création d'un centre de formation sportive pour les jeunes (ASC)	Etat/Partenaires
		Insuffisance de subvention du FDD pour les sports	Augmentation d'avantage du FDD	Etat
		Seul le foot Ball est pratiqué sans les autres disciplines sportives (lutte, karaté)	Pratique du karaté et des autres disciplines	CDEPS
		Dégradation avancée du seul terrain multi sport	Réfection du terrain de Ngoye	CR Populations
		Absence d'arènes de lutte	Création d'une arène de lutte à Ngoye, Sessène	CR Populations
		Pas de salle de formation de karaté	Construction de terrain multi fonctionnels dans les zones Ouest et centres (Batal, Sessène, Bary, Gourgourène, Ngodjilème, keur Lat Mbissine	CR Populations
		Manque de récompenses des compétitions sportives	Mise en place d'équipements sportifs et de coupes	CR CLJ
		Absence de concertation des ASC	Concertation et organisation des jeunes et ASC pour les activités sportives	ASC/Jeunes
		Non participation des autres ASC aux tournois de la CR	Participation de toutes les ASC dans les compétitions de navétane de la CR	ASC/Jeunes
		Manque d'informations pour l'obtention de licences d'organisation des séances de lutte	Affectation d'un agent de l'éducation populaire	Etat
		Manque d'activités économiques pour les ASC	Création d'AGR pour les ASC	Etat/CR IMF
		Manque de sécurité	Assurer la sécurité pendant les matchs	Etat/CR
		Problèmes de déplacement des ASC lors des matchs de foot Ball	Faciliter les déplacements des ASC lors des matchs de foot Ball	Etat/CR

Tableau 39 : Diagnostic institutionnel

Potentialités	Contraintes	Solutions
Ressources humaines : 46 conseillers dont 3 femmes 1 ASCOM Hôtel communautaire en construction Cohésion des conseillers	Manque de formation et analphabétisme de la plupart des conseillers	Alphabétisation et formation de tous les conseillers et chefs de villages sur la décentralisation. Faire une formation continue Prévoir des supports et outils didactiques et audio (CD, cassettes) pour la pérennisation des acquis lors des formations
	Conseillers nouveaux pour la plupart et ne connaissent pas leur rôle et responsabilités dans les commissions	
	Pas de séparation des domaines de compétence des commissions	
	Défaut de participation des femmes aux débats	

Potentialités	Contraintes	Solutions
	du fait de la méconnaissance de leurs rôles	
	Insuffisance du partenariat pour le développement de la CR	Rechercher des partenaires techniques et financiers
	Absence de fourrière dans la communauté rurale	Construction d'une fourrière communautaire et organisation de ventes périodiques
	Faible capacité financière du conseil rural (insuffisance des ressources)	Organiser des tournées patentes périodiques
		Lotissement de nouvelles parcelles pour la collecte de frais de bornage
		Construction de cyber café et de dancing pour collecter des ressources
		Réfectionner le foyer des jeunes
		Création d'un marché hebdomadaire à Batal
		Création de comités de vigilance pour la gestion de l'environnement pour bénéficier des amandes faites par les Eaux et forêts
	Défaut de paiement de la taxe rurale par les populations (aucun village n'a acquitté la taxe rurale en 2009)	Organiser dans les villages des sessions de sensibilisation sur la décentralisation (causeries, films, diapos, boîte à images, méthode grappe,...)
	Absence de volonté politique pour le recouvrement de la taxe rurale	Organiser des tournées de sensibilisation dans les marchés et louma – par la commission éducation formation Transparence dans la gestion des fonds publics Organiser la collecte de la taxe pendant la période post hivernale où les populations ont des ressources tirés de la commercialisation des produits agricole
	Pas de recensement administratif pour déterminer les imposables en 2009	Organiser le recensement pour mettre à jour les données sur la population imposable
	Louma du lundi concurrencé par 3 autres	Penser à changer la date du louma (études préalables)
		Créer une place pour la vente du bétail dans le louma
		Etendre le marché et augmenter les cantines
	Absence de restauration et d'indemnité de cession des conseillers lors des réunions	Prévoir dans le budget des ressources pour la prise en charge des conseillers
		Prévoir des indemnités journalières de 2500 F/conseiller
	Manque de moyen de déplacement pour les conseillers	Financer des AGR pour les conseillers pour leur permettre de compenser les frais de déplacement
	Difficultés d'accéder au chef lieu de CR pour les conseillers des villages éloignés tels que Gourgourène	
	Conseillers souvent victimes d'agressions dans l'exercice de leur mission	Faire des ordres de mission pour couvrir les conseillers en déplacement pour le compte du CR
		Confection de cartes pour les conseillers
	Insuffisance des moyens matériels (équipements informatique)	Relancer le projet de « pôle de développement »
	Insuffisance des moyens de transport et de communication (pas de connexion Internet)	
	Faible représentation des femmes dans le CR	
	Insuffisance du personnel (pas de gardien, balayeur, agent de l'état civil)	Prendre en charges les intérêts des femmes lors de la prise de décision
	Difficultés d'entretenir le véhicule du CR	
	Insuffisance de la circulation de l'information au sein du CR (pas de partage) et entre le CR et les populations	Mettre les conseillers au même niveau d'information Trouver les moyens pour assurer la communication avec les populations
	Pas de restitution des formations reçues par le CR	
	Politisation de l'institution qui handicape le travail	
	Difficultés de travailler avec la population qui ne comprend pas la décentralisation	Sensibiliser la population (ex lors des cérémonies familiales)
ASCOM	Insuffisance d'équipements	Dotation suffisante en matériel informatique (ordinateur, onduleur, imprimante, photocopieur, cables,...)
	Méconnaissance du rôle de l'ASCOM par les certains (conseillers chefs de village et populations)	Sensibilisation des populations sur le rôle de l'ASCOM
	Difficultés de déplacement de l'ASCOM	Dotation de l'ASCOM en moyen de transport (voiture ou moto)
	Difficulté de travailler avec certains chefs de village du fait de leur manque de formation	Formation des chefs de villages sur la décentralisation
	Absence de logement pour l'ASCOM au sein de	Prévoir un logement pour l'ASCOM dans l'hôtel communautaire

Potentialités	Contraintes	Solutions
	la maison communautaire	

6 Perspectives et enjeux de développement

6.1 Axes prioritaires de développement

6.1.1 Priorisation par secteur

A la question de savoir quelle action mener en priorité, les populations se sont accordées sur l'impératif de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à la santé dans la communauté rurale. Par la suite, de longues discussions ont suivi pour la hiérarchisation des autres secteurs. En définitive les domaines prioritaires retenus sont les suivants, le reste pouvant se faire selon la disponibilité des ressources.

Tableau 40 : Priorisation par secteur

Rang	Secteurs
1	HYDRAULIQUE RURALE
2	SANTE
3	ENERGIE
4	EDUCATION ET FORMATION
5	AGRICULTURE
6	ELEVAGE
7	ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS
8	EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES
9	RESSOURCES NATURELLES/ ENVIRONNEMENT
10	HABITAT ET CADRE DE VIE
11	TRANSPORTS ET MOBILITE
12	TELECOMMUNICATIONS
13	ARTSANAT
14	APPUI INSTITUTIONNEL

On peut pourtant parler de paradoxe en voyant l'ensemble du secteur primaire qui nourrit et occupe plus de 70% de la population, se situer en milieu de tableau dans la liste hiérarchique des préoccupations.

La réalité est beaucoup plus complexe. En effet le déficit et les mauvaises conditions d'accès aux services sociaux de base mobilisent de très gros potentiels d'énergie et de temps privant le secteur primaire de l'essentiel de ses ressources humaines et matérielles. Il s'y ajoute que certains secteurs comme l'hydraulique rurale, en plus d'inclure la maîtrise de la denrée vitale (l'eau), sont perçus comme des matières premières des activités du secteur primaire.

La réponse serait donc dans cette boutade : « la bonne santé conditionne le travail productif (la richesse), la maîtrise de l'eau, l'élevage et l'agriculture alors que l'absence de communication est une menace à la paix civile ».

C'est à travers cette logique que se fondent les options de développement telles que formulées par la communauté rurale de Ngoye.

6.1.2 Définition des options de développement

Les options de développement de la communauté rurale de Ngoye se présentent comme suit :

♦ Amélioration de l'accès à l'eau potable

Cette option doit se traduire par la mise en place d'un programme visant la satisfaction des besoins en eau par une meilleure répartition de la ressource. Pour ce faire, il faut :

- Augmenter et rendre fonctionnel les infrastructures hydrauliques ;
- Multiplier les réseaux d'adduction d'eau (particulièrement dans les maisons des handicapés) ;
- Aménager des bassins de rétention et des mares dans les zones de terroirs ;
- Réhabiliter les puits forages existants.

Pour augmenter l'efficacité et la rentabilité des infrastructures il faudra envisager l'instauration d'ASUFOR au niveau des forages et le développement de l'activité maraîchère autour des marres et des bassins de rétention.

♦ Amélioration de la couverture sanitaire

La santé demeure sans doute l'un des secteurs les plus vitaux. Malgré les efforts effectués et en cours de réalisation dans ce domaine, l'amélioration de la couverture des besoins en santé publique demande le renforcement des infrastructures sanitaires de la communauté rurale. Les populations sont conscientes de la nécessité d'une bonne couverture sanitaire pour un bon développement de la communauté rurale. Cette couverture sanitaire passe par la mise en place de structures de santé, d'un personnel qualifié et surtout du désenclavement des villages. En effet, les populations rencontrent d'énormes difficultés de déplacement surtout en hivernage du fait de l'impraticabilité des routes. Ce renforcement doit aussi se traduire en termes de :

- Renforcement en matériel et produits pharmaceutiques des cases de santé non fonctionnelles
- Sensibilisation des populations à fréquenter les cases de santé
- Création de dépôts de pharmacie dans les différentes localités
- Affectation d'une sage-femme au poste de santé de Ngoye
- approvisionnement suffisant et régulier du dépôt de pharmacie pour éviter les ruptures
- Mise à disposition de la carte sésame pour toutes les personnes du 3^{ème} âge
- Prise en charge des femmes enceintes, les FAR, et les enfants de 0 à 5ans
- Gratuité des médicaments pour les handicapés (subvention à 100%) et disponibilité dans la zone
- Appui financier et en vivre pour les handicapés

♦ **Extension du réseau électrique**

Il consiste à appliquer le programme d'électrification rurale à toute la communauté rurale et permettre les branchements individuels. Par ailleurs, il faudra promouvoir les énergies renouvelables notamment le solaire par la réduction du coût d'installation et de l'achat d'un dispositif solaire mais aussi le suivi des installations.

♦ **Amélioration des conditions de l'éducation et de la formation**

De meilleures conditions d'éducation et de formation des populations dans le système éducatif moderne et dans les cadres formels d'alphabétisation fonctionnelle seront acquises, lorsque la CR relèvera les défis suivants :

- Construction de nouvelles écoles (préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire) ;
- Remplacement des abris provisoires par des constructions en dur ;
- Equipement complet des écoles existantes (table – bancs, clôtures, eaux et sanitaires) ;
- Augmentation des fonds de dotation pour l'éducation
- Dotations suffisantes en matériels et manuels pédagogiques ;
- Bonne sensibilisation des populations sur l'importance de l'éducation et la formation particulièrement celle des filles et promotion de la déclaration des enfants dès la naissance et de l'organisation d'audiences foraines pour la régularisation de l'état civil ;
- Renforcement du personnel éducatif et de formation et promotion de la formation diplomate des enseignants ;
- Satisfaction des doléances des enseignants pour réduire les grèves
- Renforcement du niveau d'alphabétisation des femmes et des hommes (accélération de la mise en fonction des CREPA et appui à la création d'autres classes d'alphabétisation) ;
- Ouverture de centres de formation professionnelle et d'enseignement technique féminin ;
- Appui aux écoles arabes daaras et écoles privées avec les Fonds de dotation
- Introduction de l'enseignement informatique au CEM et à l'élémentaire

♦ **Amélioration des conditions de production agricole**

L'amélioration des conditions de production consiste à résoudre les problèmes de l'agriculture. Pour cela la politique agricole à mettre en place sera basée sur :

- La diversification des cultures
- La fertilisation des sols : protection des jeunes Kadd, utilisation de l'engrais organique (bouse de vaches et d'animaux de trait : chevaux et ânes)
- L'intensification de l'agriculture
- L'augmentation des quotas de semences et autres intrants agricoles pour la CR
- La mise en place à temps des intrants de qualité et en quantité suffisante
- La pratique de la multiplication des semences
- La reconstitution du capital semencier
- La conservation des semences par les populations elles-mêmes
- Le renouvellement du matériel agricole
- L'augmentation du quota de la CR en matériel subventionné
- L'augmentation de la subvention du matériel agricole
- Le retour de la traite d'arachide et la mise en place de coopératives agricoles
- L'augmentation des prix de vente des produits agricoles

- La redynamisation de l'agriculture (sous pluie et de contre saison surtout) pour contenir l'exode rural et l'utilisation rationnelle de la main d'œuvre familiale

♦ **Amélioration des conditions du système pastoral**

Elle consiste à créer un environnement favorable au développement de l'élevage par :

- Une généralisation de l'insémination artificielle ;
- Une meilleure gestion des aires de pâturage par l'ensemble des acteurs socio-économiques et l'application de la réglementation sur la période de retour des transhumants ;
- Une concertation permanente entre éleveurs et agriculteurs et la construction d'une fourrière ;
- le retour de la campagne de prophylaxie
- Un meilleur accès aux produits vétérinaires (subvention des médicaments et lutte contre la contre façon)
- Une augmentation du personnel vétérinaire et l'aménagement de parcs à vaccination ;
- Une formation des auxiliaires vétérinaires ;
- Une mise à la disposition de l'agent vétérinaire d'un moyen de transport
- La création d'infrastructures de rétention d'eau
- La multiplication des abreuvoirs
- le marquage individualisé des animaux
- la mise en place d'un dispositif de veille contre le vol de bétail et le renforcement du contrôle par les chefs de village ;
- l'alourdissement de la peine d'emprisonnement pour les voleurs de bétail ;
- La construction de magasins d'approvisionnement en aliment de bétail et la baisse des prix de l'aliment de bétail ;
- la réglementation des abattages
- une réglementation de l'entrée du bétail étranger dans la zone et du commerce du bétail pour lutter contre la concurrence dans les marchés de bétail
- une redynamisation des organisation des producteurs (MDE, GIE des éleveurs et DIRFEL)

♦ **Financement d'activités génératrices de revenus**

La promotion des activités génératrices de revenus est un moyen adéquat pour lutter contre la pauvreté par la création de richesse. En effet, du fait de l'incertitude des campagnes agricoles, les populations se tournent vers la diversification des sources de revenus pour sécuriser leur existence. Les actions suivantes ont été proposées pour rendre plus dynamique les AGR :

- Renforcement des capacités des promoteurs (formation en gestion des microprojets, gestion organisationnelle, en GERME, comptabilité élémentaire et gestion financière en technique d'embouche et sur les techniques maraîchères) pour bien gérer leurs AGR ;
- Appui du Conseil Rural aux activités de développement ;
- Redynamisation de la MEC/FAGAROU et du GEC des femmes de Ngoye;
- Appui pour l'obtention des actes juridiques nécessaires à l'association des Handicapés
- Promotion de l'accès des OCB aux financements des microprojets, surtout aux crédits à long terme ;
- Baisse substantielle des taux d'intérêt ;

- Augmentation des délais de remboursement ;
- Large information des groupements et individuels sur les conditions d'octroi des prêts (période, durée du remboursement, pénalités en cas de retard)
- Octroi des financements aux structures à temps ;
- Allègement des conditions de remboursement des crédits ;
- Allègement du coût des frais des dossiers de financement ;
- Appui à la création de boutiques de vente au détail
- Elaboration par les OCB de microprojets bancables (embouche, aviculture, teinture, couture, savonnerie, transformation de fruits et légumes, maraîchage, petit commerce, etc.) ;
- Construction et équipement de poulaillers pour les personnes du 3ème âge
- Installation des plates formes multiservices pour la transformation des produits agricoles ;
- Extension du réseau d'adduction d'eau avec installation d'une unité de potabilisation pour la culture maraîchère
- Suivi et pérennisation des programmes et projets financés par les partenaires

♦ **Renforcement des équipements et infrastructures socio-économiques**

Cet axe de développement est capitale pour le bien être des populations de la Communauté Rurale. En effet, les habitants ont besoin d'infrastructures communautaires qui leur permettent d'assurer la circulation des biens et des personnes mais surtout le bon déroulement des activités quotidiennes. Les activités retenues dans ce cadre sont :

- L'équipement des femmes en matériel d'allègement des travaux (moulins, décortiqueuses et batteuses à mil et broyeuses d'arachide) ;
- La réfection et l'équipement de la case foyer de la femme de Ngoye ;
- La construction de nouvelles cases foyer à Gourgouréne, à Batal et à Barry Ndongol
- La réhabilitation des foyers des jeunes de Ngoye et de Batal
- La construction de nouveaux foyers des jeunes
- La création d'un centre de formation sportive pour les jeunes (ASC)
- La mise en place d'équipements sportifs et de coupes et récompenses
- La réfection du terrain multifonctionnel de Ngoye et la délimitation de terrains dans les autres zones
- La construction de terrain multi fonctionnels dans les zones Ouest et centres ;
- La création d'une arène de lutte
- La création d'un centre de formation professionnelle
- L'extension du réseau électrique vers d'autres villages de la Communauté Rurale
- La création des marchés et loumas pour faciliter l'écoulement des produits
- La redynamisation du marché hebdomadaire de la zone de Mbokhodane- Barry
- La construction de magasins de stockage et de vente en gros
- La construction de cantines au marché de Sesséne
- La construction pour les artisans des magasins de stockage et d'approvisionnement en matière première
- la réhabilitation des pistes pour faciliter le transport des produits
- la construction d'abattoir
- la construction de fourrière
- la construction et l'équipement d'un centre pour handicapés

- l'appui à l'équipement en moyens de déplacement des handicapés et en appareillages orthopédiques

♦ **Protection des ressources naturelles et reboisement**

La préservation des espèces animales et végétales existantes et la restauration de l'environnement passent par :

- une rigueur de la police forestière par l'agent chef de la brigade de Ngoye avec des verbalisations à coût élevé (surtout pour les exploitants du fourrage aérien ;
- la mise en place et redynamisation des comités vigilance ;
- la pratique de la RNA (Régénération Naturelle Assistée) dans les espaces de culture ;
- la conservation des espèces forestières existantes de toutes les strates par des mises en défens ;(MDE)
- la vulgarisation des fourneaux améliorés ;
- la protection des espèces fauniques existantes ;
- la réduction de l'utilisation intense des produits phytosanitaires qui tuent la faune naturelle ;
- l'aménager les marres ensablées ;
- un reboisement intense autour des marres et le suivi strict des techniques de reboisement ;
- la mise en place de programmes communautaires « 1 femme, 1arbre »
- la création de bois communautaires, d'écoles et villageois ;
- l'entretien et suivi des périmètres reboisés
- la réduction du coût du gaz butane pour réduire la corvée de ramassage de bois aux femmes ;
- l'organisation des femmes en GIE pour la commercialisation du gaz

♦ **Aménagement du cadre de vie**

Il s'agira de créer les conditions d'un habitat sain et harmonieux. Pour ce faire, il faudra :

- Décongestionner l'habitat concentré ;
- Libérer des champs de culture au profit des habitations ;
- Ouvrir les voies d'accès pour faciliter l'installation du réseau électrique et l'extension du réseau d'adduction d'eau, ainsi que l'accès lors des incendies ;
- Lotir les villages pour regrouper les hameaux
- Réglementer l'accès aux parcelles d'habitat après lotissement

♦ **Désenclavement et amélioration de la mobilité**

Ces secteurs dits « d'appui à la production » déterminent la productivité de l'ensemble des autres secteurs. C'est une condition vitale de la communauté rurale qui doit se traduire par un programme visant à réaliser des pistes de production qui relient les principaux villages aux pôles d'attraction de la communauté rurale. Outre la promotion des échanges elles serviront à faciliter l'accès aux infrastructures sanitaires. Leur amélioration passe par :

- la construction de pistes de production pour le désenclavement de certains villages en hivernage (Ngoye- Barry ; Bambey –Bakakack ; Ngoye-Gourgouréne-Rofangui) et pour faciliter le déplacement vers les marchés ;
- la réhabilitation et le bitumage de la piste Bambey - Fatick

- la création de gare routière pour favoriser l'accès aux cars horaires
- l'appui à la mise en place des véhicules de transport en commun (« horaires »)
- la mise en place des véhicules pour le transport des élèves
- l'appui à l'organisation des transporteurs pour faciliter le transport interne
- la réduction du tarif de transport de transport
- l'accès facile des transporteurs au crédit bancaires
- le renouvellement des charrettes (augmentation du nombre de charrettes subventionnées)

♦ **Amélioration de la télécommunication**

Il s'agira de faire bénéficier aux populations de l'extension de la couverture téléphonique pour désenclaver les villages en les faisant bénéficier des nouvelles technologies de communications. Il faudra pour cela procéder à :

- l'extension des réseaux téléphoniques (orange, tigo, expresso)
- l'installation d'une nouvelle antenne Orange à Ngoye
- la réduction du coût de communication téléphonique (fixe et mobile)
- la création de centres de formation en TIC à Ngoye
- l'extension du réseau Internet
- la mise en place d'une radio communautaire
- la diffusion des informations dans les médias en langues nationales

♦ **Amélioration des conditions de l'artisanat**

C'est un secteur qui reste encore très peu développé et tributaire des valeurs traditionnelles. Pour de meilleures conditions dans ce secteur, il faut :

- une professionnalisation des artisans
- l'organisation des artisans (en GIE) et la mise en place d'une mutuelle pour leur faciliter l'accès aux crédits
- la création d'un centre de formation pour les artisans
- l'élaboration de micro projets bancables
- la construire pour les artisans des magasins de stockage et d'approvisionnement en matière première
- la baisse des prix des matières premières utilisées par les artisans et des matériaux de construction
- la réduction des délestages et extension du réseau électrique à d'autres localités
- la création de marchés de vente des produits artisanaux
- l'appui aux artisans dans le transport de leurs produits
- la promotion des produits issus de la poterie

♦ **Appui institutionnel**

Les actions à mener dans ce sens sont :

- le renforcement des capacités des élus par leur formation à l'exercice des pouvoirs qui leur sont dévolus (compétences transférées, techniques d'élaboration des budgets, loi sur le domaine national, gestion des terroirs) ;

- la sensibilisation des populations sur le devoir et la nécessité de payer la taxe rurale ;
- la dotation suffisante de l'hôtel communautaire en matériel informatique (ordinateur, onduleur, imprimante, photocopieuse, câbles,...)
- la réparation du véhicule du CR ou dotation d'un nouveau véhicule
- la dotation de l'ASCOM en moyen de transport (moto)
- la prise en charge des conseillers (indemnités de cession)
- l'appui à la mise en œuvre des plans de renforcement de capacité et de communication
- la recherche de partenariat et promotion de la coopération décentralisée pour le financement du PLD

6.1.3 Axes de développement

Les axes prioritaires de développement socio-économiques établis par les différentes instances représentatives des populations de la communauté rurale ne sont pas fortuits. En effet, le choix de l'accès aux services sociaux de base (principalement le secteur de l'hydraulique rural) comme premier axe, montre l'acuité des problèmes d'accès et de déficits notés particulièrement dans les zones de Bakakack et Gourgourène. Par ailleurs, dans les autres zones, même si l'eau est disponible à une certaine quantité, la qualité fait défaut. Le problème est d'autant plus crucial que le secteur de l'eau est transversal, tout comme celui de la santé. Ces secteurs influent beaucoup sur les autres secteurs particulièrement ceux dits productifs. En effet, les difficultés relevées dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont parfois dépendantes de la situation hydraulique de la communauté rurale.

Au terme du diagnostic et de la définition des actions prioritaires à réaliser pour lever les contraintes auxquelles sont confrontées les populations de la communauté rurale, des axes majeurs de développement se sont dégagés et ont été retenus de concert avec les concernés comme étant les leviers à actionner pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces axes se traduisent ainsi :

Axe 1 : Amélioration de l'accès aux services et infrastructures sociaux de base

- Amélioration de l'accès aux infrastructures hydrauliques
- Amélioration de la couverture sanitaire
- Meilleures conditions d'éducation et de formation
- Mise en place d'infrastructures socio-économiques
 - Amélioration des conditions commerciales
 - Amélioration des transports et des télécommunications

Axe 2 : Amélioration des systèmes de production

- Revalorisation de l'agriculture
- Amélioration des conditions des agro-pasteurs et de l'élevage
- Amélioration des conditions de l'Artisanat

Axe 3 : Renforcement des capacités techniques, matérielles et financières

- Promotion de la femme

- Promotion de la jeunesse, des activités sportives et des loisirs
- Amélioration des conditions des groupes vulnérables
- Amélioration des conditions d'existence des OCB
- Appui institutionnel

Axe 4 : Préservation de l'environnement

- Promotion d'une bonne gestion des ressources naturelles et de l'environnement
- Pérennisation de la gestion des ressources énergétiques

6.2 Programme d'actions et d'investissement

L'élaboration du Programme d'Actions et d'Investissements s'est révélée un exercice ardu. Il s'agissait en effet, non plus de faire partager les orientations et la programmation des activités de la communauté rurale, mais d'en tracer les contours dans ses moindres détails (dénomination, localisation, évaluation des investissements, planning de mise en œuvre, sources de financement...). Or, les acteurs sont peu ou pas du tout, familiers à ce genre d'exercice. En effet, ils ne sont plus habitués à déléguer leurs pouvoirs dans ce domaine au Conseil Rural, qui, limité par le manque de ressources humaines en matière de planification reste tributaire des capacités du CADL.

De plus, il y a des confusions manifestes entre les vœux d'intention et la capacité réelle des populations à participer effectivement au financement des activités. Les désirs de mise en œuvre des activités exprimées par les populations ne s'embarrassent pas toujours des notions de faisabilité technique ni des capacités de gestion des bénéficiaires.

La mission était par conséquent amenée à jouer au rôle de modérateur au milieu de populations aux désirs si vifs, et exprimés de manière si passionnée. Il fallait également se présenter en arbitre disposant d'arguments techniques, sociaux et administratifs convaincants pour aboutir à des consensus.

Cependant, les ressources financières du Conseil rural sont si faibles qu'elles ne permettent pas souvent d'envisager des dépenses autres que le fonctionnement de l'institution. Dans ce contexte, l'élaboration du présent document ne peut être donc exempte « d'incohérences » et ou « d'incompatibilités », entre d'une part la quantité d'actions retenues et la capacité mesurable de financement de la collectivité locale d'autre part.

Notre excuse est à rechercher dans :

- la foi en la capacité de recherche de fonds en dehors des sources classiques ;
- la nécessité impérieuse de la mise en œuvre des activités retenues ;
- les grandes orientations des institutions régionales, nationales et internationales à travers les objectifs de lutte contre la pauvreté et pour le droit d'accès aux services de base pour tous (OMD, DSRP).

Ainsi le tableau ci-dessous indique les actions identifiées pour les cinq années et leurs coûts estimatifs. Celles prévues lors de la première année correspondent au PAI.

Tableau 41 : Plan d'actions et d'investissement

SECTEURS	ACTIONS	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Acteurs
Agriculture	Création de bassin de rétention à Polto			15.000.000				Etat, CR, pop
	Equipement en tracteurs (04)		5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000		Etat, Partenaires
	création de magasins des ventes des intrants agricoles, produits et matériels phytosanitaires à Barry				4.300.000			populations, CR Partenaires
	création de magasins des ventes des intrants agricoles, produits et matériels phytosanitaires à Gourgourène					4.300.000		populations, CR Partenaires
	Réhabilitation du « secco » (magasin) à Peyé Ngoye					5.000.000		CR, Partenaires
	Réhabilitation du magasin de l'URCAD				5.000.000			CR, partenaires
	SOUS TOTAL	-	16.040.000	20.000.000	14.300.000	14.300.000	-	
Elevage	Construction de parcs à vaccination à Sobéme					10.000.000		CR
	Construction de parcs à vaccination à Keur Lat Mbissine						10.000.000	CR
	Délocaliser le parc de vaccination de Ngoye				10.000.000			CR, MDE
	Construction d'abreuvoirs à Péyé Ngoye		2.500.000					CR
	Construction d'abreuvoirs à Banéme sérère			2.500.000				CR
	Construction d'abattoir à Peyé Ngoye						6.000.000	Etat/ CR
	Construction de magasins de stockage de l'aliment de bétail	4.300.000	4.300.000	4.300.000	4.300.000	4.300.000	4.300.000	Partenaires, ONG, Etat, CR
	création d'infrastructures de rétention d'eau à Sésséne(mare mbédiewel), à Danougaye(marre lofné), à Batal(marre fedekh), à Keur Wal fatma(marre Ndob), à Thiodiogoye(marre guido)	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	Etat
	SOUS TOTAL	7.300.000	9.800.000	9.800.000	17.300.000	17.300.000	23.300.000	
Hydraulique	Equipement du forage de Mbokhodane (exhaure manuel)		4.000.000					Etat, CR, Partenaires
	Equipement du forage de Ngodjiléme (moteur + château d'eau)		59.600.000					Etat, CR, Partenaires
	Réhabilitation des forages villageois de Keur Djiré (réparation pompe manuelle)		4.000.000					Etat/ Partenaires, CR
	Réhabilitation du forage villageois de Rimbox (installation de panneaux solaires)		500.000					Etat/ Partenaires, CR
	Extension du réseau d'adduction d'eau							
	Tokorack-Sésséne	x						PNDL, CR
	Sésséne - barry	x						
	Tokorack- Mboul	x						
	Tokorack-Keur meissa (3 km)		x					
	Tokorack-Ndiallite (2,5 km)		x					PNDL, CR
	Keur Macodou-Keur Lat Mbissine		x					
	Gourgourène-Ndione Maténing-Yadou		x					

SECTEURS	ACTIONS	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Acteurs
	Equiper les puits hydrauliques en matériel d'exhaure adéquat (Mbayakh, Rimbax, Ndiné, Ndiallite, Thiodiogoye, Batal, Khandiar, Yadou)			9.000.000	18.000.000	18.000.000	27.000.000	Etat/ Partenaires
	Fonçage de forages à Gourgourène et installation d'unité de potabilisation (Forage 40000000 +château d'eau 50000000+ Station de traitement de 250-300 m3/jour 5000000)		95.000.000					Etat, Partenaires
	Fonçage de forages à Bakakack et installation d'unité de potabilisation			95.000.000				Etat, Partenaires
	Réhabilitation du forage maraîcher de Batal (château d'eau 50000000 + moteur 9600000)	59.600.000						Etat, Partenaires
	Mise en fonction du forage de Tokorack dans la zone de Batal							Etat, Partenaires
	Curage des puits taris	1.800.000	1.800.000	1.800.000	1.800.000	1.800.000	1.800.000	CR
	Réaménagement du bassin de rétention de Thiodiogoye				5.000.000			Etat, CR
	SOUS TOTAL	61.400.000	164.900.000	105.800.000	24.800.000	19.800.000	28.800.000	
Education	Construction de salles de classe dans le CEM	5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	Etat, CR, Partenaires
	Construction d'un CEM à Ngascope	15.000.000	35.000.000					Populations/Partenaires, CR
	Création d'un nouveau CEM à Gourgourène					50.000.000		Etat/ Partenaires, CR
	Construction de salles de classe pour remplacer les abris provisoires : Khandiar (03), Sode Kade(03), Barry Ndongol (01), Ndimb (03), Ngadeck, Diouly 1, Bakakack	5.750.000	11.500.000	17.250.000	17.250.000	17.250.000	17.250.000	Etat/ONG
	Construction de salles de classes pour désengorger les classes à double flux	5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	Etat, CR, partenaires
	Création d'écoles primaires à Keur lat Mbissine (Bloc d'une Salle de classe et Equipement)		5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	Etat/ Partenaires, CR
	Création d'écoles primaires à Ndiatta			5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	Etat/ Partenaires, CR
	Création d'écoles primaires à Keur Wal fatma			5.750.000	5.750.000	5.750.000	5.750.000	Etat/ Partenaires, CR
	Création d'écoles primaires à Doutki					5.750.000	5.750.000	Etat/ Partenaires, CR
	Ouverture de cantines dans les écoles de Séssène, Ndiouly, Bakakack, Ndimb	7.200.000						PAM, Etat
	Dotation de matériel didactique aux enseignants	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	Etat, CR
	Construction d'un lycée à Peye Ngoye				100.000.000	100.000.000	80.000.000	Etat/ Partenaires, CR
	Clôture du CEM		4.000.000					Etat/ Partenaires, CR
	Clôturer les écoles primaires de Ngueye nguèye, Ndione maténing, Sobème, keur meissa, Gourgourène, Mbokhodane, Ndimb, Ngandek, Khandiar, Bacacak, Thiodiogoye, Sone Kadd, Sessène		6.550.000	6.550.000	9.825.000	9.825.000	9.825.000	Etat/ Partenaires / CR
	Mise en place de cantines scolaires dans les		1.800.000	1.800.000	1.800.000	1.800.000	1.800.000	PAM, Etat

SECTEURS	ACTIONS	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Acteurs
	écoles arabes et les daaras							
	Construction d'un internat pour les jeunes filles au CEM	10.000.000						CR, Partenaires
	Construction de blocs sanitaires à Sésséne, Peye Ngoye, Ndione Matening, Mbokhodane, Khandiar, Thiodiogoye, Sone Kade, Ndimb			2.000.000	6.000.000	6.000.000	2.000.000	Etat/ Partenaires, CR
	Adduction d'eau dans les écoles de Ndione Matening, Sobème, Barry Ndondol, Keur meissa, Gourgourène, Ndimb, Ngandeck, Khandiar, Bakakack, Thiodiogoye, Sone Kadd, Sésséne	500.000	500.000	500.000	500.000	500.000	500.000	CR/ Etat/ Partenaires
	Appui aux écoles arabes daaras et écoles privées avec les Fonds de dotation	500.000	500.000	500.000	500.000	500.000	500.000	Etat/ Partenaires, CR
	Construction de salles (18) de classe dans les écoles arabe (3/an)		17.250.000	17.250.000	17.250.000	17.250.000	17.250.000	Populations, CR, Partenaires
	construction d'une case des tous petits à Ngoye		35.000.000					
	construction de garderies dans d'autres localités	16.250.000	16.250.000	16.250.000	16.250.000	16.250.000	16.250.000	CR/ Partenaires
	SOUS TOTAL	67.700.000	146.600.000	86.100.000	199.125.000	254.875.000	180.875.000	
Santé	Achever les travaux du poste de santé de Gourgourène	10.000.000						Etat
	Construire un poste de santé dans le village de Barry Ndondol			25.200.000				Etat
	réhabilitation des cases de santé non fonctionnelles: Batal(toiture:700000, Keur lat Mbissine(personnel, réfection batiment,équipement), Ngodjilème(équipement +médicaments,), Ndione Maténing(personnel)	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	Partenaires / CR
	Construction d'édicules publiques au marché de Ngoye	6.000.000						PNDL, CR
	Mettre en place un moyen d'évacuation adéquat (ambulance) pour le Poste Ngoye	30.000.000						Etat, partenaires, CR
	SOUS TOTAL	49.000.000	3.000.000	28.200.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	
Energie	Création de bois de village	300.000	300.000	300.000	300.000	300.000	300.000	CR/ Population
	Installation de panneaux solaires (éclairage public)	500.000	500.000	500.000	500.000	500.000	500.000	Etat/ ONG, ASER
	Extension du réseau électrique à Ngoye et Khandiar	12.100.000						PNDL, CR
	SOUS TOTAL	12.900.000	800.000	800.000	800.000	800.000	800.000	
Ressources Naturelles	Reboisement intense autour des marres	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000	CR/ Population /
	Création de bois d'écoles	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000	Services des Eaux et
	Mise en défens	8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	Forets
	SOUS TOTAL	8.400.000	8.400.000	8.400.000	8.400.000	8.400.000	8.400.000	
Commerce	Construction de magasins de stockage et de vente en gros			5.000.000				partenaires, Etat, CR
	Construction de cantines au marché de		5.000.000	5.000.000				CR, population

SECTEURS	ACTIONS	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Acteurs
	Séssène(10)							
	SOUS TOTAL		5.000.000	10.000.000				
Artisanat	Construire pour les artisans des magasins de stockage et d'approvisionnement en matière première (Peye Ngoye)	4.300.000	4.300.000					Partenaires
	SOUS TOTAL	4.300.000	4.300.000					
TIC	Equiperment du pool de développement	5.000.000						Partenaires, Etat
Transport et Mobilité	Construction de pistes de production pour le désenclavement de certains villages en hivernage		x	x	x	x	x	Etat / Partenaires
	Ngoye- Barry (9 km)	99.000.000						
	Bambey –Bakakack (12 km)	132.000.000						
	Ngoye-Gourgourène-Rofangui (13 km)	143.000.000	x	x	x	x	x	Etat/ Partenaires
	Réhabilitation de la piste Bambey - Fatick	x						Etat/ Partenaires
	Bitumage de la piste Bambey – Fatick	x						Etat/ Partenaires
	Mise en place des véhicules pour le transport des élèves		20.000.000					Transporteurs/ Population / CR, partenaires
	Création de gare routière pour favoriser l'accès aux cars horaires						50.000.000	CR/ Transporteurs
	SOUS TOTAL	374.000.000	20.000.000	-	-	-	50.000.000	
Développement communautaire	Equiperment des femmes en matériel d'allègement des travaux (1 mini batteuse/ an)	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	ONG/ Etat, partenaires, CR
	Acquisition de moulin à mil (6/an)	19.200.000	19.200.000	19.200.000	19.200.000	19.200.000	19.200.000	
	Acquisition de décortiqueuse (6/an)	57.000.000	57.000.000	57.000.000	57.000.000	57.000.000	57.000.000	
	Acquisition de broyeuse d'arachide (6/an)	25.800.000	25.800.000	25.800.000	25.800.000	25.800.000	25.800.000	
	Construction de foyers des jeunes et des femmes		13.000.000	13.000.000				CR, partenaires
	Réhabilitation du foyer des jeunes de Ngoye	5.700.000						CR, partenaires
	Réhabilitation du foyer de Batal		6.000.000					CR, partenaires
	Création de marchés et loumas pour faciliter l'écoulement des produits (Batal)				4.000.000	4.000.000	2.000.000	CR/ Populations
	SOUS TOTAL	111.700.000	125.000.000	119.000.000	110.000.000	110.000.000	108.000.000	
Equité et Genre	Réfectionner et faire fonctionner la case foyer de la femme de Ngoye			5.000.000				Etat/ CR/ Partenaires
	Equiperment de la case foyer de la femme de Ngoye			5.000.000				Etat/ CR/ Partenaires
	Construction de case foyer à Gourgourène				13.000.000			Etat/ CR / Partenaires
	Construction de case foyer à Batal					13.000.000		Etat/ CR / Partenaires
	Construction de case foyer à Barry Ndongol						13.000.000	Etat/ CR / Partenaires
	SOUS TOTAL			10.000.000	13.000.000	13.000.000	13.000.000	
Micro finance	financement d'AGR (Ligne de crédit)	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	ONG/ Partenaires
	Création d'un centre de formation sportive pour les jeunes (ASC)			20.000.000				Etat/Partenaires
	Réfection du terrain de Ngoye		4.000.000					CR, Etat, partenaires

SECTEURS	ACTIONS	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Acteurs
	Création d'une arène de lutte à Ngoye		2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	population, CR, partenaires
	Délimitation de terrains de football dans les zones Ouest et centres (Batal Sésséne, Barry, Gourgourène, Ngodjilème, Keur Lat Mbissine), Bakakack	1.050.000						CR, population, partenaires
	Mise en place d'équipements sportifs et de coupes	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	Etat, CR, partenaires
	SOUS TOTAL	2.050.000	7.000.000	23.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	
3 ^{ème} Age	Construction et équipement de poulaillers pour les personnes du 3 ^{ème} âge		3.500.000	3.500.000	3.500.000	3.500.000	3.500.000	partenaires, CR, Etat, ONG
	SOUS TOTAL		3.500.000	3.500.000	3.500.000	3.500.000	3.500.000	
Handicapés	Construction et équipement d'un centre pour handicapés				30.000.000			CR, Etat, partenaires
Appui institutionnel	Construction d'une fourrière communautaire	10.000.000						CR, population, partenaires
	Construction de cyber café pour collecter des ressources	3.000.000						
	Etendre le marché de Ngoye et augmenter les cantines	5.000.000						
	Dotation suffisante de l'hôtel communautaire en matériel informatique (ordinateur, onduleur, imprimante, photocopieur, câbles,...)	10.000.000						CR, Etat, partenaires, ONG
	réparation du véhicule du CR ou dotation d'un nouveau véhicule	20.000.000						Etat, partenaires, ONG, CR
	Dotation de l'ASCOM en moyen de transport (moto)		2.000.000					Etat, partenaires, ONG, CR
	SOUS TOTAL	48.000.000	2.000.000					
	TOTAL GENERAL	756.750.000	516.340.000	424.600.000	427.225.000	447.975.000	422.675.000	

Bien qu'ayant manifesté une volonté sincère de participer au financement, même d'activités jusqu'ici exclusivement réservées à l'Etat (extension réseau téléphonique, électrification rurale, grands travaux publics...), les capacités de la collectivité locale et des populations restent très limitées par un ensemble de facteurs dont nous avons fait état tout au long de ce document.

La stratégie de mise en œuvre devra donc prendre en considération ces données, tout en cherchant au mieux à identifier le plus clairement possible les sources potentielles non classiques de financement.

6.3 *Stratégie de mise en œuvre*

En sa qualité de maître d'œuvre du PLD, le Conseil rural est le premier responsable de sa mise en œuvre. Il s'appuie sur des moyens, des instruments et un cadre institutionnel spécifiques. Le PLD est défini pour un horizon temporel au terme duquel il devra être actualisé, d'où la nécessité d'instaurer dès sa mise en application, un système de suivi-évaluation approprié.

6.3.1 Les moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan Local de Développement incombe, de prime abord, au Conseil rural qui, pour ce faire, dispose de plusieurs opportunités non exclusives :

- le recours, en priorité, aux ressources financières propres de la Communauté rurale, constituées par ses recettes ordinaires (recettes fiscales telles que la taxe rurale, recettes non fiscales et fonds de dotation) d'une part, et des recettes d'investissements (fonds de concours de l'Etat, excédent de fonctionnement capitalisé) d'autre part ;
- la contribution des populations bénéficiaires des actions à réaliser (villages, organisations de base). Cette contribution peut être financière de préférence, mais également en nature sous la forme d'un investissement humain ou la mise à disposition d'une infrastructure de base ;
- l'apport des partenaires au développement (Projets, ONG, bailleurs de fonds) auprès desquels le Conseil peut solliciter la prise en charge d'actions précises contenues dans le plan, qui apparaît ainsi comme un outil de négociation pour les autorités locales.

6.3.2 Les instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre dont dispose le Conseil rural sont principalement le Programme Annuel d'Investissement (PAI) et le budget de la Communauté rurale.

Le PAI, dont le contenu est tiré du Plan Local de Développement, est un outil d'orientation budgétaire, pour la réalisation des objectifs de développement de la Communauté rurale dans un court terme (1 an), à travers la mise en œuvre de projets structurés, hiérarchisés et à caractère prioritaire. En d'autres termes, il sert de référence pour le contrôle et le suivi financier de l'exécution du Plan.

Le budget annuel est élaboré, sur la base des recettes attendues par la Communauté rurale (budget propre, apport de l'Etat et des autres partenaires), pour financer la réalisation des projets du Plan retenus pour l'année. Il est adopté par le Conseil rural et approuvé par l'autorité administrative compétente (Sous-Préfet).

6.3.3 Les structures et institutions impliquées

La mise en œuvre du Plan et des différents PAI incombe au conseil rural qui, par souci de cohérence et pour maintenir la dynamique de l'approche participative, s'appuiera sur les structures de coordination et de concertation existantes. La culture de suivi évaluation n'étant pas encore ancrée dans la gestion des activités des collectivités, quel que soit le dispositif de suivi mis sur pied, les structures qu'il implique, devront être accompagnés par le CADL dans le cadre d'un programme de renforcement de capacités soutenu par le partenaire qui a sponsorisé le PLD.

6.3.3.1 Le Cadre Local de Concertation des Organisations Paysannes (CLCOP)

Le CLCOP, est le principal cadre de concertation identifié dans la communauté rurale de Ngoye. Il regroupe l'ensemble des organisations paysannes de la CR (GIE, GPF, etc.) qui s'activent dans l'agriculture, l'élevage, l'arboriculture et le maraîchage. C'est un cadre de concertation à la base pour une gestion de proximité du développement local

6.3.3.2 Le Cadre Communautaire de concertation (CCC)

Le cadre Communautaire de concertation local (CCC) joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du plan de développement local.

Le CCC, instance locale de concertation, est la cheville ouvrière dans la mise en œuvre des activités planifiées au niveau communautaire. Cet organe est constitutif de tous les groupes locaux qui animent la vie sociale, économique et culturelle de la communauté rurale. Il constitue une pièce maîtresse dans le dispositif mis en place par le conseil rural et les populations, dans le cadre d'un développement local participatif.

Le CCC est composé de 45 membres choisis à travers les 8 zones de la Communauté rurale. Ils proviennent d'associations socioprofessionnelles, de groupements de jeunes et de femmes, ainsi que de couches défavorisées (handicapés, 3^{ème} âge). Le CCC intègre aussi en son sein 12 membres techniques issus des structures d'appui au développement telles que :

- Centre d'Appui au Développement Local,
- Infirmier Chef de Poste,
- CODEC,
- Fédération des Associations de Parents d'Elèves,
- Union Locale des Groupements de Promotion Féminine,
- Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs,
- ASUFOR,
- Maison Des Eleveurs,

- Directoire des Femmes en Elevage,
- Conseil Local de la Jeunesse
- Association des Handicapé de Ngoye.

Parmi le total des membres, on note la présence de 11 femmes, soit 19%.

Le CCC est composé d'un bureau exécutif et de commissions. Le bureau exécutif comprend 9 membres : 1 Président et ses 2 Vices Président, 1 Secrétaire Général et son Adjoint, 1 Trésorier Général et son Adjoint et 2 Commissaires aux Comptes.

Les commissions concernent les domaines suivants : Environnement, Pistes rurales, Microprojets, Activités génératrices de revenus, Formation et communication.

Chaque commission est dirigée par un Président et constitué d'un certain nombre de membres.

Le CCC a élaboré un plan d'action dans lequel le calendrier des activités à mener a été décliné et les responsables désignés. Pour la mise en œuvre de ce plan d'action le CCC a instauré des cotisations mensuelles de 200 F CFA par membre. De même un point focal a été désigné en la personne de Michel Ngor Diouf qui devra servir d'interface entre le cadre et le conseil rural.

Tableau 42 : Plan d'action du CCC

Activités	Résultat attendu	Calendrier	Personnes responsables	Moyens et matériel	Source de financement
Information des membres cooptés	Tous les membres connaissent la mission du CCC Chaque membre connaît son rôle et ses responsabilités dans le CCC	Avant le 17 août 2009	Pierre Sène (V-PCR)	Liste membres du CCC	EMAP Cotisation mensuelle des membres de 200 F Appui des bonnes volontés CR (à partir de 2010)
Réunion de mise à niveau des membres du CCC		lundi 17 août 2009	Pierre Sène (V-PCR) Fatou Ka (ASCOM)	Règlement intérieur du CCC Papier kraft Marqueurs Restauration Appui ARD	
Restitution du PLD dans les zones	Large diffusion du PLD pour son appropriation par les populations	1 semaine après la restitution communautaire du consultant	Relais : Michel Diouf, Abert Ngom, Dieynaba Diouf, Bara Faye	Documents PLD, PAI, PRC, PC Logistique : papier, marqueurs, moyen de transport	Caisse du CCC Contribution des bonnes volontés
Participation aux réunions de sensibilisation du Conseil rural	Large diffusion des informations Changement de comportement des populations Renforcement	A définir par le Conseil rural	Joseph Thiaré du CODEC pour le domaine de l'éducation Fatou Diouf pour la santé Ibra Guèye pour l'environnement et les ressources naturelles		

Activités	Résultat attendu	Calendrier	Personnes responsables	Moyens et matériel	Source de financement
	des connaissances		Boucar Diouf pour le développement communautaire Amy Kane pour la micro-finance Michel Ngor Diouf pour la décentralisation		
Participation aux réunions internes du conseil rural	Large diffusion des décisions du conseil rural	Chaque réunion du conseil rural	Tous les membres du CCC	Néant	Sans objet
Restitution des informations reçues lors des réunions avec le conseil rural	Transparence dans la gestion des affaires de la collectivité				
Suivi de la mise en œuvre du PLD	Transparence dans la gestion des affaires de la collectivité Prise des mesures correctives à temps	Tous les trimestres à compter du jour de la restitution	Michel Ngor Diouf (point focal), Dieynaba Diouf, Saye Dione, Fatou Diouf, Assane Bâ, Banacar Diouf, Malick Diop	Documents PLD, PAI, PRC, PC	

6.3.4 L'horizon temporel du Plan

Le PLD de la Communauté rurale est conçu pour une période de cinq (6) ans couvrant la période 2010 - 2015. Chaque année un Programme Annuel d'Investissement (PAI) est élaboré à partir du PLD. Les actions du PLD qui seront retenues dans les PAI sont celles dont le financement est probable, et qui sont susceptibles d'être exécutées.

6.3.5 Le mécanisme de suivi-évaluation

Le Conseil rural et les partenaires prenant part à la mise en œuvre du PLD auront besoin d'informations quantitatives et qualitatives sur le degré de réalisation des actions retenues. C'est pourquoi, il sera mis en place un système de suivi informatisé, basé sur la définition d'indicateurs clairs et précis.

En ce qui concerne le bilan d'exécution du PLD, il sera effectué en deux étapes : le bilan à mi-parcours (à la fin de la troisième année) et le bilan final (au bout de 6 ans).

Le bilan à mi-parcours devra permettre, au besoin, de réorienter le plan ou de redéfinir les grandes options en fonction de leur niveau de réalisation et surtout de la mobilisation des ressources attendues. Il permet également d'apporter les correctifs requis pour optimiser les chances de réalisation.

En revanche, le bilan final permet au Conseil rural de dégager les grandes orientations du prochain cycle de planification et de définir, en collaboration avec les bénéficiaires, de nouvelles priorités, sur la base des leçons acquises et des difficultés rencontrées.

7 Conclusion et recommandations

7.1 Conclusion

La reformulation et l'actualisation du PLD de 2000 de la CR de Ngoye pour la période 2010 - 2015 ont donné l'occasion d'entamer des recherches participatives dans la communauté rurale et de mettre essentiellement l'accent sur l'objectif fondamental qui est d'apporter un appui institutionnel au processus de décentralisation. Le PLD s'est évertué à remettre en contexte la problématique de la décentralisation au Sénégal et d'indiquer, à partir d'approches plurielles, des projections pour le traitement « intégré » et ses conséquences. Il ressort de cet exercice riche et passionnant, que la communauté rurale de Ngoye regorge d'énormes potentialités surtout en termes de ressources humaines. Cependant, l'exercice de PAI a révélé que la communauté rurale est l'une des plus pauvres du pays. En effet, bien que le secteur de l'hydraulique soit jugé prioritaire, certaines actions cruciales pour l'amélioration de l'accès à cette denrée rare telles le fonçage de nouveaux forages ont dues être programmées dans le moyen terme faute de pouvoir mobiliser la contrepartie éventuelle de leur financement. Le non paiement de la taxe rurale par les populations constitue, entre autres, un handicap sérieux au bon fonctionnement de la collectivité.

Et qu'il ne peut y avoir de programmes avec un bailleur sans contrepartie des concernés. Par conséquent, pour doter financièrement le budget, il faut que la CR dans toutes ses composantes s'acquitte de la taxe rurale.

7.2 Recommandations

En direction des Conseillers Ruraux, des OCB et des populations

Les conseillers ruraux, les OCB et les populations ayant activement pris part au processus de la planification sont plus conscients des problèmes auxquels leur communauté rurale est confrontée. Ils ont aussi pris conscience du fait qu'il leur revient de jouer un rôle d'avant garde dans la réalisations des projets tant structurants d'intérêt communautaire que de projets de groupement. De ce fait, leur participation dans les phases ultérieures doit être systématiquement recherchée. Pour l'avenir, ils devront s'engager beaucoup plus dans :

- la sensibilisation et la mobilisation des populations pour le paiement de la taxe rurale ;
- la réalisation par eux-mêmes ou par des personnes tierces des études de faisabilité des projets identifiés ;
- la collecte de la participation financière ou en nature de la population ;
- la recherche de partenaires financiers et/ou techniques pour la mise en œuvre des projets ;
- la coordination et le suivi de la réalisation des actions retenues ;
- l'évaluation et le suivi périodiques des actions financées et réalisées.

En direction des partenaires

La communauté rurale de Ngoye est l'une des plus pauvres du point de ses capacités financières, de l'absence des infrastructures socioéconomiques de base et la faiblesse des capacités organisationnelles de ses populations. Il revient donc à ses partenaires de l'appuyer dans :

- la formation de ses personnes ressources : agents CADL, conseillers ruraux, leaders, etc. ;
- le choix de structures compétentes pour la réalisation des études de faisabilité et des études d'exécution des projets retenus ;
- la sélection des projets à mettre en œuvre ;
- l'appui institutionnel à la communauté rurale ;
- la mise en place du cadre de suivi-évaluation.

8 ANNEXES

Annexe 1 : Composition du Cadre de Concertation Communautaire (CCC) de Ngoye

- Membres par zone

ZONES	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES
Keur Lat Mbissine	- Mor Ndong	Cv keur l Mbissine
	- Modou Ndiaye	Cv Ndiégué
	- Dame Faye	Jeunesse
	- Fatou Diop	GPF keur l Mbissine
	- Gora Ndong	MDE keur l Mbissine
Gourgourène	- Oumar Guèye	Cv Gourgourène
	- Saliou Fall	Cv Sousseub
	- Ablaye Ngom	Rcv Ndiatta
	- Elimane Guèye	Jeunesse Gourgourène
	- Albert Ngom	Jeunesse Ndiatta
	- Fatou Diouf	GPF Gourgourène
	- Thialla Niang	GPF Yadou
	- Ngagne Niang	OCB Yadou
	- Pape Malick Diop	OCB Touba S Thiane
Ngodjilème	- Aliou Fall	Cv Nguéye –Nguéye
	- Joseph Thiaré	Jeunesse Ngodjilème
	- Dieynaba Diouf	GPF Ngascop
	- Boucar Diouf	OCB nguéye-nguéye
Bakakack	- Ibra Guèye	Cv Bakakack
	- Modou Guèye	Jeunesse Bakakack
	- Fatou Diagne	GPF Bakakack
	- Gora Sène	OCB Mbokhodane
	- Sidy Sall	OCB Kourty
Batal	- Doudou Fall	Cv batal
	- Abdou Got Diouf	OCB batal
	- Abdou Balla Diouf	
	- Abdou Thiaw	Jeunesse
	- Diarra Ngom	GPF
Séssène	- Ousseynou Sene	Cv Séssène
	- Mbaye Diouf	Jeunesse Sobème
	- Amy Sène	GPF Séssène
	- Cheikh Gning	OCB Ndimb
Khandiar	- Modou Diouf	Cv khandiar
	- Samba ndiaye	Jeunesse keur m ndiaye
	- Astou Pouye	GPF khandiar
	- Saliou Diouf	Doutky
Pèye Ngoye	- Mafane Thiaw	Cv peye ngoye 1
	- Assane Diouf	Cv Darou ndiouly
	- Abdou Pouye	Cv ndiouly 1
	- Sidy Sène	Cv peye ngoye 2
	- Modou Yatt	Jeunesse peye ngoye
	- Amy Kane	GOPF ndiouly 1
	- Saye Dione	GPF Darou ndiouly
	- Ablaye Fall	OCB
	- Assane Bocar Diouf	OCB

- Membres techniques

Prénom et nom	Structure	Statut	Localisation	Contact
Arona BADJI	CADL	Chef	Ngoye Arrdt	77 566 41 99
Ousseynou FALL	CEM	Principal	Ngoye	77 547 86 28
Cheikh A. T. BEYE	Poste de santé	ICP	Ngoye	77 168 36 84
Sérigne NDIAYE	CODEC	Président	Direct. Ecole Batal	
Ndiogou DIOUF	CLCOP	Président	Batal	
Dado NDONG	ULGPF	Président	Nguèye Nguèye	
Amy Fall	DIRFEL	Président		
Mbar Fogui FALL	MDE	Président	Nguèye	
Ngor Michel DIOUF	Ass.Dimbal Jaboot CCF	Président	Nguèye Nguèye	77 536 87 79
Ibou SARR	Ass. Handicapés	Président	Ngoye	
Aliou DIOUF	FAPE	Président	Ngoye	
Mamadou SARR	ASUFOR	Président	Ngoye	

Bureau du CCC

FONCTIONS	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES	ADRESSES	CONTACTS
Président	Pierre SENE	PCR	Batal	77 523 47 73
1 ^{er} Vice Président	Joseph THIARE	Jeunesse (CLJ)	Ngodjilème	76 531 85 84
2 ^{ème} Vice Président	Elimane GUEYE	Jeunesse (CLJ)	Gourgourène	76 586 55 02
Secrétaire Général	Fatoumata KA	ASCOM	Ngoye	77 514 31 38
Secrétaire Adjoint	Modou GUEYE	Jeunesse (CLJ)	Bakakag	76 330 35 00
Trésorier Général	Dieynaba DIOUF	GPF	Ngascop	76 340 03 78
Trésorier Adjoint	Saye DIONE	GPF	Darou Ndiouly	76 698 91 16
Com. Aux Comptes	Malick DIOP	Jeunesse (CLJ)	Touba Sham Thiane	70 107 99 97
Com. Aux Comptes	Ousseynou SENE	Chef de Village	Sessène	77 800 36 97

Annexe 2 : Textes régissant le Cadre Communautaire Concertation (CCC)

Le CCC, instance locale de concertation, est la cheville ouvrière dans la mise en œuvre des activités planifiées au niveau communautaire. Cet organe est constitutif de tous les groupes locaux qui animent la vie sociale, économique et culturelle de la communauté rurale. Il constitue une pièce maîtresse dans le dispositif mis en place par le conseil rural et les populations, dans le cadre d'un développement local participatif.

1. Objectifs

L'objectif général du CCC est d'aider à une meilleure coordination des activités de développement au niveau local.

Quant aux objectifs spécifiques, ils se déclinent selon les points ci-après :

- Assurer une implication effective de l'ensemble des couches socio-économiques de la communauté rurale dans les activités de planification (élaboration PLD, PAI, etc.)
- Aider à la définition des grandes orientations de développement de la communauté rurale ;
- Aider à une meilleure coordination, au niveau local, des actions des projets et programmes de développement, en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Développement (ARD) ;
- Offrir au Conseil rural un cadre d'identification ou de sélection des microprojets ; et
- Aider à un meilleur suivi des microprojets programmés dans le PAI, en rapport avec l'ARD et les services techniques concernés.

2. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Une implication effective de l'ensemble des couches socio économiques de la communauté rurale dans les activités de planification (élaboration PLD, PAI, etc.) ;
- Les grandes orientations de développement de la communauté rurale sont bien définies ;

- Les actions des projets et programmes de développement intervenant dans la CR sont bien coordonnées, avec la collaboration de l'ARD ;
- Le conseil rural apprécie positivement l'importance du CPCL, notamment dans la sélection des microprojets ; et
- Un appui en matière de suivi régulier des microprojets du PAI est assuré, en rapport avec l'ARD et les services techniques concernés.

3. Composition

Pour assurer une efficacité dans le fonctionnement du CCC, il est conseillé d'avoir entre 35 et 45 membres.

Le bureau doit être composé comme suit :

- Président (PCR ou son représentant)
- 1^{er} Vice-président
- 2^{ème} Vice-président
- Secrétaire Général
- Secrétaire Général adjoint
- Trésorier
- Trésorier adjoint

Il est également désigné deux (02) Commissaires au compte.

Le CPCL est dirigé par le Président du Conseil rural.

Rôle de chaque membre du bureau :

- **le Président** : il préside les réunions du CCC et coordonne toutes les activités. Il est la personne morale du CPCL par conséquent le principal interlocuteur des partenaires de la CR.
- **Le 1^{er} Vice-président** : il assure l'intérim du Président du CCC, en cas d'absence. En cas d'incapacité du Président, pour raisons majeures, c'est le premier vice-président du Conseil rural qui le remplace. En cas d'absence du 1^{er} Vice-président du CPCL, c'est **le deuxième Vice-président** du CCC qui préside les réunions et coordonne les activités.
- **Le Secrétaire Général** : il assure le secrétariat lors des réunions de bureau et des assemblées générales. Il est chargé d'établir les convocations sur la demande du Président et d'en assurer la ventilation. Il est également chargé de faire la synthèse des rapports d'activités produits par les différents groupes de travail. C'est lui qui gère le service courrier du CCC. Il est assisté par **le Secrétaire Général adjoint**. Le Secrétaire Général comme son adjoint doivent avoir une bonne maîtrise de la langue française, être discrets et disponibles.
- **Le Trésorier Général** : il gère les fonds du CCC. Il est chargé d'effectuer les dépenses relatives à la vie du CCC, après visa du Président. Il est secondé dans son travail par le Trésorier général adjoint, qui est chargé de la comptabilité matière du CCC. Le Trésorier Général comme le Trésorier général adjoint, doivent présenter un bilan financier et de gestion des biens matériels du CCC à la fin de chaque année. Ils doivent être d'une bonne moralité, savoir lire et écrire.

Il est également mis en place cinq (05) groupes de travail avec au plus 09 personnes par Groupe de travail.

Groupes de travail (05):

- **Environnement**

Ce groupe est chargé de réfléchir sur tous les projets d'ordre environnemental, d'en élaborer ou de donner son avis technique sur les impacts environnementaux de tous projets ou microprojets. Les avis techniques sont transmis au bureau du CCC, qui donne également son avis avant transmission au Conseil rural.

On doit retrouver dans ce groupe tous les acteurs impliqués dans l'amélioration du cadre de vie et la gestion des ressources naturelles sur le territoire communautaire.

- **Microprojets**

Ce groupe a pour mission principale de faire des choix pertinents sur les microprojets à réaliser dans la CR. Les membres doivent avoir une bonne maîtrise de la situation socio-économique de la CR et disposer d'expériences en termes de planification.

- **Pistes rurales**

La mission fondamentale de ce groupe est d'aider à la priorisation des aménagements routiers à faire dans la CR, mais aussi et surtout d'aider à l'entretien des pistes.

- **Activités Génératrices de Revenus (AGR)**

Ce groupe est chargé de proposer des microprojets porteurs et d'en identifier les sources de financement possibles. Les GPF, les éleveurs, les artisans, les jeunes, les producteurs d'une manière générale sont les principaux membres de ce groupe.

- **Formation et communication**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Formation de la CR, ce groupe appuie le Conseil rural dans l'identification des besoins de formation aussi bien des élus que des autres acteurs locaux de développement, notamment les Organisations Communautaires de Base (OCB). Les membres doivent disposer d'un minimum d'expérience en matière de formation des acteurs locaux.

Chaque Groupe est présidé par un Président. Les groupes sont indépendants les uns des autres ; toutefois, il est conseillé qu'ils aménagent des plages de concertation entre eux afin de faciliter la coordination globale des activités au niveau du CCC.

La fonction de membre du CPCL relève du bénévolat.

NB : Le CCC n'est pas une institution de la Communauté rurale, mais plutôt un instrument consultatif du Conseil rural.

Les acteurs concernés :

Elus, GPF, GIE, APE, ICP, Comité de santé, Comité de gestion de forage, jeunes, Enseignant, Dahira, handicapés, Groupement éleveurs, Organisations paysannes, troisième âge, chefs de villages, représentants zones, ASCOM, etc.

4. Modalités de travail

Le CCC se réunit au moins une fois tous les deux mois, et à chaque fois que de besoin.

Quant aux commissions, elles se réunissent autant de fois qu'elles le souhaitent et selon la surcharge de leur travail.

En fin d'année, chaque commission doit présenter un rapport d'activités qui alimentera le rapport général du CCC.

Le rapport général du CCC sera composé:

- D'un rapport d'activités qui prend en compte les rapports d'activités des différentes commissions ;
- D'un rapport financier ; et
- Des orientations à suivre.

5. Moyens

Les moyens du CCC peuvent être financiers, mobiliers ou immobiliers, et peuvent provenir du Conseil rural, de dons ou legs de toute personne physique ou morale.

En cas de dissolution du CCC, le Conseil rural hérite de droit son patrimoine.

Annexe 3 : Données démographiques

Liste des villages de la communauté rurale

Zone	Villages officiels	Hameaux
BAKAKAK (5villages officiels et 8 hameaux)	BAKAKAK	Mouridèga
	MBOKHADANE	Bakha maye, keur lat boucar sarr, toko mbed,
	BARRY NDOONDOL	mbèkoul, keur boucar ndao, ndiokh, ndalane
	KOURTY	
	DANOUNGAYE	
BATAL (5 villages officiels et 4 hameaux)	BATAL	Ndialite, kam batal, ndiakalac
	TOCK DJADJI	
	KEURI KAO	
	NDIODIOM	keur kothiaw
	TOCORACK	
KHANDIAR (5 villages officiels et 7 hameaux)	KHANDIAR	keur serigne moustapha gueye, ndiassè, rimbakh, thine thine
	KEUR MEISSA NDIAYE	keur djimite, ndialitte I
	DOUTKI	
	BAYAKH	
	NGANDEK	gouye kabe
GOURGOURENE (12 villages officiels et 13 hameaux)	GOURGOURENE	Mboudaye, molo
	BANEME SERERE	nguimdy
	TOUBA SAM THIANE	
	PAGUI LAGNAR	thiorkhème
	NDIATTA NGOYE	
	ROFFANGUI	keur dame
	SOUSSEUBE	bokho
	SONE KADE I	keur seyni niome, keur ndèmè ndiaye
	SONE KADE II	
	YADOU	loyène, keur boucar niang
	MAKA TOULANE	
	THIODIOGOYE	keur mbaye diongue, malo, sasseme
PEYE NGOYE II (10 villages officiels et 12 hameaux)	PEYE NGOYE II	
	NDIOULY I	
	NDIOULY II	
	DAROU NDIOLY	
	GALLO NGOYE	
	NDIONE MATENING	ablaye ndèba diouf , pèthiass, keur khoury (diomotokh)
	KHODOMBEDJI	angle diass
	PEYE NGOYE I	souyème, teugue et mbackè diouf, keur ngounou, keur ndioug, keur djiré, ngaraf
	MBOUL	
	DAROU MINAM	keury kao
NGODJILEME (4 villages officiels)	NGODJILEME	
	NGUEYE NGUEYE	
	DAROU NGUEYE	
	NGUEYE	
SESENE (4 villages officiels et 5 hameaux)	SESENE	Ndayane, pafal, ndofène
	KEUR WALFATMA	
	SOBEME	
	NDIMB NGOYE	darou tock ngol, tock ngo
KEUR LAT MBISSINE (5 villages officiels et 4 hameaux)	KEUR LAT MBISSINE	
	DARA MANGO	
	GADE NDINE	djirè dara et keur diogoye
	KEUR MACODOU	keur abdou diouf , keur aliou diouf
	NDINE	

Répartition de la population par tranche d'âge et par sexe en 2008

Nbre de villages	Nbre de carrés	POPULATION TOTALE										41 453
		ADULTES		PERSONNES DU 3 ^e AGE		ANFANTS						
						0 – 14		Moins de 05 ans		0 – 11 mois		
		H	F	H	F	G	F	G	F	G	F	
51	2 726	5 037	5 244	1 015	1 057	9 607	10 000	3 860	4 016	792	825	
		10 281		2072		19 607		7 876		1 617		

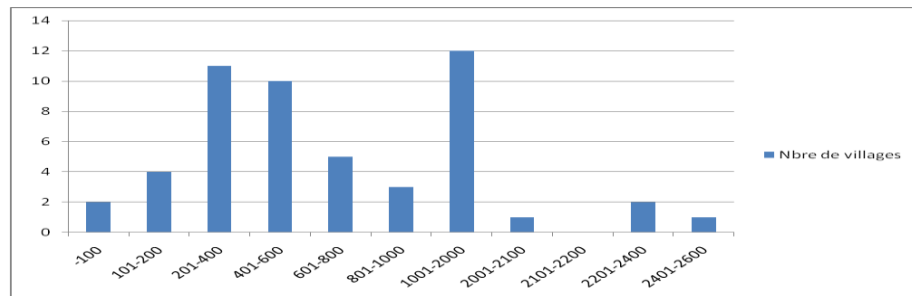
Source : Recensement administratif 2008

Villages de plus de 1000 habitants

Darou Ndiouly	1086
Bakakag	1123
Pèye Ngoye 2	1188
Gourgourène	1198
Khandiar	1242
Ndione Maténing	1295
Gallo Ngoye	1451
Ndiouly 1	1490
Ngascop	1567
Séssène	1732
Mbokhodane	1929
Nguèye Nguèye	1949
Batal	2042
Ndimb Ngoye	2237
Pèye Ngoye 1	2269
Barry Ndondol	2584

Source : Recensement Administratif 2008

Répartition de la population par taille



Source : Recensement Administratif 2008

Annexe 4 : Données sur l'éducation

ECOLÉS	CI		CP		CEI		CEII		CMI		CMII		TOTAL	
	structures		structures		structures		structures		structures		structures		structures	
	classes	cours	classes	cours	classes	cours	classes	cours	classes	cours	classes	cours	classes	cours
ngoye	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	12	12
battal	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	12	12
ngueye ngu	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	0	0	5	6
ndione mat	1	1	0	1	1	1	1	1	0	0	1	1	4	5
sobeme	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1	1	9	9
bary ndondol	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	11	12
keur meissa	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	5	6
ngascope	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	12	12
gourgourene	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	6
ndiouly1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	11	12
mbokhodane	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	5	6
mdimb	1	1	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	2	4
Ngandeck	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
khandiar	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	3	3
bacacak	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	3	6
thiodiogoye	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	2	4
Ndione Kadd	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	3
Keur Dame	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
total public	23	24	17	24	20	21	14	18	17	17	15	17	106	121
saint j apotre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6
total CR	24	25	18	25	21	22	15	19	18	18	16	18	112	127

Ratios manuel/élève

Ecole	Lecture							Langage		
	ci	cp	ce1	ce2	cm1	cm2	Total	CI	CP	total
bacacak	1,2	0,6	0,2	0,2	0,0	0,0	0,41	0,00	0,00	0
bary ndondol	1,4	0,6	0,2	0,2	0,3	0,4	0,40	0,02	0,00	0,01
battal	1,4	0,9	0,7	0,7	0,4	0,7	0,70	0,00	0,00	0
gourgourene	2,4	1,1	0,5	0,5	0,0	0,0	0,63	0,00	0,02	0,02
keur meissa	2,2	3,2	4,6	3,0	4,4	3,1	2,73	0,05	0,05	0,05
khandiar	3,2	0,0					0,72	0,03	0,00	0,01
mbokhodane	2,4	1,1	0,3	0,5	0,4	0,9	0,79	0,03	0,03	0,03
mdimb	1,8	0,5	0,0				0,71	0,00	0,00	0
ndione mat	1,2	1,0	0,1		0,9	0,9	0,78	0,03	0,00	0,02
ndiouly1	2,0	1,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,55	0,00	0,00	0
Ngandeck	1,6							0,00		0
ngascope	2,2	0,8	0,4	1,2	0,9	0,6	0,79	0,00	0,00	0
ngoye	4,5	1,3	0,4	1,4	1,2	1,0	1,26	0,02	0,01	0,01
ngueye ngu	2,0	0,6	0,4	0,0			0,63	0,00	0,00	0
sobeme	2,0	1,0	0,6	0,9	0,2	1,5	0,76	0,03	0,02	0,02
Sone Kadd	2,1	0,0					0,63	0,00	0,00	0
st j apotre	1,9	0,0	1,0	1,0	0,9	1,1	0,80	0,00	0,00	0
thiodiogoye	4,9	0,5			1,2		1,81	0,07	0,00	0,03

Ratio livre de calcul/élève

	ci	cp	ce1	ce2	cm1	cm2	total
bacacak	0,00	0,00	0,11	0,12	0,00	0,00	0,03
bary ndondol	0,00	0,00	0,57	0,43	0,24	0,26	0,23
battal	0,00	0,00	1,10	1,03	0,33	0,71	0,48
gourgourene	2,39	1,12	0,54	0,51	0,18	0,70	0,7
keur meissa	1,00	0,00	1,54	1,07	1,50	1,38	0,85
khandiar	0,00	0,00					0
mbokhodane	0,03	0,03	0,56	0,85	0,00	0,33	0,32
mdimb	2,12	0,18	0,00				0,69
ndione mat	0,15	0,28	0,12		0,81	0,83	0,43
ndiouly1	1,64	0,77	0,16	0,14	0,04	0,22	0,45
Ngandeck	1,58						
ngascope	1,11	0,27	0,01	0,35	0,32	0,57	0,32
ngoye	0,00	0,00	0,83	1,20	1,31	1,20	0,75
ngueye ngu	2,03	0,63	0,35	0,00			0,62
sobeme	2,06	1,32	0,40	0,57	0,36	1,12	0,76
Sone Kadd	0,00	0,00					0
st j apotre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
thiodiogoye	0,07	0,00			1,83		0,66

Ratios manuel/élève

Ecole	Géographie					Histoire					Sciences				
	CE1	CE2	CM1	CM2	total	CE1	CE2	CM1	CM2	total	CE1	CE2	CM1	CM2	total
bacacak	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0	0,13
bary ndondol	0,39	0,00	0,27	0,00	0,16	0,29	0	0,4	0	0,16	0,42	0	0,5	0	0,21
battal	0,24	0,20	0,00	0,43	0,22	0,25	0,3	0	0,6	0,3	0,49	0,2	0	1	0,41
gourgourene	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,7	0,11
keur meissa	1,15	1,67	0,00	0,00	0,65	2,69	2,3	0	2,63	1,81	0	1,3	0,8	1,125	0,85
mbokhodane	0,17	0,26	0,09	0,00	0,15	0,52	0	0,1	0	0,21	0,27	0,5	0	0,3333	0,31
mdimb	0,0				0,00	0,00				0,0	0,0				0
ndione mat	0,0		0,00	0,48	0,28	0,35		0,4	0	0,28	0,0		0,5	0,2609	0,26
ndiouly1	0,14	0,13	0,10	0,11	0,12	0,19	0,1	0,2	0,14	0,16	0,0	0,0	0,1	0,1351	0,03
ngascope	0,26	0,17	0,17	0,20	0,20	0,31	0,2	0,2	0,2	0,22	0	0,2	0,1	0,0886	0,1
ngoye	0,34	0,34	0,34	0,39	0,35	0,45	0,5	0,3	0,34	0,39	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ngueye ngu	0,0	0,00			0,00	0,00	0			0	0,25	0			0,12
sobeme	0,48	0,60	0,25	0,81	0,46	0,46	0,5	0,3	1,15	0,49	0,54	0,9	0,5	0,7692	0,62
st j apotre	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
thiodiogoye		1,17		1,67				1,2		1,67			1,2		1,67

Annexe 5 : Liste des OCB de la Communauté rurale

Localisation	Dénomination	Statut juridique	Date de création	Effectif	Domaines d'activités	Partenaires au développement	Contact responsable	Observation
Sessène	Jubo	GIE 139/B/93	1985	85	Gestion moulin à mil Embouche bovine	CMCAS/PAGPF FDGPF/CADL	Satou NDIAYE 775743613	Formel
Sessène	Jubo	GPF	2002	60	Embouche ovine, reboisement, commerce, culture hivernale	URAPD		
Nguel Ndimb	-	GPF	1986	40	Embouche, Commerce	CNCAS/ PAGPF 2 URAPD	Nafissatou TINE 775122213	Informel
Ndimb Ali	-	GPF	1990	27	Petit Commerce, Embouche bovine	URAPD/ PAGPF 2 CNCAS 3	Bouso KAMA 776458840	Informel
Sobème	Bok and	GPF	2006	34	Embouche ovine, reboisement, commerce, culture hivernale	URAPD		
Keur Wal Fatma	Jubbo	GPF	2000	39	Embouche ovine, reboisement, commerce, culture hivernale	URAPD		
Ndimb Tock Gol	Juma	GPF	1987	45	Embouche ovine, reboisement, commerce, culture hivernale	URAPD		
Ndimb 2		GPF	1990	50	Commerce céréalière	PAGPF 2/CMS PAGPF	Code DIAGNE 776458840	
Tock Ngol		GPF	1987	75	Petit com. Embouche	CMS/ PAGPF 2		Madeleine DIENG 775541761
Ndione Maténing	Mboga Yiif	GPF	1987	78	Bois de village, Gestion Moulin à mil, Petit com., Embouche	PAGF2/PAGPF/CADL FDGPF/GEC/CNCAS	Fatou SARR 763454649	
Ndione Maténing	-	GPF	1998	70	Bois de village, Gestion Moulin à mil, Petit com., Embouche	PAGF2/PAGPF/CADL FDGPF/GEC/CNCAS	Adama NDIAYE 763454649	
Darou Ndiouly	Book Diom	GIE	1987	75	Bois de village, Petit commerce, Centre Alpha, embouche	PAGF2/PAGPF FDGPF	Seynabou SARR 765912654	
Darou Ndiouly	Taku and liguey	GPF	1998	144	Petit commerce, transformation fruits et légumes, teinture, savonnerie	PAGF2/GEC/ CNCAS/ Calebasse / ministère de la famille	Saye DIONE 76 698 91 16	
Ndiouly I	Bok Diom	GPF	1996	45	Crédit revolving, Embouche bovine et ovine, petit commerce, teinture	SETPA	Fatou DIOUF 764697887	
Ndiouly I	Femmes Toucouleurs	GPF	2006	35	Pas encore d'activité		Amy KANE 76 479 45 22	
Pèye Ngoye II	-	GPF	1986	60	Petit commerce, Bois de village,	PAGPF/FDGPF/GEC CADL/ SDDC	Fatou DIAW 763370770	
Pèye Ngoye I	-	GPF	1985	45	Bois de village, Petit commerce Gestion Moulin à mil	PAGPF/FDGPF/GEC CADL/ SDDC	Codou SARR 762880778	
Pèye Ngoye I		GPF		42		CARITAS	Fatou DIOUF	Non formel
Ndiouly II	-	GIE	2001	43	Crédit revolving, petit commerce	PAGPF/CADL/ SDDC	Aminata SARR	Formel

Localisation	Dénomination	Statut juridique	Date de création	Effectif	Domaines d'activités	Partenaires au développement	Contact responsable	Observation
		256/B/01					764797914	
Gallo Ngoye	And Jéf	GIE 284/B/01	1986	136	Embouche ovine, Petit commerce, semences d'arachide et de mil, teinture, gestion magasin céréalier	PAGPF/FDGP/CEC CADL/CNCAS/ACEP	Ramatoulaye DIOUF	
Khandiar I	Takku Liggeey	GIE 345/A/88	1981	52	Bois De Village, Commerce	PAGF2/PAGPF CADL/SDDC	Satou GUEYE 764777987	
Khandiar (Rimbakh)	Bok Jom	GPF	1987	70	Gestion moulin à mil et batteuse, commerce	CARITAS, CMS	Dieynaba SARR 763948940	
Khandiar II	-	GIE 94/B/02	2002	100	Bois de Village, Commerce	PAGF2/PAGPF CADL/ SDDC	Ndella DIOUF 764777987	
Bayakh	Bokk Jom	GIE 48/B/02	1985	50	Petit commerce, Embouche ovine, bois de village	PELCP/PNUD/CMS PAGF2/CADL/PAGPF SDDC	Ndèye TINE 776304861	
Ngandéck	Mame Diarra	GPF	1999	58	Bois de village, petit commerce	CNCAS/PAGF2 CADL/ SDDC	Mame Anta FAYE 776304861	
Keur Meïssa Ndiaye	-	GPF	1998	40	Petit com. Bois de village	SDDC CMS/PAGF2/CADL	Amy DIOUF 776669849	
Keur Meïssa Ndiaye	Takku Liggeey	GPF	2003	25	Bois de village Emb. Bov. Petit com.	PAGF2 / CMS/ CADL/ SDDC	Seynabou NDIAYE 776669849	
Doutky	Takku ligueey	GPF	2003	45	Banque céréalière, maraîchage	CUR de Bambey		
Keur Lat. Mbissine	Bok jubo	GPF	1985	70	Petit commerce, Embouche Bovine, Alphabétisation, Bois de village	PAGF2/PAGPF/CADL FDGPF/GEC/CNCAS/ CADL	Fatou DIOP 776798928	
Ndiné	-	GPF	1997	25	Petit commerce, Bois de village, Alphabétisation	PAGF2/PAGPF/CADL FDGPF/GEC/CNCAS/ CADL	Béty DIOP 776798928	
Banème Sérère	-	GPF	2002	33	Cotisations Petit com.	PAGPF/FDGP/CEC CADL	Amy NDIAYE 774754596	
Zone Kad I	-	GPF	1999	30	Petit commerce Cotisations	FDGPF/proprie initiative/CMS	Marème GUEYE 764697834	
Zone Kad II	-	GPF	1998	20	Petit Com. Bois de villag	CMS/Proprie initiatives	Nbène NDIAYE	
Rofangui	-	GPF	2002	60	Petit com.	CMS/Proprie initiatives	Ndiack GNING 766587017	
Touba Sam Thiane	-	GIE	1997	62	Emb. Bov ; Petit com.	FDGPF/proprie initiative/CMS	Maï SARR 776427543	
Gourgourène	Jubo Bokk Xol	GIE SN/DBL/09	1992	133	Crédit revolving, Petit commerce	CMS/PAGPF/CADL FDGPF	Fatou DIOUF 765944474	
Maka Toulane	-	GPF	2002	30	Cotisations	GIE DOMB/CMS	Diouma NIANG	

Localisation	Dénomination	Statut juridique	Date de création	Effectif	Domaines d'activités	Partenaires au développement	Contact responsable	Observation
					Petit com.	CADL	774697834	
Thiodiogoye	-	GIF	1984	96	Bois de vill Petit com. Embouche	PAGF2/PAGPF/CADL FDGPF/GEC/CNCAS	Thiabou SARR 776798928	
Tock Diadji	-	GPF	1986	200	Petit commerce, Bois de village, Alphabétisation	PAGF2/PAGPF/CADL FDGPF/GEC/CNCAS/ CADL	Fatou DIOUF 775666759	
Batal	And Liggey	GIE 55/B/98	1996	60	Embouche bovine, Bois de village, Petit com., Maraîchage	PELCP/PNUD/CADL URAPD/CLCOP/ COOP. CHINOISE PAGF2	May NDAO 776055461	
Ndialite	-	GPF	1999	70	Bois de village, Embouche Bovine, Petit com.	FDGPF/URAPD/ CLCOP/CMS/CADL ASPRODEB/PAGF2	Maïmouna SENE 776055462	
Batal	Juboo	GPF	1996	35	Maraîchage, Embouche Bovine Petit com.	PELCP/PNUD/CADL URAPD/CLCOP/ COOP. CHINOISE	Fatou DIENG 776055461	
Ndiodiome	Njofoor	GIE 513/B/01	2001	73	Petit com., Embouche bovine	URAPD/CMS/CADL PAGPF/PAGF2	Tabara FALL 776055461	
Batal	Djimby Ndiaye	GPF	1974	70	Embouche ovine Petit commerce	CMS/CADL URAPD/CLCOP/ COOP. CHINOISE PAGF2	Wouly DIOUF 775076820	
Mbokhodane	-	GPF	1993	80	Emb. Bov., Petit com.	CMS/URAPD/CADL PAGPF/FDGPF	Saye THIAW 775605209	
Barry Ndondol	-	GIE	1987	35	Commerce, Alpha	CMS/PAGPF	Amy Diouf 774305115	
Bakakag	Takku And Liggey	GPF	1986	60	Commerce céréalier	URAPD/CMS PAGPF/CLCOP	Amy DIOUF 774739283	
Barry Ndondol	Nanor	GPF	2000	40	Petit com, Emb. bovine	URAPD/CNCAS CLCOP	Coumba THIAM 774305115	
Ngascop	ASCD Ngascop en devenir							
Ngascop	Ngascop en devenir	GIE						
Ngodjilème	Dane sa dolé	GPF	1998	110 femmes	Embouche, petit commerce	URAPD/CMS/ PAGPF/CADL	Nogoye SARR	Formel
Ngodjilème	Boug Khookhof	GIE 84/B/01	1998	40 femmes	Embouche, petit commerce	PAGPF/FDGPF/GEC CADL/CNCAS/ SDDC	Marie DIAGNE 763493979	Formel
Ngascop	Book Diom	GPF	1998	42	Petit commerce	Initiative du groupement/CADL	Rachel FAYE 76381758	
Darou	Niakh Diariniou		1987	128	Gestion moulin à mil, embouche	PAGPF/FDGPF/	Dado NDONG	Formel

Localisation	Dénomination	Statut juridique	Date de création	Effectif	Domaines d'activités	Partenaires au développement	Contact responsable	Observation
Nguèye Nguèye				femmes	bovine, petit commerce	CMS/CADL/URAPD CLCOP/ASPRODEB	775368779	
Ngascop	Touba Ngascop	GIE						
Nguèye Nguèye	Ndef Leng	GIE 261/B/01	2001	95 femmes	Embouche bovine, petit commerce	URAPD CADL/PAGPF/FDGPF	Ndiolé NGOM 764808922	
Ngodjilème	?	GPF	1995	40	Embouche, petit commerce	URAPDCNCAS CADL	Dié YATT 763493979	
Nguèye Nguèye	Mboga Yiif	GIE		349				
	Diabor	GPF						Formel
	Section villageoise							
	Takku Liquey	GPF		6				
Ngodjilème	?	GIE						
Ngascop	?	GPF	1993	40	commerce	PAGPF/FDGPF URAPD/CADL	Ngoné FAYE 763817580	
	ASCD Deggo							
Nguèye Nguèye	Ndiassamak	GIE		33	embouche			
Ngascop	APE							
Nguèye Nguèye	?	GPF	1999	GPF	Petit commerce, embouche	CMS/CADL PAGPF/FDGPF	Awa DIOUF 775605209	Informel
Ngascop	Section villageoise				Embouche, petit commerce, transformation de produits agricoles,			

Annexe 6 : Liste des membres du conseil rural

N°	Nom et prénom des conseillers	Village d'origine	Fonction	Ethnie	Partie d'appart.	Profession	Niveau d'instruction	Nombre de mandat	Sexe	Age
1	ABDOU SARR	Sessène		Sérère	AFP	Cultivateur	CM2	1	M	59
2	ABDOULAYE DIOUF 2	Pèye Ngoye 1		Sérère	Rewmi	Gérant Sécco	CM2		M	56
3	ABDOULAYE DIOUF 1	Nguèye Nguèye		Sérère	PDS	Agent de dev local	Aucun		M	33
4	ABDOULAYE NDIAYE	Khandiar		Wolof	PDS	Alphabétiseur	1ère	1	M	56
5	ADAMA NGOM	Ngascop		Sérère	APR	Cultivateur	1ère	1	M	46
6	ADAMA TINE	Gallo Ngoye		Sérère	PS	Cultivateur	CP	1	M	49
7	ALBERT NGOM	Ndiatta Ngoye		Sérère	PS	Enseignant	Maîtrise	1	M	32
8	ALIOU DIOUF	Barry Ndondol		Sérère	PS	Cultivateur	3ème	2	M	49
9	ALIOU GUEYE 1	Ndiouly 1		Sérère	PDS	Maçon	Aucun	1	M	54
10	ALIOU GUEYE 2	Sessène		Sérère	AFP	Commerçant	Aucun	1	M	59
11	ALIOU NDONG	Batal		Sérère	PS	Cultivateur			M	45
12	ALPHONSE THIAO	Sessène		Sérère	AFP	Ingénieur			M	55
13	ASSANE FAYE	Ndimb		Sérère	PS	Enseignant	Bac +2		M	34
14	BARTHELEMY SENE	Sessène		Sérère	PS	Journaliste		1	M	36
15	BOCAR DIOP	Ndiouly 1		Toucouleur	Rewmi	Professeur	Maîtrise	1	M	36
16	DAOUDA TH NDONG	Gallo Ngoye		Sérère	PS	Gestionnaire	3ème	3	M	42
17	DIEGANE NDIAYE 1	Thiodiogoye		Sérère	Rewmi	Cultivateur	Arabe	1	M	53
18	DIEGANE NDIAYE 2	Darou Minam		Sérère	LDMPT	Cultivateur	Arabe	1	M	51
19	DJILY FALL	Ngascop		Wolof	PS	Enseignant	Bac +2		M	35
20	ELY FALL	Nguèye Nguèye	PCR	Sérère	PS	Comptable		1	M	58
21	FATOU DIOUF	Gourgourène		Sérère	PS	Ménagère	Alphabétisation	1	F	50
22	IBRAHIMA DIOUF	Ngascop		Sérère	PS	Cultivateur	CM2		M	35
23	IBRAHIMA GNING	Sessène		Sérère	LDMPT	Cultivateur	Aucun	1	M	51
24	IBRAHIMA SENE BABOU	Darou Ngèye Nguèye		Wolof	PS	Marabout	Arabe		M	41
25	IBRAHIMA SENE	Bakakack		Sérère	AFP	Cultivateur	CM2		M	54
26	MAMADOU FAYE	Barry Ndondol		Sérère	NIDA	Eleveur	Aucun		M	35
27	MAMADOU SENE	Ndiodiom		Sérère	PDS	Enseignant			M	59
28	MBAYE GNING	Ndimb		Sérère	PDS	Maçon	CM2		M	49
29	MBAYE SY	Pèye Ngoye 1		Sérère	PDS	Cultivateur	Arabe	1	M	40
30	MODOU FALL	Nguèye Nguèye		Sérère	PS	Eleveur	4ème	1	M	56
31	MOMAR SENE	Ndiouly 1		Sérère	Rewmi	Cultivateur	Terminale	1	M	37
32	NDIABOU DIOUF	Nguèye Nguèye		Sérère	PS	Ménagère	Alphabétisation	1	F	49
33	NDIOGOU DIOUF	Batal		Sérère	PIT	Cultivateur	5ème		M	41
34	NDIOUMA DIOUF	Ndiodiom		Wolof	AFP	Soudeur	Aucun	1	M	71
35	PAPA GUEYE	Khandiar		Wolof	PDS	Instituteur	Bac +2		M	45
36	PAPA MOUSSA NIASS	Gallo Ngoye		Wolof	PS	Enseignant	Bac +2	1	M	36
37	PAPE SARR	Pèye Ngoye 1		Sérère	LDMPT	Educateur spécialisé	Bac +3	1	M	36
38	PIERRE SENE	Batal	1er VP	Sérère	PS	Animateur paysan	3ème	1	M	52
39	SADA GUEYE	Bakakack		Sérère	PS	Cultivateur	Alphabétisation	1	M	56
40	SALIOU SENE	Mbokhodane		Sérère	PS	Cultivateur	Arabe	2	M	50
41	SAMBA THIAO	Ndione Maténing		Sérère	PS	Cultivateur	Aucun		M	49
42	SERIGNE DIOUF	Nguèye Nguèye		Sérère	PDS	Enseignant	BFEM		M	36

N°	Nom et prénom des conseillers	Village d'origine	Fonction	Ethnie	Partie d'appart.	Profession	Niveau d'instruction	Nombre de mandat	Sexe	Age
43	SOKHNA ARAME MBOUP	Gourgourène		Wolof	PS	Aide infirmière	3ème	1	F	44
44	TIMOTHE ABDOU SENE	Ndimb	2ème V/P	Sérère	PS	Cultivateur	CM2		M	57
45	WOLIMATA DIOUF	Batal		Sérère	PDS	Ménagère	Alphabétisation	1	F	50
46	YAKHANE GUEYE	Ndiouly 2		Sérère	PS	Cultivateur	Aucun	2	M	70

Annexe 7 : Listes de présence